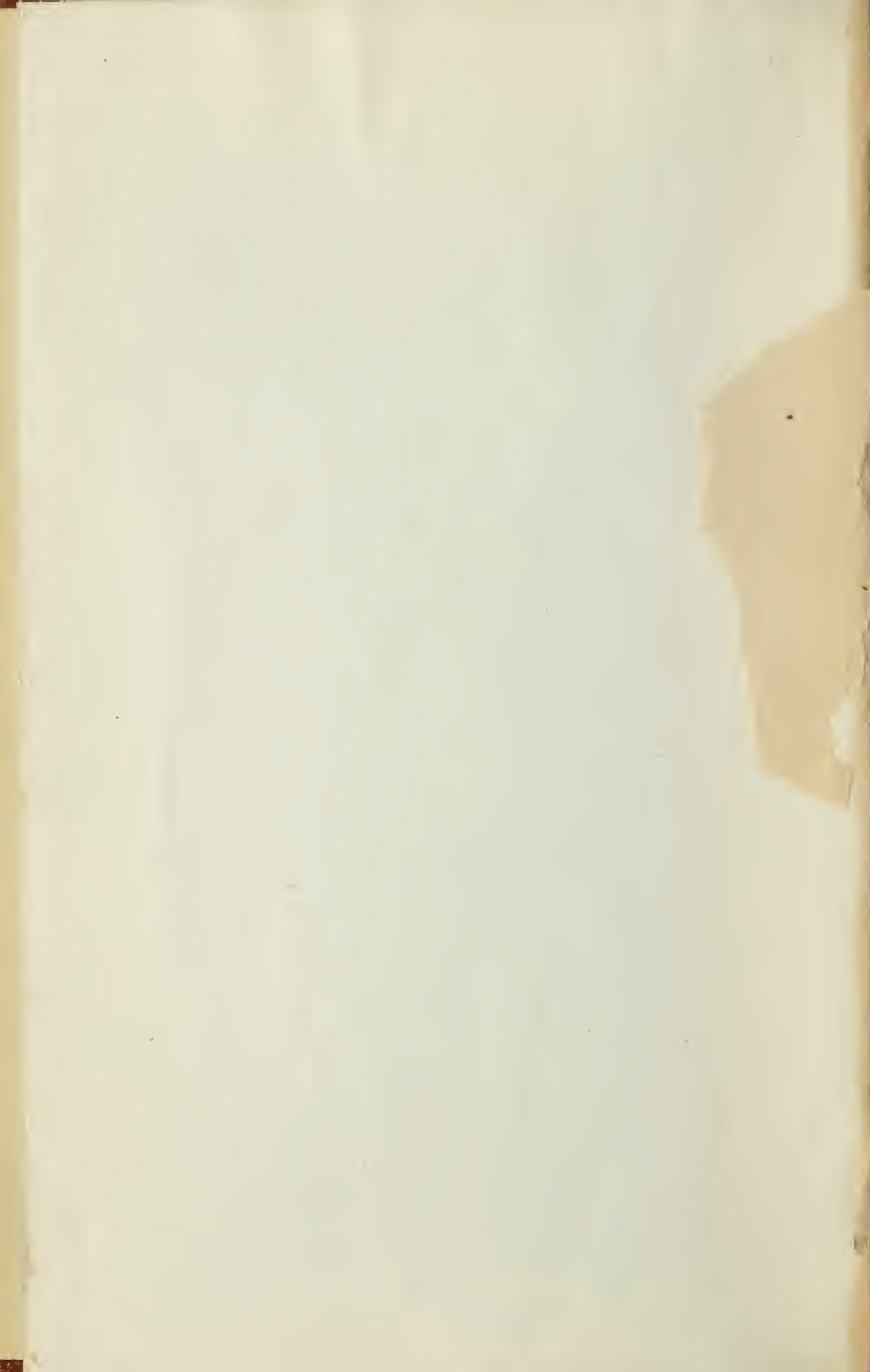


U d/of OTTAWA



39003002428612



# SOCIÉTÉ

DES

## SCIENCES ET ARTS

DE

VITRY-LE-FRANÇOIS.

---

XIX

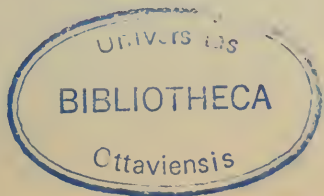
1896 A 1899

---

VITRY-LE-FRANÇOIS

Typographie J. DENIS et C<sup>e</sup>, rue Dominé de Verzet, 13.

—  
1899



PQ  
2049  
.G74J6  
1899

# UN DOCUMENT INÉDIT

SUR

## LE SÉJOUR DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A GRENOBLE

EN 1768.

---

On sait que Rousseau, après avoir fui David Hume et l'Angleterre, vint séjourner un an à Trie chez le prince de Conti sous le faux nom de Renou, puis à Grenoble où le déséquilibre de son esprit, si marqué dans cette dernière partie de sa vie, ne lui permit pas de rester bien longtemps.

Nous avons rencontré à la Bibliothèque nationale (Mscr. fr., 15282) un manuscrit intitulé : *Journal du séjour de Jean-Jacques Rousseau à Grenoble sous le nom de Renou*. Ce journal nous paraît d'un intérêt particulier : il est l'œuvre de Gaspard Bovier qui fut le compagnon et l'hôte de Rousseau pendant son séjour à Grenoble.

Gaspard Bovier, avocat au Parlement du Dauphiné n'est pas un inconnu de ceux qui ont lu les *Réveries d'un promeneur solitaire* :

Durant mon séjour à Grenoble, — dit Rousseau dans sa *VII<sup>e</sup> Promenade*, — je faisais souvent de petites herborisations hors de la ville avec le s<sup>r</sup> Bovier, avocat de ce pays-là, non pas qu'il

aimât, ni scût la botanique, mais parce que, s'étant fait mon garde de la manche, il se faisoit, autant que la chose étoit possible, une loi de ne pas me quitter d'un pas. Un jour nous nous promenions le long de l'Isère dans un lieu tout plein de saules épineux ; je vis sur ces arbrisseaux des fruits mûrs ; j'eus la curiosité d'en goûter ; et leur trouvant une petite acidité très agréable, je me mis à manger de ces graines pour me rafraîchir. Le s<sup>r</sup> Bovier se tenait à côté de moi sans m'imiter et sans rien dire. Un de ses amis survint qui me voyant picorer ces grains, me dit : « Eh ! Monsieur, que faites-vous là ? Ignorez-vous que ce fruit empoisonne ? » — « Ce fruit empoisonne ! » m'écriai-je tout surpris. — « Sans doute, reprit-il, et tout le monde scâit si bien cela que personne dans le pays ne s'avise d'en goûter. » Je regardai le s<sup>r</sup> Bovier et je lui dis : « Pourquoi donc ne m'avertissiez-vous pas ? » — « Ah ! Monsieur, me répondit-il d'un ton respectueux, je n'osais prendre cette liberté. » Je me mis à rire de cette *humilité dauphinoise*, en discontinuant néanmoins ma petite collation. J'étais persuadé, comme je le suis encore, que toute production naturelle, agréable au goût, ne peut être nuisible au corps, ou ne l'est du moins que par son excès. Cependant j'avoue que je m'écoutai un peu tout le reste de la journée ; mais j'en fus quitte pour un peu d'inquiétude ; je soupai très bien, dormis mieux, et me levai le matin en parfaite santé, après avoir avalé la veille quinze grains de ce terrible *hippophae* qui empoisonne à petite dose, à ce que tout le monde me dit à Grenoble le lendemain.

Lorsque plus tard Bovier ouvrit le volume des *Réveries* (1) et y trouva la page que Jean-Jacques lui avait consacrée, il n'aurait pu, paraît-il, retenir une exclamation de surprise et de douleur. Deux fois il aurait relu ce passage haineux et se serait contenté de déchirer ce feuillet « d'où s'exhalait, comme d'un tombeau, une fétide odeur d'ingratitude et de calomnie. »

Ce ne fut que vers 1802 que Bovier composa le

(1) Ce volume existait encore vers 1852 dans la bibliothèque d'un habitant de Grenoble avec la mutilation que Bovier lui avait fait subir. Cf. un opuscule de M. Ducoin que nous signalons plus loin, p. 63.

manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale. Le comte de Barruel-Beauvert, grand admirateur de Jean-Jacques, avait publié en 1789 une *Vie de Jean-Jacques Rousseau* où il reprenait à son compte les insinuations de Rousseau contre Bovier. Cette biographie ne tomba que dix ans plus tard entre les mains de Bovier qui crut alors nécessaire de se défendre contre ces injures que le génie et l'autorité de Rousseau rendaient véritables pour le public du temps.

Cette œuvre de l'avocat Bovier est sans grande élégance et sans grande finesse, on peut presque dire sans idées ; mais elle respire une honnêteté et une simplicité parfaite. On n'y trouve ni acrimonie, ni récrimination, rien en un mot de ce qui pourrait altérer l'esprit d'exactitude. Le reproche même que Rousseau fait à Bovier de ne l'avoir quitté ni le jour ni la nuit, de s'être fait ce qu'il appelle son « garde de la manche », communique à ce manuscrit une note singulière d'observation précise.

Ce manuscrit devait être publié par J. Chaudesaigues (1) qui l'avait eu entre les mains. Il s'était engagé à ce travail, dans la *Presse* du 2 février 1847. Il en fut empêché par la mort. M. Auguste Ducoin, un avocat de Lyon, a également connu ce manuscrit, mais dans ses *Particularités inconnues sur quelques personnages du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles ; I. — Trois mois de la vie de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Dentu, 1852 (2), il s'est simplement contenté de l'analyser. Cette rapide analyse, si habile et si exacte qu'elle puisse être, nous paraît enlever à la déposition de Bovier sa tournure toute spéciale d'ingénuité et de naïveté sincère.

(1) Cf. sur Chaudesaigues une très sévère appréciation de Mary Lafon, *Cinquante ans de vie littéraire*, Paris, Calmann Levy, 1882, p. 176.

(2) Dans ses *Etudes historiques et littéraires*, M. Cuvillier-Fleury a consacré un intéressant article à cet opuscule.

Il nous a semblé qu'il convenait de la reproduire intégralement. On sait toute l'importance qui s'attache aujourd'hui à la personnalité de Rousseau. Rousseau nous apparaît aujourd'hui « bien authentiquement le père de tout le mouvement révolutionnaire contemporain. » Edgar Quinet affirme qu'il a été le véritable et tout puissant inspirateur de la Révolution française à laquelle il aurait inculqué ses idées, son esprit et jusqu'à son tempérament même.

Il y a assurément un intérêt psychologique de premier ordre à étudier le plus profondément possible ce grand talent uni au tempérament le plus singulier, cette âme qui aurait pu être si noble et qui a été si basse et si troublée, cette haute intelligence qui présente des symptômes de folie (1). Il y a, en outre, comme un intérêt national, social, humain, à pénétrer cette biographie, si cet homme qu'on a appelé « le plus raisonneur des hommes passionnés et le plus passionné des raisonneurs », a été le point de départ, le résumé, pour ainsi dire, et le type représentatif d'une évolution historique considérable.

(1) « Dans le temps où nous sommes, personne ne se passionne plus pour les théories politiques et philosophiques de Rousseau. Mais ce qui intéressera toujours, c'est sa vie accidentée, c'est l'alliance du plus grand talent et du caractère le plus original, c'est l'étude d'une âme tour à tour si noble, si troublée d'une si haute intelligence qui présente des symptômes de folie. L'autobiographie de Rousseau a toujours été considérée comme un de ses chefs-d'œuvre ; mais sa correspondance a été jusqu'ici trop mal éditée, pour qu'elle ait pu être appréciée comme elle le mérite. Une édition critique des *Confessions* et surtout une édition soignée de la *Correspondance* de Rousseau, voilà deux tâches qui s'imposent à l'époque actuelle. » (Eugène Ritter, professeur à l'Université de Genève, *Nouvelles recherches sur les Confessions et la Correspondance de Rousseau*, dans la *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur*, Oppeln et Leipzig, 1880, t. II, p. 343-344.) — Il n'est pas bien sûr, quoi que dise M. Eugène Ritter, qu'on ne se passionne plus pour les théories, les théories politiques du moins, de Rousseau.



## JOURNAL DU SÉJOUR DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

A GRENOBLE

**Sous le nom de Renou.**

---

En 1768 Jean-Jacques Rousseau habitait Lyon où il avait de nombreux amis, surtout parmi les négociants suisses et genevois établis dans cette ville. Il n'est pas de mon sujet de dire les raisons qui l'avaient déterminé à choisir cette retraite et j'ignore si c'est là où il prit le nom de Renou (1). Mon père, Claude Bovier, fabricant de gants, était lié de correspondance avec M. Boy de la Tour et M. Delessert (2), qui tenaient le premier rang parmi les maisons de commerce dans les deux nations et qui se trouvèrent heureusement ou malheureusement pour moi les amis de M. Renou. Il ne me convient point de faire l'éloge de mon vertueux père, alors plus que septuagénaire, d'autant plus que ce fut moi qui remplis la tâche que lui imposèrent ses correspondants en lui

(1) En acceptant l'asile que le prince de Conti lui offrit dans son château de Trie, situé à une demi-lieue de Gisors, Rousseau prit le nom supposé de Renou. « Il paraît, dit Petitain, que le prince, pour sauver au moins les apparences, avait désiré qu'il prit cette précaution ». — Cf. *Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Marc-Michel Rey*, publiées par J. Bosscha, Amsterdam, Frédéric Muller, 1858, in-8°.

(2) Cf. sur la famille Delessert, *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 10 décembre 1891 ; Leo Claretie, *J.-J. Rousseau et ses amis*, Paris, Chailley, 1896, p. 257-58 ; Tisseron, *Annales historiques, nobiliaires et biographiques*, 1873.

adressant et recommandant M. Renou. Nous reçûmes donc avis que M. Renou se rendrait incessamment à Grenoble, qu'il était porteur d'une lettre de recommandation pour nous, et d'avance on nous priaît de lui rendre tous les services qu'il nous demanderait pendant son séjour dont on ne fixait pas la durée, de pourvoir à tous ses besoins et de le traiter enfin avec les égards exigés et rendus en pareille circonstance très fréquente dans le commerce. Mais on ne nous instruisait ni de sa marche, ni de son arrivée, ni de ses besoins. Le voyage de Jean-Jacques en Dauphiné et dans les Alpes était connu à Grenoble quelques jours avant qu'on ne nous ait notifié l'honneur et l'avantage de le posséder plus particulièrement qu'aucun de nos concitoyens. Ce voyage faisait la matière des conversations de l'excessivement bonne compagnie (1), et j'y étais quelquefois admis, Monsieur le Comte. Il est vrai que mon idiotisme n'était pas encore connu. Enfin j'attendais Jean-Jacques avec la plus impatiente curiosité. Mais on ignorait encore qu'il cherchait sous ce nom de Renou qu'il s'était donné, un asile plus tranquille qu'il n'eût pu l'espérer sous son vrai nom : tant il est vrai qu'une grande célébrité est quelquefois plus incommode qu'agréable et utile.

Je reçus donc un jour sur le midi de sa part et par un exprès qu'il m'avait dépêché la veille, une lettre datée de Voreppe, le 8 juillet, dans laquelle il m'annonçait sa prochaine arrivée. Vous voyez, Monsieur le Comte, que vous avez confondu les époques en remettant celle du

(1) Ces mots sont une allusion à un passage de la *Vie de Jean-Jacques Rousseau*, Londres, 1789, de Barruel-Beauvert, page 100, en note : « L'instinct de Rousseau lui avait procuré ce qu'il est impossible de se donner lorsqu'on n'a pas fréquenté le grand monde de bonne heure, je veux dire le ton de la *très excellente compagnie*, etc. » Il dit encore, pag. 72 : « Si j'avais voulu descendre jusqu'à la *médiocrement bonne compagnie*... »

voyage à la Grande-Chartreuse au temps où Jean-Jacques habitait Bourgoin. Il eut lieu avant son arrivée à Grenoble. Est-ce de Mons<sup>r</sup>. . . . que vous tenez cette date ?

Ce voyage de Lyon à la Grande-Chartreuse fut fait en la compagnie de deux ou trois charmants Lyonnais dont j'ai oublié les noms, excepté celui de M. Tourate ou la Tourette. Ces Messieurs l'y accompagnèrent, y passèrent au plus vingt-quatre heures avec lui et reprirent la route de Lyon. M. Renou prit celle de Grenoble par la petite route de Sapey. Il fit cette route pédestrement par des chemins très difficiles pour tout autre que pour un botaniste (1) et par le plus mauvais temps du monde, car les pluies avaient absolument dégradé les chemins.

Lorsque je reçus sa lettre, je me persuadai que son séjour en Chartreuse serait au moins de deux ou trois jours qui seraient employés par cette petite académie ambulante à herboriser. J'étais loin d'attendre le même jour d'autres nouvelles de lui. En conséquence je sortis de chez moi sans donner aucun ordre qui put le concer-  
ner. Je m'étais rendu (le 11, même mois) au Jeu de

(1) On sait l'amour de Rousseau pour la botanique : « La botanique m'amusera jusqu'à la dernière heure » (*Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Marc-Michel Rey*, publiées par J. Bosscha, Amsterdam, Frédéric Muller, 1850, lettre 145). De Neuchâtel du Peyrou écrit à Marc-Michel Rey, le 8 février 1768 : « Il a dû vous écrire pour des livres de botanique qui font aujourd'hui son unique passion » (*Eod. lib.*, p. 275). Le 11 juin 1768, Rousseau écrit lui-même à Marc-Michel Rey : « J'irai, si mon état me le permet, faire quelques courses de botanique » (*Eod. lib.*, p. 281). Dans ce même ouvrage sont encore deux lettres de Du Peyrou à Rey du 2 juillet et du 3 septembre 1768 sur les promenades botaniques de Rousseau dans le Dauphiné et sur ses compagnons dans cette excursion. — Voir sur Rousseau botaniste le livre très minutieusement détaillé d'Albert Jansen, *Jean-Jacques Rousseau als Botaniker*, Berlin, Georg Reimer, 1885, p. 122, — et sur ses excursions botaniques et ses compagnons d'herborisation à Grenoble, Gustave Vallier, *Lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau*, lecture faite à l'Académie delphinale dans la séance du 28 février 1862, Grenoble, Prudhomme, 1863.

Paume (1), rendez-vous ordinaire des oisifs un peu opulents. Je faisais part à mes amis de la lettre de Jean-Jacques, lorsque mon domestique m'en apporta une seconde. L'empressement qu'il mit à remplir cette commission instruisit l'assemblée de l'arrivée de l'homme célèbre si désiré de toute la ville. On sut qu'il m'attendait à l'auberge de *Saint-Michel* où il avait débarqué, très près de chez moi. Il avait été forcé de s'y arrêter pour se sécher. Il avait daté son billet de là, et je croyais l'y trouver encore ; mais pendant les moments qu'il passa dans cette auberge, il crut devoir prendre au hasard quelques informations sur notre compte auprès de l'hôte et de l'hôtesse. Elles ne nous furent sûrement pas défavorables, puisqu'elles le décidèrent à venir chez moi sans attendre ma réponse. Il faut vous observer que ma compagne que j'avais laissée à la maison et qui avait reçu le billet du voyageur avait donné ordre au domestique d'avertir nos belles-sœurs de ce qui se passait avant de me joindre au Jeu de Paume, pour leur donner le temps de se rendre auprès d'elle. Vous leur pardonnerez cette innocente curiosité. M. Renou se fit donc accompagner et je le trouvai en effet dans mon salon de compagnie avec ces dames.

Après les premiers compliments d'usage, des offres de rafraîchissements qui furent refusées, je voulus entrer en matière pour connaître ses besoins et ses instructions et je lui offris un assez joli appartement chez moi, fort commode pour lui parce qu'il avait deux issues, par deux escaliers indépendants l'un de l'autre sur la rue, et une troisième par un jardin et des vignes

(1) « En 1768 on construisit la salle de spectacle en face de l'hôtel de ville. Il y avait auparavant en ce lieu un jeu de paume. » Pilot, *Histoire de Grenoble et de ses environs*, Grenoble, 1829, p. 243.

que je possédais, attendant au troisième étage de ma maison où il pouvait se rendre sans passer par l'appartement que ma famille occupait et d'où il pouvait se rendre encore dans la rue sur plusieurs points, etc. Je lui observai que, s'il ne voulait pas accepter ma table que je lui offrais de bon cœur ainsi que le logement à telle condition qu'il voudrait y mettre, le traiteur de l'auberge de *Saint-Michel* ou un autre lui apporterait ses repas par le second escalier, ce qui ne pouvait pas nous gêner, car il nous était inutile. Il refusa même pour la première nuit, ce qui aurait donné le temps d'en chercher un (1) en ville. Vous observerez qu'il pleuvait à seaux. Il persista à vouloir un autre logement, parut étonné de ne pas en trouver un de prêt à le recevoir et il me dit qu'il avait espéré en trouver un à son arrivée. Pour le dissuader de son opinion, je fus obligé de mettre sous ses yeux les lettres de nos correspondants qui ne nous en disaient pas un mot et celle qu'il m'avait écrite datée de Voreppe que j'avais reçue il n'y avait pas quatre heures dans laquelle il n'avait fait mention que de sa prochaine arrivée sans en fixer le jour précis et sans rien dire de plus. Tout fut inutile, il fallut chercher une chambre garnie.

Alors j'envoyai prendre son sac de nuit à l'auberge et mon domestique courut de son côté pour essayer d'avoir un gîte qu'on pût lui offrir. Tout cela fut arrangé non sans humeur de sa part et de la mienne. Je vous avoue que le début ne me flatta pas et que dès lors David Hume fut pleinement justifié à mes yeux. Il l'eût été aux vôtres. Enfin mon domestique revint et nous rapporta qu'il n'avait trouvé qu'un seul logement vacant

(1) Un logement.

dans la rue des Vieux Jésuites (1), chez un nommé Vachard, fondateur. Ce chenil placé au premier étage fort petit, fort laid, était composé d'une espèce d'antichambre délabrée propre seulement à servir de bûcher, et d'une chambre longue, mais étroite, obscure et mal odorante dans une rue assez fréquentée, mais triste. Sur cette dégoûtante description, nous renouvelâmes nos instances auprès de M. Renou pour lui faire accepter celui que je lui avais déjà offert. Ce fut en vain.

C'est dans cette première entrevue qu'il se déclara insociable, qu'il nous dit qu'il ne vivait plus avec les hommes, qu'il était sauvage, qu'il broutait l'herbe, cent choses enfin qui n'eussent été prises que pour des bêtises si elles fussent sorties d'une autre bouche que la sienne. *Palissot avait raison*. Ce fut alors aussi que je lui dis qu'il était fort inutile de changer de nom ; que personne dans Grenoble ne s'y méprenait, qu'il avait été annoncé, qu'il était connu sous son nom de Rousseau. Je l'assurai que l'on se trouvait honoré, flatté du choix qu'il faisait d'une retraite au milieu des habitants de Grenoble et qu'il n'aurait lui-même qu'à s'en louer.

Il fallut donc le conduire à son triste logement, précédé de mon domestique qui était chargé de son paquet. Chemin faisant, il me demanda de lui procurer un traiteur qui lui fournirait son manger à tous ses repas. J'indiquai celui qui était le plus rapproché de son logement ; il s'arrangea le même jour avec lui.

Arrivés dans son appartement, il fut convenu que mon domestique irait tous les matins savoir de ses nouvelles, lui rendre les services dont il aurait besoin, faire

(1) La rue des Vieux-Jésuites fut appelée pendant la Révolution la rue J.-J. Rousseau (Pilot, *Histoire de Grenoble et de ses environs*, Grenoble, 1823, p. 296).

ses commissions, prendre ses ordres pour la journée et qu'à son tour il me ferait savoir le moment où je pourrais le voir ou chez lui ou chez moi : tout cela, convenu entre nous, fut ponctuellement exécuté jusqu'au moment où il quitta Grenoble.

Je suis fâché de vous observer, Monsieur, que la générosité ordinaire de Jean-Jacques, et qu'il exalte même dans quelques endroits de ses œuvres posthumes, se démentit étrangement dans cette occasion, car le pauvre Carra (c'était le nom de ce fidèle, de cet intelligent serviteur) n'eut pas un denier d'étrennes pour toutes les peines qu'il prit, pour tous les services qu'il rendit à notre héros pendant trente jours. Je le dédommageai moi-même.

Voilà donc M. Renou établi plus mesquinement encore qu'il ne le fut depuis dans la rue Plâtrière, mais il s'en contenta et ne put se plaindre. Le lendemain je lui écrivis un billet par Carra qui était allé prendre ses ordres et qui nous prévint à son retour que nous aurions la visite de M. Renou après le dîner ; sa réponse l'annonce à peu près ; nous l'attendions, mon épouse et moi, sans en prévenir aucun de nos amis ; le ton de la veille, au moment de son arrivée, à la première entrevue, ne nous avait pas encouragés ; il nous avait donné trop de marques de son caractère ombrageux pour ne nous pas imposer la loi de n'admettre personne chez nous aux jours et heures annoncés par lui pour nous faire visite et nous fûmes si scrupuleux à cet égard que nos familles ne furent pas acceptées.

M. Renou arriva sur les trois heures après midi à l'heure à peu près où l'on administrait un bain froid au fils que Madame Bovier allaitait, bain auquel j'avais accoutumé cet enfant dès le moment de sa naissance ;

car j'avais suivi le système de Jean-Jacques dans l'éducation physique des enfants d'après son *Emile* ; je n'ai pu la suivre dans leur éducation morale. M<sup>me</sup> Bovier appela donc la gouvernante du poupon et lui ordonna de le porter dans son bain qui était placé dans une petite cour intermédiaire entre le salon à manger et le jardin. A cet ordre M. Renou s'informa si cet enfant était allaité par une étrangère, et il fut enchanté d'apprendre qu'il l'était par sa mère ; ensuite il demanda ce que c'était que ce bain préparé pour ce beau poupon. « Monsieur, lui dit la mère, donnez-vous la peine de passer avec moi dans un autre appartement, et vous serez satisfait. »

Pour éviter un détour dans les appartements des domestiques et la cuisine, je le conduisis par mon cabinet qui était contigu à l'escalier. En y entrant et voyant une bibliothèque assez considérable, trop peut-être pour un idiot de ma sorte, il fronça le sourcil et me dit d'un ton assez ironique : « Il y a ici bien des mensonges ! » — « Il y a encore plus de belles et bonnes vérités, lui répondis-je, je vous montrerai *Emile* qui me guide ainsi que vous allez le voir, le *Contrat social* que j'étudie, la *Nouvelle Héloïse* qui me transporte, plusieurs discours de Jean-Jacques Rousseau et d'autres auteurs qui m'instruisent et m'amuse. »

Il balbutia quelques mots et, continuant sa route en donnant la main à la belle nourrice, il arrive auprès de cet enfant qu'il trouva riant et jouant dans une eau assez froide et en plein air. Il s'extasia et, paraissant douter encore de ce qu'il voyait, il courut à la cuisine, se saisit d'une cruche pleine d'eau et vint en arroser les épaules, la poitrine et l'estomac de ce bel enfant, puis, saisi d'un transport de satisfaction, il court au jardin,



arrache une grosse touffe de fleurs et vient les répandre dans le bain. Cette scène dura près d'une heure et ne le lassa pas. Elle parut nous le concilier.

Le bain pris, nous passâmes dans un pavillon qui bornait le jardin et là, pendant que la mère allaitait son fils, il fallut rendre compte des raisons qui m'avaient engagé à faire cet essai sur mon enfant, sur la manière dont je m'y étais pris pour l'accoutumer à des bains froids, de l'époque de sa naissance, etc. Il fallut entrer dans les détails les plus minutieux tels que je vais vous les donner pour votre instruction, M. le Comte, si jamais vous êtes père.

Il fut d'un étonnement extrême lorsqu'il apprit que cet enfant avait vu le jour au mois de novembre précédent, que dès le lendemain de sa naissance j'avais commencé cette opération par le tenir debout sur mon bras gauche, ses pieds dans une jatte d'eau froide et que, dans cette attitude, me servant d'une éponge fine que j'imbibais de cette eau, j'avais commencé par l'exprimer sur le col et les épaules, que, peu touché de ses petits cris non plus que des hauts cris de la mère et de la gouvernante, je continuai sur tous les membres, dessus, dessous, devant, derrière, ensuite sur la poitrine et le ventre ; que j'évitai le creux de l'estomac pour ne pas lui faire éprouver des sensations douloureuses et gêner sa respiration, que j'avais continué depuis cette époque cette opération deux fois le jour, que peu à peu l'enfant s'y était accoutumé et qu'ensuite il s'y était plu au point qu'il ne se trouvait parfaitement à l'aise que dans son bain ; que par là je l'avais garanti de toute plissure, scissure, écorchure, suite d'une malpropreté inévitable chez les enfants à la mammelle lorsqu'on se contente de les nettoyer avec un linge, et

que je l'avais maintenu dans l'état où il le voyait, n'ayant éprouvé que des coliques auxquelles les enfants mâles sont sujets, coliques que j'arrêtais facilement en l'agitant fortement dans mes bras ; enfin qu'il n'avait jamais été assujetti au maillot ; qu'une simple lisière le retenait par le milieu du corps dans son berceau et qu'il avait toujours la liberté de mouvoir ses bras et ses jambes sans aucune gêne. M. Renou, attentif à ce que je lui disais, me faisait répéter souvent, puis il applaudissait, il ne se récria que sur la saison dans laquelle j'avais fait ces essais et convint qu'il n'aurait jamais eu le courage de commencer en hiver des bains froids, quoiqu'il en connût la salubrité, etc., etc. Enfin il se retira en apparence très content du père et de la mère et du poupon qui était en effet beau comme l'amour ; il est vrai que la mère était une Vénus, du moins à mes yeux (1).

Le lendemain je fis prévenir M. Renou par mon domestique que je me proposais d'avoir l'honneur de le voir chez lui et je le priai de m'indiquer l'heure qui lui serait la plus commode. Il me fit répondre que toutes les heures lui étaient égales. En conséquence je lui fis une visite sur les onze heures du matin. Elle se passa en compliments, n'eut rien de particulier, de bien intéressant ; il me proposa de faire une promenade avec lui, ce que j'acceptai. Il vint en effet me prendre après son dîner.

Nous dirigeâmes nos pas du côté de la Tronche, sur la route de Savoie, dans la superbe vallée de Grésivaudan dont il n'avait pu admirer la beauté en arrivant à Grenoble parce que le temps était effroyable et qu'il avait eu assez à faire de se garantir de la pluie et de l'orage.

(1) Note du manuscrit : « Jean-Jacques et M. de Barruel avaient raison. » Le manuscrit contient quelques annotations d'une main étrangère. Elles sont d'un admirateur de Rousseau et hostiles à Bovier.

Notre promenade fut assez longue et notre conversation ne roula que sur les maisons de campagne qui entourent la ville d'un côté et qui sont presque innombrables. Notre retour fut brillant, car, par un concert presque unanime, toute la ville se dirigea sur ce point. J'en fus étonné moi-même ; l'affluence fut telle que pendant plus d'un quart de lieue, nous marchâmes pressés par la foule de gens de tous états. Je voulus lui faire remarquer cet empressement général de la part du public. Grands et petits, tout courut au-devant de nous ; et je tâchai de le convaincre que ce concours imprémédité lui était un sûr garant des dispositions amicales de tous les habitants en sa faveur. Il n'en parut ni flatté, ni surpris ; il rejeta constamment sur un mouvement de curiosité cette espèce d'ivresse du public. Cependant je voyais qu'intérieurement il en était flatté ; qu'il faisait la différence de cette réception à celle qu'on lui avait faite quelque temps auparavant à Moutié-Travers et qu'il ralentissait sa marche. Enfin nous arrivâmes chez moi où nous trouvâmes ma femme et mes belles-sœurs qui, constamment aux fenêtres, n'étaient pas encore revenues de la surprise que leur avait causée cette procession et qui en firent leurs sincères compliments à M. Renou. Il se dérida un peu et répondit des choses fort honnêtes, mais avec une modeste hypocrisie qui se décelait malgré lui. Après quelque temps il voulut se retirer chez lui. Il était fatigué. Je l'accompagnai. Il me proposa une promenade pour le lendemain et me dit qu'il viendrait me prendre. Sur l'observation que je lui fis que nous dirigerions nos pas d'un autre côté pour lui faire connaître la plaine (?) de la ville, il fut convenu qu'il m'attendrait chez lui, et en effet je le fus chercher.

Nous nous acheminâmes du côté d'Eybens par une

route en ligne droite bordée d'arbres pendant une lieue dans une plaine dont il n'y avait pas une toise de terrain d'inculte et par une montée insensible.

Nous jasâmes de son voyage de Lyon à la Grande Chartreuse. Il ne me cacha pas que ce voyage ne s'était pas fait selon son goût. Il aurait voulu visiter en détail le noir, mais superbe désert et les bois dont il est entouré, herboriser, botaniser, savourer le parfum des plantes dont ces montagnes et les rochers sont couverts, y oublier la nature entière, enfin y devenir momentanément chartreux. Ses compagnons, au contraire, hommes de cabinet, érudits, savants avec leurs livres, ne voulaient étudier la nature qu'à leur aise, dans leurs fauteuils académiques, et non se donner la peine de l'étudier sur son sein même.

« J'étais donc seul, m'ajouta-t-il, dans un labyrinthe impraticable après des pluies aussi longues que celles que nous avons essuyées ; tous les terrains [étaient] dégradés, tous les passages encombrés, tous les torrents débordés et je n'ai pu suivre mon goût. »

Je lui marquai mon étonnement de ce qu'aucun de ses compagnons ne l'avait accompagné jusqu'à Grenoble ; il me répondit qu'il avait préféré venir seul, n'ayant pour guide qu'un robuste paysan qui s'était chargé de son sac et de sa boîte de fer blanc dans laquelle il avait renfermé les plantes curieuses qu'il avait eu le bonheur de rencontrer et qui le dédommageraient amplement des peines qu'il avait prises pour se les procurer. Je l'écoutai avec plaisir surtout dans quelques narrations comparatives qui lui échappèrent de temps à autre. Nous parlâmes aussi de quelques choses indifférentes pour lui, mais non pour moi ; il y répondait avec réflexion, selon qu'il en était affecté et sans s'expliquer

clairement. Ensuite, parlant de ses besoins personnels il me pria de lui indiquer les marchands qui me servaient et me fournissaient mes vêtements. Je lui promis de lui envoyer ceux en qui j'avais confiance et à qui il pouvait donner la sienne. Je me rappelle que l'un d'eux, le chef du commerce, se nommait Renou ainsi que lui. Cette attention de ma part me valut le premier effet de son humeur ombrageuse, comme on va le voir, mais achevons notre promenade.

Nous voilà arrivés au village assez romantique (1) d'Eybens. La route d'Eybens à Grenoble est d'environ une lieue d'étendue sur une terre inclinée en pente douce, insensible en marchant, mais non à la vue ; en rétrogradant pour revenir à la ville, nous eûmes le coup d'œil le plus brillant. Imaginez-vous ou plutôt rappelez-vous, Monsieur le Comte, la marche imposante du quartier général d'une armée de cent mille hommes ; vous avez fait la guerre, et moi aussi ; vous connaissez l'éclat de la troupe dorée réunie en masse, et moi aussi, j'ai souvent marché avec elle. Lorsque nous eûmes laissé Eybens derrière nous, que nous nous trouvâmes en ligne droite en face de la ville, nous aperçûmes du plus loin que notre vue put s'étendre une multitude si considérable de carrosses, de cabriolets, d'écuyers, de chevaux, de gens à pied venant à nous que M. Renou

(1) Ce mot était fort employé dans cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais dans un sens différent de celui où nous l'employons aujourd'hui. Gattel, *Dictionnaire universel de la langue française*, 3<sup>e</sup> édition, Lyon, 1819, t. II, p. 576, le définit ainsi : « *Romantique*, — qui sent le roman ; qui rappelle à l'imagination les descriptions des poèmes et des romans. Mot nouveau tiré de l'anglais *romantic*, romanesque, et qui ne se dit guère que des lieux, des paysages, etc. *Site, aspect romantique*. Il diffère dans notre langue de *romanesque* qui signifie proprement ce qui appartient en effet au roman : *Un sujet romanesque n'est pas toujours traité d'une manière romantique*. » P. Catineau, *Nouveau dictionnaire de poche de la langue française*, Paris, Catineau, an X (1802), p. 482, le définit à peu près de même : « *Romantique*, — romanesque, dont la description *figurerait* dans un poème, dans un roman, »

avoua n'avoir rien vu de plus brillant, de plus varié après les promenades de Longchamps. Nous avançons lentement, les objets se rapprochent. Je distingue parfaitement les différents personnages et je vis que toute la ville avait quitté ses foyers, ses occupations, pour nous donner le plaisir d'une fête générale. « Eh bien ! M. Renou, lui dis-je, c'est vous qui faites mouvoir toute cette multitude ; voyez le pouvoir d'un grand homme ! Il n'y a pas là un seul individu qui ne vous soit dévoué, qui ne vous rende tel service que vous pourrez demander. Croyez-moi, quittez le surnom de Renou, reprenez celui de Jean-Jacques ; vous l'avez assez illustré pour ne pas craindre de le reprendre. » Il ne me répondait rien, mais il était ému. Je n'avais pas besoin d'autre expression de sa part. L'enthousiasme fut général, tout le monde voulut voir Jean-Jacques, et je me rappelle entre autres que la respectable Présidente de Chaponais, sa fille, Madame la Comtesse de Brizon et leur médecin, mon ami Gagnon, y vinrent en voiture, que leur cocher eut ordre de nous serrer d'assez près pour que la bonne Présidente fort âgée put voir à son aise notre philosophe et j'entendis le docteur lui dire de bien remarquer l'homme qu'elle verrait à ma droite. Nous étions très près du fossé qui bordait la route, et la voiture nous rasa effectivement de si près que nous fûmes forcés de nous arrêter et de rendre les saluts qui parlaient de la belle berline ; enfin nous marchâmes si longtemps et si lentement, on passa et repassa si souvent autour de nous que nous n'échappâmes à la vue de personne. « Et vous, de vous pavaner ! » me direz-vous. Non, M. Je prenais part sans doute à cette espèce de marche triomphale, mais j'étais accoutumé à recevoir chez moi et à fréquenter des personnes en apparence plus distinguées que

lui et que vous, M., mais pas peut-être d'un mérite aussi réel.

Revenons avec Jean-Jacques et déposons-le dans son triste logement ; laissons-l'y reposer, il sera bientôt agréablement réveillé. Je m'acquitte de la commission auprès de mes marchands et je me retirerai aussi ; je me couche et je m'endors. Mais tout le monde qui était venu au-devant de Jean-Jacques en chantant hosanna, ne s'endormit pas. Nos jeunes musiciens, nos aimables musiciennes dont Grenoble a toujours été peuplé, se réunirent pour prouver à Jean-Jacques qu'ils étaient faits pour posséder l'auteur du *Devin du Village* (1). On lui donna une sérénade composée de ce seul intermède ; mais on le chanta sous ses fenêtres d'un bout à l'autre ; on l'exécuta d'une manière supérieure de son aveu ; il y fut si sensible qu'il ouvrit sa fenêtre pour témoigner sa reconnaissance et sa satisfaction, et il fut claqué d'une façon si bruyante qu'il crut que toute la ville s'était rassemblée pour lui.

(1) Cf. ce que dit Barruel-Beauvert dans sa *Vie de Jean-Jacques Rousseau*, p. 24 : « L'opéra du *Devin du Village* lui valut un hommage bien flatteur à Strasbourg. Voici ce qui arriva. On jouait le *Devin du Village*, et la salle du spectacle était remplie. Jean-Jacques était incognito et s'y croyait ignoré. Jamais pièce ne fut écoutée aussi paisiblement. Au moment où l'on baissait la toile, tous les spectateurs qui paraissaient s'être donné le mot pour le silence et pour les applaudissements, se mirent à crier d'une seule voix : *L'auteur ! L'auteur !* La modestie de Jean-Jacques qui n'était pas simulée, l'empêchait de se montrer sur le théâtre, et les cris de redoubler au point que le sieur Ville-neuve, — le directeur, — vint lui représenter qu'on s'obstinait à ne pas vouloir sortir et qu'il allait être obligé de refaire illuminer la salle. Rousseau, tout différent de cette pépinière d'auteurs nains qui viennent d'un air balourd et plaisamment modeste, saluer le public qui se moque d'eux, en les appelant comme de *grands hommes*, Rousseau, dis-je, ayant resté plus d'une heure après la fin de la pièce et désirant avec impatience de retourner chez lui, fait ses efforts, fend la presse, veut s'esquiver ; mais on sort en foule de tous côtés, on court après lui, remplissant l'air d'acclamations de joie ; on l'entoure, officiers, soldats, nobles, robins, abbés, bourgeois, artisans et laïques, c'est à qui aura l'honneur de le porter glorieusement en triomphe et de le conduire à son logement. . . . . » — Voy. sur Rousseau musicien le livre très travaillé d'Albert Jansen, *Jean-Jacques Rousseau als Musiker*, Berlin, 1884, notamment p. 184.

Le lendemain, nos marchands ne manquèrent pas de se présenter ; ils habillèrent Jean-Jacques et, cela fait, M. Renou demanda son compte pour s'acquitter. Ceux-ci, en gens polis, commencèrent par les phrases d'usage : « Cela ne presse pas ; M. peut avoir besoin de quelques articles ; ce n'est qu'une bagatelle ; tout se trouvera. » Ils croyaient avoir à faire avec un homme comme les autres. Ils espéraient d'après le bruit public que M. Renou deviendrait une bonne pratique, et ils voulaient s'en emparer ; mais celui-ci ne plaisanta pas, il voulut payer et avoir sa quittance, ce qui s'exécuta incontinent. J'ignorais ces rares débats de politesse marchande, et je me rendis après mon dîner chez mon homme qui me demanda sur le ton de l'humeur la plus colérique si je prétendais lui fournir de ma bourse ses vêtements et les objets dont il pouvait avoir besoin. Etonné de cette incartade, je lui répondis que je ne comprenais pas le sens de sa véhémence apostrophe. Il reprit qu'en effet mes marchands s'étaient présentés à lui et lui avaient donné ce dont il avait besoin, mais qu'ils avaient refusé longtemps leur paiement, qu'il n'en comprenait pas la raison. Je pris la chose en plaisanterie ; il en fut si choqué que je fus obligé d'en venir à une explication catégorique avec un sérieux qui l'étonna :

« M. Renou, si vous étiez à ma place et moi à la vôtre, si je vous étais adressé par des amis communs et que je vous priasse de me procurer les choses qui pourraient m'être nécessaires dans le lieu de mon, de votre habitation où je serais inconnu, certainement vous vous empresseriez à me rendre ces services ; vous vous adresseriez aux marchands qui vous seraient affidés et vous leur diriez : « Allez chez M. Bovier qui est logé telle part ; il a besoin de quelques-uns de vos articles ;



donnez-les lui. » Sur votre invitation qui serait un ordre aux yeux d'un tribunal de justice, ces marchands n'hésiteraient pas à me fournir ce que je leur demanderais et ils se diraient avec une grande raison : M. Renou demande que nous fournissions à cet étranger les articles de notre magasin dont il a besoin ; nous ne le connaissons pas, mais nous ne risquons pas de perdre ; dans le cas où cet homme ne nous payerait pas, nous avons un recours assuré contre M. Renou qui se rend par son ordre seul sa caution, etc. »

Il ne fallut pas moins que ce long raisonnement pour lui faire sentir son irréflexion et je lui ajoutai que, lorsque je lui avais procuré un logement, un traiteur, que mon domestique lui avait acheté quelques bagatelles ; je ne prétendais pas lui faire des cadeaux de cette nature, etc., il reprit donc son assiette naturelle, mais toujours ombrageux, on va le voir.

Depuis qu'il était public que M. Renou m'était adressé et qu'il s'était établi une liaison entre ma famille et lui, Mad<sup>e</sup> Bovier avait eu la visite intéressée de plusieurs dames de la plus haute considération de la ville, des comtesses, des marquises, des baronnes dont nous avions à foison, qui, toutes, tourmentées du démon de la curiosité, jalouses peut-être de la préférence que le hasard nous avait procurée, voulaient voir et connaître l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* et qui croyaient que Mad<sup>e</sup> Bovier pourrait leur procurer cette jouissance. Mad<sup>e</sup> Bovier qui avait jugé l'homme à ses premières visites et qui peut-être aussi n'était pas fâchée d'une exception en notre faveur, crainte de voir s'éloigner de nous cet homme rare, avait refusé nettement de concourir à satisfaire leur passion (car c'en était une). Elle s'était retranchée sur l'impossibilité de réussir en promettant

cependant de ne pas taire leurs démarches, de les nommer toutes distinctement pour qu'il décidât lui-même à laquelle d'elles il jetterait le mouchoir. Elle tint parole. Elle en parla le même jour, mais M. Renou fut inébranlable. A peine put-elle obtenir une exception en faveur de ses sœurs, ainsi que je vais le raconter incessamment. Dans la même journée mon ami M. Reguis (?), avocat et grand littérateur, vint me voir pour me proposer de procurer à son intime ami M. Servan (1), avocat général de notre parlement, une entrevue avec M. Renou. J'étais absent, comme on l'a vu, mais il trouva Mad<sup>e</sup> Bovier qui était familière avec lui, car notre liaison était ancienne et assez étroite. Elle lui promit en mon nom que je ne négligerais rien pour satisfaire le magistrat dont je connaissais les premières et brillantes productions. Reguis, dépositaire de ses manuscrits, me les avait confiés.

Je rencontrai en effet Reguis qui sortait de chez moi. Je ratifiai la promesse de ma compagne avec d'autant plus d'empressement que je croyais servir Jean-Jacques et M. Servan de leur goût et que je désirais avoir un tiers lors de nos promenades qui devenaient journalières avec l'homme le plus renfermé, le plus taciturne que j'aie connu, avec qui je ne pouvais m'entretenir absolument que de botanique, science dont je ne connaissais pas les premiers éléments, pour laquelle il ne me donnait aucun goût par la raison qu'en apprenant à

(1) Servan, né à Romans en 1737, mort dans sa terre de Roussau, près Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), en 1807. Il devait par la suite publier : *Réflexions sur les Confessions de J. J. Rousseau, sur le caractère et le génie de cet écrivain, sur les causes et l'étendue de son influence sur l'opinion publique, enfin sur quelques principes de ses ouvrages*, insérées dans le *Journal encyclopédique* de l'année 1763, par M. Servan, ancien avocat-général au parlement de Grenoble, à Paris, chez les libraires qui vendent les nouveautés, 1783. — Cf. Servan, *Œuvres choisies*, édition de X. de Portets, Paris, 1825.

connaître le règne végétal j'aurais voulu en même temps connaître les propriétés des plantes, étude que Jean-Jacques trouvait non seulement inutile, mais même ridicule et absurde. D'ailleurs à trente-sept ans il était trop tard tant au physique qu'au moral pour me livrer à une étude qui nécessitait de longues courses dans les montagnes, sur des rochers souvent inaccessibles. Je désirais donc M. Servan pour faire diversion. J'aurais bien désiré aussi mon ami Reguis dont le caractère et le genre de littérature était plus analogue à ma façon d'être, de sentir, de penser ; qui enfin avait eu plus d'indulgence que M. Renou pour mon idiotisme.

Certainement, si Jean-Jacques eût fait un plus long séjour dans nos contrées, j'aurais réussi à former le quatuor dont l'idée seule faisait mes délices, mais il fallait commencer par M. Servan qui était connu par des productions littéraires qui lui avaient déjà fait une réputation, et donné des admirateurs et des jaloux. Ce n'était pas à mon sens chose aisée que de rapprocher ces deux êtres. Il fallait beaucoup de circonspection et d'adresse pour amener à ce point Jean-Jacques que le nom seul d'un homme de lettres, et surtout d'un robin, faisait tomber en syncope. Voici la tournure que je pris :

A la première promenade que je fis avec M. Renou, causant avec lui du désir qu'il avait de se fixer dans ma province et assez près de sa capitale, je lui fis observer que n'ayant à Grenoble d'autres connaissances que la mienne, d'autres relations qu'avec moi, s'il arrivait quelque événement qui lui fit de la peine, je lui servirais à peu de chose. Je ne pourrais le garantir des atteintes des nombreux et puissants ennemis qu'il disait avoir ; que je croyais en conséquence que, sous tous les rapports, il convenait qu'il se présentât à toutes les autorités de

la province, telles que le commandant, M. de Clermont-Tonnerre (1), l'Intendant, M. de Marcheval (2), l'Evêque, M. de Caulet (3), le Premier Président, M. [de] Bérulle, le Procureur Général, M. de Moydieu, etc. ; que je m'engageais à lui faire ouvrir partout la porte à deux battants, l'assurant qu'il serait reçu avec les égards dûs à un grand homme qui était un des phénomènes de son siècle.

Il parut goûter mes raisons et mes éloges et, de suite

(1) En 1764 la lieutenance-générale du Dauphiné fut donnée au maréchal de Clermont-Tonnerre d'où elle passa en survivance au duc de Clermont-Tonnerre qui l'exerçait en 1788.

(2) Christophe Pajot, seigneur de Marcheval, intendant du Dauphiné, après l'avoir été de la Provence.

(3) Jean de Caulet, né à Toulouse en 1693, aumônier du roi et archidiaque de Pontoise, sacré le 14 avril 1726 évêque de Grenoble où il mourut le 28 septembre 1771, à soixante-dix-huit ans. Il a laissé quelques ouvrages : *Instruction pastorale sur le sacrement de pénitence et sur la communion*, Grenoble, 1749. in-4° ; *Discours contre l'attentat de Damien*, 1757, in-4° : *Dissertation sur les actes de l'assemblée du clergé de 1765* (voy. Feller, éd. Simonin, t. III, p. 59). Il édifia son diocèse par ses vertus. Il aimait et protégeait les lettres. A sa mort les habitants de Grenoble ouvrirent une souscription pour faire l'acquisition de sa bibliothèque qui se composait de 40,000 vol. Elle fut placée au Collège Dauphin et l'on nomma 23 personnes chargées de la direction de cet établissement. Cf. Pilot, *Histoire de Grenoble et de ses environs*, Grenoble, 1829, p. 244. Voici un billet de cet évêque, très probablement inédit :

Grenoble, 9<sup>e</sup> Xbre 1762.

Je suis très sensible, mon révérend père, au présent que vous m'avez fait et si jamais l'ouvrage projeté était mis en lumière, je vous serais très reconnaissant de m'en avertir, parce que j'aurais soin de m'en pourvoir, le regardant d'avance comme d'une très grande importance. Il est certain que mon grand oncle, évêque de Pamiers, n'a eu l'abbaye de Foix qu'en commende. Ainsi je pense comme vous qu'il ne sauroit avoir une place dans l'ouvrage projeté, quelque honorable qu'elle lui fust, il faut toujours préférer les droits de la vérité. Je suis charmé que cette occasion me fournisse celle de vous renouveler les assurances des anciens et inviolables sentiments avec lesquels je suis, mon révérend père, votre très humble et très obéissant serviteur.

† J., évêque de Grenoble.

Au Révérend Père

le Révérend Père Mercier,  
Bibliothécaire de Ste-Geneviève,  
à Paris.

(Biblioth. Nationale, n. a. fr. 31, lettres originales.)

reprenant mon dire, je lui parlai de M. Servan, avocat général de notre parlement. Je le lui peignis sous les couleurs les plus favorables, non du côté du savoir, mais du côté de la solidité et de l'amabilité de son caractère. Je lui fis valoir le grand désir qu'il avait de faire la connaissance de l'homme célèbre qu'il avait vainement cherché à connaître à Paris et ailleurs, et qui était le seul des hommes rares qui honoraient la France et leur siècle qu'il n'avait pas vu, enfin je fis si bien que j'obtins son consentement.

Quant au commandant de la province, il me dit qu'effectivement il était chargé pour lui d'une lettre de recommandation de S. A. S. le Prince de Conti, qu'il savait que ce seigneur avait eu la bonté de se faire informer de lui par un de ses gens qu'il lui avait envoyé et que peut-être s'était-il présenté en personne, mais que soit par paresse, soit oubli, il n'avait pas encore répondu à ses avances. Il me promit de réparer ses torts le lendemain, ce qu'il fit effectivement. Que se passa-t-il entre eux dans cette entrevue ? Je ne l'ai jamais demandé.

Dans cette même promenade, après avoir obtenu son aveu pour tous les préliminaires à remplir de sa part, nous causâmes des maisons de campagne que nous pourrions visiter et parmi lesquelles il pourrait choisir celle qui lui conviendrait pour sa demeure. Je lui en nommai quelques-unes assez agréablement situées près de la ville. Nous convînmes de les voir ensemble successivement et qu'ensuite il proposerait à sa femme celle qui lui agréerait le plus. *Sa femme, Monsieur le Comte !* Ainsi se passa cette journée fertile en projets.

Assuré que les démarches que j'allais faire ne lui déplairaient pas, je ne perdis pas un moment, j'allai

chez M. Servan. Je lui annonçai que M. Renou consentait à le voir. Nous convînmes que le lendemain je lui demanderais son heure pour cette entrevue que j'avais fort à cœur. M. Renou la fixa entre onze heures et midi, et tout cela s'exécuta ainsi à ma grande satisfaction. C'est dans ce moment, M. le Comte, que je dois invoquer le témoignage de M. Servan sur ce que j'ai à narrer ; depuis qu'il fut en liaison avec notre philosophe jusqu'à l'affaire qui termina la mienne avec lui, M. Servan fut toujours en tiers entre nous deux ; il fut mon conseil dans tout ce que j'écrivis à Jean-Jacques, et rien ne lui a été caché de ma part. Il existe, vous pouvez vous adresser à lui ; il vous certifiera la vérité de ce que j'écris aujourd'hui. Il pourra aussi vous satisfaire sur les raisons qui l'ont forcé à varier sur le compte de votre héros.

Je pourrais aussi invoquer le témoignage de tous mes concitoyens encore existant qui ont connu et suivi mon invariable conduite à son égard. Je réclame d'avance celui non suspect de M. de Champagneux sur la scandaleuse scène qui se passa chez moi en sa présence entre Jean-Jacques et Thévenin ; mais n'anticipons rien et poursuivons notre récit ; nous prouverons ce que nous avançons.

La visite de M. Servan à M. Renou leur fut sans doute agréable, puisque, le même jour, à l'issue de leur dîner, ils me firent l'honneur de m'en faire une ; ils firent leur cour à la belle nourrice, et nous fîmes tous les trois une promenade le long de la rive droite de l'Isère dans la trop étroite, mais riante plaine du Sablon.

La conversation ne se ressentit point de la gêne, de la réserve ordinaire dans les commencements d'une liaison. Nous fûmes tous les trois à l'aise dès le premier

moment. Le taciturne Renou se dérida, causa. M. Servan, pétillant d'esprit, fit les plus grands frais de la conversation ; on ne fut ni scientifique, ni moral, ni triste, ni trop gai, on fut anecdotique, aimable enfin.

Oh ! combien je fus content de ma négociation ! oui, je me pavanai alors, M. le Comte, et je me dédommageai amplement de nos tristes tête-à-tête qui recommencèrent cependant ; mais alors j'avais un but déterminé, je voulais fixer notre misanthrope, et j'avais l'espoir de jouir du fruit de mes peines. J'aurais réussi, si Jean-Jacques n'avait pas rencontré en son chemin un homme en simarre encore plus idiot que moi.

C'est à cette époque que je m'occupai de l'entrevue de M. Renou avec notre bon, trop bon intendant, M<sup>r</sup> de Marcheval. Je le connaissais particulièrement, je le voyais en public, plus souvent encore en particulier dans les moments où les grands ne sont plus que des hommes ordinaires, où, cessant de représenter, ils se dépouillent entièrement et se montrent à nu. Il a péri. Qu'il me soit permis de jeter quelques fleurs sur sa tombe. Il m'avait engagé à lui fournir l'occasion de voir Jean-Jacques. Je le lui avais promis. On a vu que j'avais tout disposé pour cette entrevue ; mais nous fûmes obligés de renvoyer toutes ces visites d'étiquette à d'autres moments pour plusieurs raisons.

Nous avons des courses à faire pour le choix d'une maison de campagne qui pût convenir. M<sup>me</sup> Bovier désirait voir à sa table M. Renou ainsi qu'il le lui avait promis, et vous savez que *désir de femme est un feu dévorant*. Il était lui-même pressé de faire un voyage en Savoie pour satisfaire un besoin de son cœur qu'il ne m'expliqua pas alors ; enfin son apathie, son éloignement pour tout ce qui le gênait nous fit renvoyer les

projets de pure cérémonie ou de devoir indispensable.

Nous commençâmes donc, Jean-Jacques et moi, à parcourir les environs de Grenoble. La première fut dirigée sur cette belle route d'Eybens, si célèbre depuis quelques jours et que vous n'avez sans doute pas encore oubliée, jusqu'à un village nommé les Angonnes. Une dame de ma connaissance, mère d'un homme jeune alors, mais avec qui je me suis étroitement lié, longues années après dans la maison d'arrêt où nous fûmes enfermés l'un et l'autre sous le règne de la Terreur, dite de Robespierre, M<sup>me</sup> Bouvier des Angonnes (1) possédait une jolie petite maison située à une petite distance de la sienne, près d'un bois qui couronnait un coteau d'où l'on découvrait Grenoble, dans une position romantique fort tranquille, mais un peu isolée, ce qui ne m'aurait pas déplu. Il n'y avait d'autre inconvénient que celui de l'éloignement d'une fontaine qui coulait à quelque distance dans un bosquet. Il aurait fallu prendre un domestique pour ce besoin seul, parce qu'une femme, telle que M<sup>me</sup> Renou, même Thérèse Levasseur, n'aurait pu y aller journallement seule sans crainte, quoique sans danger.

Madame des Angonnes, malheureusement pour nous, était absente et ne put nous faire les honneurs de sa maison. Ses domestiques la suppléèrent dans l'essentiel et nous montrèrent en détail un joli petit réduit champêtre qui ne put convenir. Je ne pus désapprouver M. Renou qui n'était pas en état ou qui ne voulait pas prendre un domestique à gages.

Après nous être reposés quelque temps, il fallut

(1) Dans la « Liste des suspects arrêtée par les commissaires de la Convention pour le département de l'Isère aux mois d'avril et de mai 1793 » on lit parmi les noms du « district de Grenoble », celui de « Bouvier des Angonnes, aux Angonnes ». (*Bulletin de l'Académie delphinale*, 3<sup>e</sup> série, t. XIV, 1878, p. 179.)



rétrograder et comme il était trop tard pour nous rendre à Grenoble à jeun, nous nous rabattîmes sur Tavernolle, chétif village qui m'a reçu au moment de ma naissance, y ayant été allaité par une respectable femme du lieu.

Il fallut donc se contenter de ce qu'on put nous donner dans un mauvais cabaret, du pain tel quel, des œufs apprêtés de plusieurs manières, du vin dur et âpre que l'on ne pouvait adoucir qu'en l'énervant avec l'eau ; enfin nous apaisâmes notre faim comme nous pûmes. Le repas ne fut pas long, comme vous pouvez le juger, mais en revanche le reste du jour le fut cruellement pour moi. Déjà nous avons fait le trajet de Grenoble aux Angonnes, presque sans nous dire un mot, — quelques monosyllabes, des *oui*, des *non*, et voilà tout. J'étais dans l'usage, M., de ne jamais entreprendre une promenade sans me munir d'un *vademecum* ; vous savez ce que c'est, vous, grand écrivain ! Depuis l'arrivée de Jean-Jacques, depuis le moment heureux pour moi où j'étais devenu son *garde de la manche*, j'avais cru cette précaution inutile et j'aurais cru lui faire injure. Mes poches étaient donc aussi vides que ma tête. Nous venions de terminer un repas qui ne renvoyait pas à mon cerveau les vapeurs d'une difficile digestion. Nous cherchons à nous mettre à l'abri d'un soleil brûlant et nous nous hâtons d'entrer dans un bois près du village.

Nous voilà tête à tête, lui rêvant à la botanique sans doute, et moi rêvant à la Suisse. Oh ! quel ennui ! Mon prince, plus concentré, plus taciturne que je ne l'avais vu encore, gardait le silence, et moi, j'étais forcé par respect d'imiter son Altesse ; il faut cependant ou dormir, ou parler, ou faire quelque chose. Enfin je lui dis : « Qu'avez-vous donc ? » — « Je souffre, — me dit-

il, — et j'ai beaucoup souffert toute la nuit d'une rétention d'urine dont je suis affligé depuis longtemps. » — « Comment ! M., dans cet état vous vous livrez à votre goût ambulatoire ? ne pouviez-vous pas ce matin me faire part de votre situation ? Sommes-nous si pressés de trouver ce que nous sommes venus chercher. » Je me serais volontiers fâché ; mais son état souffrant, son air abattu me faisaient pitié et je lui fis grâce de plus amples reproches.

Je m'étends sur l'herbe à ses côtés pour essayer de dormir et je l'invite à en faire autant ; mais nous n'eûmes pas passé une demi-heure dans cette position que mon botaniste oublie ses maux, reprend des forces, se met à gagner les hauteurs du bois et à les fureter. Je le laisse faire et je m'endors en grommelant quelques maudits sons ; enfin deux heures après il reparaît avec sa boîte de fer blanc sous le bras ; il s'assied à mes côtés, ouvre sa boîte, en tire deux ou trois plantes qu'il se met à m'expliquer, me vante cette étude de la nature, je souris, la bonne humeur revient, nous reprenons notre route assez gaiment et nous arrivons.

C'est à cette époque à peu près que je puis placer le voyage de Jean-Jacques en Savoie. Il fut court, trois jours lui suffirent. A son retour, il me dit qu'il était allé verser des larmes de reconnaissance sur la tombe d'un mortel à qui il devait en partie son existence morale. Je n'ai jamais douté que le Vicaire savoyard ne fut cet être si vénéré, et certes j'étais loin de désapprouver cet acte d'une piété filiale, quand même il eût eu pour objet Madame de Warens.

A la première visite que Madame Bovier reçut de M. Renou qui eut lieu le lendemain de son retour, elle le somma de la promesse qu'il nous avait faite de venir

manger notre soupe en famille et voulut en déterminer le jour. Celui-ci répondit qu'il viendrait nous surprendre au moment où nous ne l'attendrions pas, parce qu'il voulait être traité sans cérémonie. Il aurait eu tort si nous n'eussions pas été en ville pourvue, parce que nous n'étions ni comtes, ni barons. Heureusement Grenoble alors possédait dans ses murs le fameux Pocat, cuisinier digne de succéder à Mignot, célébré par le satirique Boileau, ou plutôt au prévoyant Bruneau, si agréablement chanté par Voltaire. Avouez, Monsieur le Comte, que, si je manque d'esprit, je ne manque pas de mémoire et que mes citations sont quelquefois heureuses, et, voyez, je me rappelle encore qu'un certain comte de nos cantons craignait plus que la mort *la fortune du pot et le vin du crû*, même chez les comtes et les marquis de ses amis ; il prétendait que c'était manquer essentiellement aux égards que se doivent les personnes bien nées que de les recevoir avec une sobre familiarité. Qu'en pensez-vous, Monsieur l'Helvien (1) ? Pour moi j'ai tâché de profiter des leçons que donnait ce gentilhomme. Sûrement il en a été de même de vous. M. Renou ne tarda pas à vouloir faire cet essai chez nous ; car dès le lendemain, sans nous prévenir, entre midi et une heure, il parut. Nous ne doutâmes pas que son projet ne fut de nous surprendre, mais par hasard ce jour-là un jeune parent à qui j'avais été utile prêta

(1) Bovier, fort mal informé, semble-t-il, de ce qui se passait de son temps, appelle à tort Barruel-Beauvert : « Monsieur l'Helvien ». Bovier avait été attaqué par l'abbé Augustin de Barruel, plus connu sous le nom de l'abbé Barruel, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* (Cf. l'un des *Appendices* de ce travail). L'abbé Barruel avait composé un ouvrage contre l'école philosophique, intitulé : *Les Helviennes ou lettres provinciales philosophiques*. Il avait donné à cet ouvrage ce nom d'*Helviennes*, parce qu'il était originaire du Vivarais dont les peuples portaient, sous la domination romaine, le nom d'*Helvii*. Bovier a confondu dans un mélange singulier ses deux adversaires, le comte de Barruel-Beauvert et l'abbé Augustin de Barruel.

son premier serment d'avocat au parlement et crut devoir donner les prémices de son nouveau grade en venant, affublé de la robe de Cujas et de Rabelais, me faire ses remerciements.

Il sonne à ma porte, je vais le recevoir, mais, lui, voyant que je n'étais pas seul, et craignant d'être indiscret, me balbutie son compliment et repart. Je rentre dans le salon où j'avais laissé M. Renou avec la belle nourrice et je vois qu'il se prépare à nous quitter. Je sentis dans l'instant que l'apparition de l'homme noir qui s'échappait, l'avait inquiété ; je m'empressai de lui dire le motif de cette visite inattendue. Nous cherchâmes à le rassurer, ce fut en vain. Au moment de nous mettre à table, il s'échappe à son tour et nous laisse stupéfaits, quoique nous nous attendissions tous les jours à quelque incartade de sa part. Qu'en arriva-t-il ? Rien de fâcheux. Il nous força à ne pas nous contenter ce jour-là de la fortune de notre pot.

Voilà notre histoire finie pour cette journée, mais non la sienne. Et voici ce qui lui arriva de moitié plaisant, moitié désagréable. S'étant proposé de dîner chez moi, il avait contremandé son dîner à lui. Fuyant ma maison à l'heure du repas, il passe chez son traiteur et lui demande s'il ne tenait pas une table d'hôte. « Non, lui répondit l'hôtesse, mais une société d'honnêtes gens vient assez régulièrement dîner en pique-nique chez nous. Elle se trouve rassemblée ; si vous voulez, je vais lui proposer de vous admettre à sa table. » J.-J. accepte, et il est accepté. Cette société qui n'était composée que de gens de ma connaissance lui députa deux de ses membres qui vinrent le prendre à la porte de la salle à manger, avec une politesse aisée (c'était pourtant une assez médiocrement bonne compagnie,

car il n'y avait pas un noble de race) ; on l'assure que l'on est flatté du hasard qui procure à la société l'honneur et le plaisir de le voir au milieu d'elle. On dîna donc ; on lui fit les honneurs de la table, on fut fort gai, et on l'assura que lorsque la solitude lui déplairait, il pouvait venir à la même heure, qu'il trouverait toujours autour de la même table la plus grande partie des sociétaires, etc. ; on parla de plusieurs choses agréables ; on lui proposa de le conduire à la salle de spectacle à laquelle on travaillait alors, ce qu'il agréa ; enfin tout alla à merveille jusqu'au dessert. Il faut dire que le doyen de cette bande joyeuse, vieux soudard qui n'avait reçu d'autre éducation que celle des camps et des filles, mais brave, plein d'humeur et de franchise (et ces bonnes qualités le faisaient souvent rechercher par la haute noblesse) n'avait pas assisté à ce dîner quotidien ; il s'était enivré ailleurs, mais, selon sa coutume, il vint assister au dessert.

En entrant dans la salle, les *b. . . . .* et les *f. . . . .* sortirent de sa bouche impure plus rapidement encore que du bec de *Vert-Vert*. Il ne voyait pas J.-J. qui avait le dos tourné contre la porte d'entrée ; ses amis eurent beau lui faire des signes désapprobatifs, mon turbulent ne les comprenait pas et allait son train ordurier ; enfin, tournant autour de la table, il aperçut le philosophe, parut un moment stupéfait, mais, croyant qu'il était de son honneur de continuer sur le ton qu'il avait commencé, au lieu d'accueillir ce nouveau compagnon, il s'échappa plus indiscrètement encore ; il tint des propos extravagants, insultants même contre la philosophie et les philosophes. Il lâcha des propos si grossiers que J.-J., se les appropriant, en fut affecté au point qu'il se leva brusquement de table et sortit ; onc

on ne l'y a revu. J'appris cette anecdote le même jour par les auteurs et les témoins de cette scène qui n'eut pas d'autre suite.

Je ne sais si M. Renou se retira chez lui ou s'il exécuta quelque promenade seul. Je ne le vis pas et je n'eus de ses nouvelles que par mon domestique le lendemain matin. Il ne me parla jamais de cette petite aventure. Il m'a toujours caché celles qui lui sont arrivées pendant son séjour à Grenoble ; et moi qui ai toujours eu pour principe de ne chercher à savoir que ce que l'on veut bien me dire, je feignais d'ignorer ce que je savais aussi bien que lui ; mais notre liaison n'était pas encore resserrée par une confiance qui ne s'établit que peu à peu. J'attendais donc du temps et des épreuves qu'il pourrait faire de ma discrétion.

Revenons à nos courses, soit en duo, soit en trio. On m'avait indiqué et offert une maison située à Herbeys, village peu éloigné des Angonnes. Je proposai à M. Renou d'aller la voir, dussions-nous courre une seconde fois le risque d'un mauvais dîner ; ce qui ne manqua pas d'arriver, car le maître du logis se trouva absent. Nous la vîmes en détail ; elle était grande, avec un jardin peu soigné. Elle était passablement meublée. On la prêtait gratuitement pour tout le temps qu'on voudrait l'occuper, sous la seule condition de faire les petites réparations locatives. Elle me paraissait devoir convenir. Elle ne convint pas à M. Renou par la raison qu'elle était trop rapprochée des maisons occupées par les fermiers ou cultivateurs du pays, peu opulents dans nos cantons. J.-J. la refusa donc. Vous pouvez en juger le motif qui seul le fait connaître.

Nous nous rabattîmes sur Tavernole, notre premier refuge ; même dîner, même journée, à la réserve que

j'avais en poche quelques nouvelles brochures de Voltaire, entre autres *la Canonisation de Saint Cucufin*. Ne froncez pas le sourcil, M. le Comte ; j'avais besoin d'un Rabelais. Revenus en ville, nous devions faire une visite à M. Servan, mais M. Renou se trouva fort incommodé ; il souffrait d'une hernie ; je crois que son bandage s'était dérangé. Il se retira donc. Je courus chez mon compatriote, l'arquebusier Morin, connu dans toute la France par ses bandages élastiques, connu même de mon malade. Je le lui amenai et je les laissai ensemble. Depuis je n'entendis plus M. Renou se plaindre.

Nous fîmes, je crois, encore deux promenades avec M. Servan ; je ne me fatiguais jamais lorsqu'il était de nos courses. Enfin arriva le jour où M. Renou vint s'asseoir à notre table entre la belle nourrice et mon vertueux père.

Et moi aussi, M. le Comte, je pouvais m'écrier comme David Hume : « *Enfin je le tiens !* », et pas plus malicieusement que lui ; car je suis persuadé que, dans son exclamation que je compare à celle d'*Altitudo*, Hume ne voulait qu'exprimer la satisfaction qu'il éprouvait en réunissant à un grand homme à son pays, en l'accueillant, en cherchant à lui procurer la tranquillité dont il avait besoin, en tâchant de le mettre au-dessus de la médiocrité dans laquelle il vivait, en essayant enfin de le rendre heureux.

Je n'ai jamais pu présumer à David Hume des motifs moins purs, moins nobles, et j'ai des raisons très fortes pour penser ainsi : ces exclamations sont si naturelles chez un homme sensible ! Elles partent d'un cœur satisfait ; elles exhalent fortement le plaisir que l'on éprouve dans le moment de la jouissance physique ou morale d'un objet désiré depuis longtemps, sur laquelle

on ne compte plus. Et moi aussi, Monsieur, je m'écriais avec le même feu, le même délire que Hume : « Enfin je. . . . , si j'étais assez heureux pour. . . . , *utinam !* » Au surplus, M., vous pouvez être d'un autre avis, car Dieu seul peut pénétrer dans le cœur de l'homme. Je reviens à mon dîner. M. Renou mangea de bon appétit ; il se mit et nous mit à l'aise ; il commençait à connaître notre bonhomie. Je l'abreuvai, dès la soupe, d'un excellent vin de Bourgogne et rafraîchi dans la glace. Il n'en voulut pas d'autre. Nous fûmes tous gais. Nous tablâmes longtemps. Je me trouvais *solutus omni fœnore*. J'avais apprivoisé mon homme. Nous passâmes le reste de la journée ensemble dans le pavillon de mon jardin. Trois de mes belles-sœurs vinrent nous joindre. Elles étaient aussi belles que vertueuses. J'ai eu le malheur de les perdre.

M. Renou et moi gravâmes mes vignes et les hauteurs qui les dominant ; mon esprit était libre et mon cœur pur comme l'air que je respirais. Il le vit et mon épanouissement fut pris en bonne part, s'il ne me flatta pas. Du moins je ne vis ce jour-là aucune altération en lui. Ah ! que je croie qu'il ne me trompa point alors ! Il cueillit quelques plantes. Nous nous assîmes au pied d'un gros cerisier, et là j'eus le plaisir inespéré de m'entretenir avec lui de quelques points de métaphysique et de morale qu'il discuta et à propos desquels je lui rappelai des traits que j'avais lus dans ses œuvres, ce qui ne parut pas l'étonner.

M. le Comte, je dois vous avouer que je n'ai joui que deux fois du plaisir de l'entendre, de l'écouter. C'était un dieu. A la fin de ces deux entretiens, il me rappela le vœu qu'il avait fait de ne plus s'occuper de science autre que la botanique.



Après cet entretien dont j'ai mal profité, nous rejoignîmes nos dames dans le pavillon. Il fut gai, galant, leur dit de jolies choses, leur raconta quelques historiettes qui lui étaient personnelles, entre autres celle des lacets de corps qu'il travaillait lui-même et dont il faisait des cadeaux aux mères qui allaitaient leurs enfants. Puis il chercha dans mon petit jardin quelques fleurs rares qui s'y trouvèrent, une entre autres qu'il nous dit avoir rarement rencontrée dans les jardins de Paris et de ses environs. Elle mérita l'honneur de la boîte de fer blanc et de son herbier où je la trouvai desséchée, mais artistement déployée. La nuit tombant, nous sortîmes tous et nous le reconduisîmes chez lui.

Enhardi par le succès de notre petit diner, et J.-J. voulant connaître le vieux château de la Bastille qui domine Grenoble et que l'on voyait de mes vignes, voulant parcourir les roches qui l'entourent et qui le surmontent, je lui proposai de lui donner une halte dans ce vieux donjon où n'assisteraient que ma femme, ses sœurs, la mienne, mon beau-frère, lui et moi. Il accepta la partie franchement, sans hésiter, et le jour fut déterminé.

En le quittant, j'accompagnai ces dames chez leur respectable père, jurisconsulte célèbre, l'oracle et l'ornement du barreau, homme vertueux, d'une simplicité bien rare dans ce siècle, à qui personne n'a pu être comparé, si ce n'est son fils aîné, héritier de ses vertus et de ses talents, qui l'a remplacé dans la carrière du barreau et que j'ai eu le malheur de perdre, il y a peu d'années.

J'annonce notre petite fête à mon beau-frère. Par discrétion, je ne l'avais point encore présenté à M. Renou. Le lendemain nous nous réunîmes, M. Servan, M. Renou et moi, et nous fîmes voir une très petite,

mais très jolie maison située au lieu de Bivier, à mi-coteau, au milieu d'un superbe vignoble parsemé de maisons de campagne appartenant à des citadins de tout état parmi lesquels M. Renou aurait pu choisir la société qui aurait pu lui convenir et où il serait resté isolé s'il avait voulu. Mais cette petite maison, ce cellier, ce vide-bouteilles, fourni de toute espèce de meubles et d'ustensiles, n'avait point d'avenue, était planté sur le bord d'un chemin peu large et ne donnait qu'un très petit jardin pour promenade intérieure, et extérieurement que les chemins tortueux et à tâtons comme dans tous les vignobles en coteaux. Il fallait donc descendre dans la plaine pour se promener au large et avec agrément ; tout cela ne plut pas à M. Renou, et il fallut renoncer à Bivier et à tout le coteau qui règne sur la rive droite de l'Isère ; mais nous n'en étions qu'à nos premières courses et nous ne nous décourageons pas.

M. Faure (1), ancien imprimeur-libraire de notre ville, habitait une superbe maison de campagne, vulgairement nommée Beauregard dont il a tiré son surnom. Elle était vaste, commode, mais d'un accès assez difficile, au couchant de Grenoble, sur la rive gauche du

(1) André Faure, imprimeur-libraire à Grenoble de 1754 à 1781, naquit le 7 janvier 1739 et fut pourvu de l'office d'imprimeur ordinaire du roi par lettres patentes données à Fontainebleau le 8 octobre 1754 (Cf. *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. XVIII, 1883, 2<sup>e</sup> partie, 3<sup>e</sup> série, p. 549) conjointement à sa mère, Catherine Servant, sans division d'imprimerie, 30 décembre 1768, réception d'André Faure pour l'emploi d'imprimeur-libraire à Grenoble (Cf. *Bull. de l'Acad. delph.*, *eodem loco*, p. 563). Il a publié quelques ouvrages religieux et de médecine ; mais ce qui doit surtout illustrer son nom comme typographe, c'est le missel de l'ordre des Chartreux qu'il a donné en 1771. André Faure est le plus ancien imprimeur-libraire de Grenoble de qui l'on ait trouvé de petites adresses imprimées et collées sur la garde des livres qu'il vendait. Voici la formule des siennes : « L'ordonnance du 25 mars 1776 se vend à Grenoble, chez le sieur Faure, imprimeur du roi, place Saint-André, dans la maison à balcons, faisant le coin de la place et de la grande rue, au 1<sup>er</sup> étage. » Il fut un des fondateurs de la bibliothèque de Grenoble. Il mourut au château de la Bâtie, à Seyssinet, le 10 janvier 1815.

Drac, torrent impétueux qui depuis des siècles menace d'engloutir et la ville et la plaine qui l'en sépare. M. Faure pouvait, sans se gêner, donner un logement commode. C'eût été pour lui le suprême bonheur de partager son habitation avec notre philosophe. Il proposa ou fit proposer à M. Renou quelque arrangement relatif à ce projet d'établissement. J'ignore par qui et comment cette négociation fut entamée et suivie, et ensuite pourquoi ce projet fut abandonné. Je ne m'en mêlai pas.

J.-J. m'en parla un jour et, comme je connaissais parfaitement le local, la beauté de son site, plus encore le propriétaire, philosophe, sage, sans prétentions, simple dans ses mœurs, ayant, ainsi que J.-J., le goût de la vie champêtre, genre de vie auquel il s'était fixé depuis quelques années, dont l'esprit était orné de beaucoup de connaissances que sa modestie l'empêchait de faire valoir, le seul homme peut-être de nos environs qui, par son caractère et par toutes les qualités du cœur et de l'esprit, eut une parfaite analogie avec J.-J. Je le peignis tel que je le voyais, et je n'ai jamais varié dans mon opinion sur son compte. C'est là une justice que je me plais à rendre à M. Faure, et cet hommage gratuit de ma part est d'autant moins suspect que je l'ai peu vu pendant une longue suite d'années ; mais je l'ai toujours aimé et estimé, plus encore que tels autres de mes concitoyens avec qui j'ai vécu plus familièrement. J.-J. fut ébranlé, et certes il pouvait se livrer, sans craindre les lignes courbes de d'Alembert et les pièges qu'il prétendait lui être perpétuellement tendus par nos autres grands hommes. Il me proposa donc de l'accompagner à Beauregard, et j'y consentis avec joie. *Inde mali labes.*

C'est ici, M. le Comte, que commence la lamentable histoire de mon idiotisme. Ecoutez, je vais vous la donner telle que J.-J. aurait dû la donner et l'aurait donnée lui-même si des évènements postérieurs d'une bien plus grande gravité à ses yeux et que vous allez parcourir incessamment n'eussent pas aliéné son esprit, ou totalement pourri son cœur.

Pour se rendre sur la rive droite du Drac, et aux bois de Fontaine ou de Seyssin, sur ce torrent qu'il faut passer pour aller à Beauregard, il faut passer un petit bosquet fangeux et presque impraticable dans les saisons pluvieuses. Ce torrent est planté avec profusion de ce terrible arbuste, l'*hypophæe*. Une fois peut-être j'y avais passé, me contentant de me garantir des épines dont cet arbuste est hérissé. Je ne lui connaissais aucune qualité utile autre que celle de chauffer avec promptitude et économie les fours à cuire le pain. Je n'avais jamais cherché à connaître ses autres propriétés. Encore moins avais-je été tenté de goûter son fruit.

Nous cheminions tranquillement par un temps excessivement chaud, M. Renou et moi, dans les sentiers tortueux de ce petit labyrinthe. Je voyais mon compagnon détacher de temps à autre des petits fruits ronds d'un jaune doré, dont ces arbustes étaient chargés. Je lui demandai tout bêtement, M. le Comte, s'il connaissait les qualités saines ou malfaisantes de ce fruit. Il me répondit affirmativement qu'oui. Il m'ajouta que son goût est aigrelet et que souvent on l'employait dans des ragoûts, lorsqu'on n'avait pas de citron ou de vinaigre. L'entendez-vous ? c'est le botaniste, l'herboriste, le naturaliste qui parle. Il m'invita à en tâter. Je ne voulus pas en faire l'essai, et peut-être fut-il mortifié de mon peu de confiance *in verba magistri*. Il est vrai que

j'ajoutai qu'il était botaniste, que j'étais un profane, qu'il devait connaître la vertu des plantes, etc. C'est là où se termina ce petit colloque. Personne ne vint en tiers, comme le dît faussement votre héros, et cet événement fit si peu de sensation sur nos esprits qu'il n'en fut plus question, pas même avec M. Servan qui ne l'a connu, ainsi que toute l'Europe, qu'à la publication des calomnieuses et infamantes *Confessions* qui n'ont déshonoré que leur auteur et, pour s'en convaincre, il ne faut que réfléchir sur l'époque où cet événement a dû arriver, examiner si mes relations avec J.-J. se sont relâchées depuis ou si elles se sont resserrées, si nous avons fait, lui et moi, d'autres promenades tête à tête, si depuis j'ai eu sa confiance comme auparavant ; s'il n'a témoigné depuis aucune crainte que je cherchais une occasion plus favorable à le laisser s'empoisonner, etc. Vous allez en juger. En vérité, je rougis de descendre à de pareilles explications, mais la suite de ma narration résoudra ce problème, si c'en est encore un pour quelques lecteurs.

Poursuivons. Nous approchions le bord du torrent. Je fis voir à M. Renou la demeure de M. Faure. Il en toisa des yeux la hauteur presque perpendiculaire. Elle l'effraya. La chaleur était excessive. Il était trois heures après midi, et trop tard pour gravir cette montagne, se reposer ensuite, et puis la descendre sans rentrer en ville. Il renonça donc à son projet et nous en renvoyâmes l'exécution à un jour plus propice. Nous continuâmes notre promenade le long du cours, route qui conduit au pont de Claix, anciennement très fameux pour la hardiesse de sa voûte, mais réduit aujourd'hui à une très petite valeur, depuis que notre architecture a dans cette partie surpassé celle des Romains et des Grecs qui

ne connaissaient que les voûtes à plein cintre et non les voûtes surbaissées et plates qui sont des chefs-d'œuvre inconnus aux anciens. Nous projetâmes de faire une course de ce côté lorsque nous serions débarrassés de celles nécessaires à l'exécution de son plan de vie, etc.

Je ne perdais pas de vue les visites indispensables à M. Renou qui ne s'y prêtait pas de bonne grâce. J'obtins son aveu pour celle de l'intendant qui la désirait de tout son cœur et qui n'aurait pas hésité de faire les premières démarches, si sa place de premier administrateur d'une province eût pu le lui permettre. Je pris jour avec lui et cette entrevue eut lieu à peu près à cette époque, dans l'hôtel même de l'intendant, où ne se trouvait aucun étranger, ainsi que l'exigeait M. Renou et ainsi que l'avait promis M. de Marcheval (1).

Au jour indiqué, sur les trois heures après midi, J.-J. se présenta à l'hôtel. Le suisse et les gens de la maison étaient prévenus. On ouvre les deux battants de la porte du salon où étaient seuls M. et Madame de Marcheval. On annonce M. Renou. M. de Marcheval se lève précipitamment de son siège, court au devant de l'homme célèbre, veut balbutier quelques mots de compliment et se trouble, tant il était accablé du poids de cette visite ; mais Madame de Marcheval eut plus de présence d'esprit, empauma la parole et empêcha que cette entrevue

(1) Christophe Pajot, seigneur de Marcheval, était intendant du Dauphiné, après l'avoir été de la Provence, comme nous l'avons dit dans une note précédente. Son fils, Christophe-François Pajot de Marcheval fut avocat général au Parlement de Grenoble par lettres de Paris du 13 janvier 1773 avec dispense d'âge, en remplacement et sur la résignation de Michel-Joseph-Antoine Servan ; il fut reçu le 14 juin de la même année. Il avait dix-sept ans et huit mois ; l'âge voulu pour exercer les fonctions d'avocat général était alors, d'après de nouvelles ordonnances, de vingt-cinq ans accomplis. Il avait reçu le jour à Paris en la paroisse de Saint-Paul, le 4 mai 1755 (*Inv. somm. Arch. dép. Isère*, t. II, p. 58). — Quelques détails sur la famille Pajot de Marcheval dans *Mélanges d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique*, Paris, 1882, p. 515.

ne devint risible et ne jetât du ridicule sur son époux.

Je tiens ce fait de M. de Marcheval même qui m'avoua qu'il eût été moins peiné de recevoir un ministre d'état, le roi même que J.-J. Enfin il se remit. On parla de plusieurs choses générales et beaucoup du beau marbre qui ornait le salon, marbre qui avait été extrait de la montagne de Seyssins, près de la maison de M. Faure, *Beauregard*, dont je viens de vous entretenir ; mais la carrière fut épuisée, aussitôt qu'ouverte. On ne put en tirer que quelques pièces de trois à quatre pieds de longueur, quelques tablettes de cheminée, etc. C'était un bloc isolé qui avait été entraîné par des éboulements, des bouleversements dont on ne peut pas plus fixer l'époque que celle où les montagnes helviennes étaient des Vésuves et des Etnas. La visite fut courte ; mais elle fut rendue une heure après par M. de Marcheval en personne. Malheureusement M. Renou n'était pas rentré dans son taudis.

J'ai toujours eu la délicatesse de ne point entretenir J.-J. des choses auxquelles j'ai concouru. J'ai toujours refusé de l'accompagner là où il a pu aller seul. J'ai toujours craint de me donner le ton et les airs d'être son introducteur. Je le trouvais assez grand par lui-même pour n'avoir besoin que de son nom pour se présenter aux dieux de la terre. Il sentait bien mes procédés ; et lors de nos adieux, il me dit les choses les plus obligeantes, j'ose dire, les mieux senties à cet égard. Aussi ne parlai-je de tout ce qui m'est un peu étranger que d'après les acteurs de toutes ces scènes. J'ai toujours laissé à J.-J. la liberté de parler ou de se taire sur ce qui ne pouvait intéresser que lui.

Croyez, M. le Comte, que *le garde de la manche*, tout idiot qu'il est, avait une discrétion raisonnée, peu de

présomption, mais de la fierté dans l'âme, la conscience de sa valeur, qu'il fut toujours le secrétaire de J.-J., comme il serait le vôtre et comme il l'a toujours été de ses égaux.

Arrive enfin le jour mémorable consacré à ma petite fête montagnaise. M. Renou se rendit chez moi sur les huit heures du matin. Ma famille y était rassemblée. Nous nous acheminons à travers mes vignes dont la pente rapide occasionnait de fréquents faux pas et des glissades à nos dames. Les cailloux tranchants ne tardèrent pas à blesser leurs pieds mignons. Leurs contorsions et leurs grimaces minaudières nous apprêtaient à rire. Peu à peu nous dominons la ville et nous nous trouvâmes près d'une première tour appelée la Tour de Rabot, si en vue que la place du palais sur laquelle nous plongeons, fut bientôt remplie de curieux qui se plaisaient à nous suivre des yeux, pendant que nous gravissions péniblement les sentiers pierreux, étroits et presque perpendiculaires qui conduisaient à cette Bastille moins terrible que celle de Paris que nous avons vu disparaître. La nôtre ne faisait que le pendant de Notre-Dame de la Garde si grotesquement peinte dans le voyage des voluptueux Chapelle et Bachaumont.

Enfin nous arrivons assez harassés, à la réserve de notre botaniste qui, accoutumé à des courses pénibles par monts et par vaux, se trouva n'avoir besoin pour sécher son chef que d'un bonnet de coton blanc dont nous l'affublâmes bon gré mal gré et qu'il ne quitta qu'au moment du départ.

Après nous être rassis et avoir séché la sueur qui s'échappait de tous nos pores, nous dépouillâmes nos habits, et tous les trois, en vestes courtes, nous rôdâmes dans les environs du château fort, tandis que nos belles



et pudibondes compagnes rajustèrent ou renouvelèrent leurs toilettes dans la grange, à l'abri des yeux indiscrets des Acléons qui auraient pu se présenter.

On dressa le couvert sur une table longue et étroite, entourée de deux bancs de bois qui ne tardèrent pas à meurtrir les fesses (1) délicates de nos belles. Cela ne les empêcha pas d'être fort agréables, d'autant plus qu'elles étaient en famille, sans prétentions ; animées déjà par la course, par la chaleur, elles ne cessèrent de l'être par des plaisirs innocents, tels qu'ils pouvaient leur convenir, et par les saillies spirituelles de M. Renou, qui se livra sans réserve, et nous mit tous à l'aise. Ce repas en ambigu fut long et gai. On voulut du café. Il y en avait de prêt. Mais, malheureusement, on avait oublié d'apporter les tasses, les soucoupes et les cuillers. Comment ferions-nous ? disait-on en chorus. « Il est facile de remédier à cet oubli, leur dis-je ; nous prendrons notre café dans nos verres avec les précautions nécessaires pour que la chaleur ne les brise pas. » — « Mais cela va ressembler à une médecine, » criait-on de tous côtés.

(1) En marge, et d'une écriture différente : *Quel style !*

Celui qui a écrit en marge du manuscrit : « Quel style ! » et qui plus loin s'écriera : « C'est de la dérence, c'est réellement de l'idiotisme », nous paraît un censeur bien sévère. Il oublie que Bovier n'est pas un littérateur de profession, est, à l'heure de la composition de ce petit écrit, un septuagénaire, et un septuagénaire qui ne semble pas le moins du monde, malgré ses infortunes, pessimiste et grincheux, et qu'il n'a ici ni moins de style ni plus de bêtise que Rousseau ailleurs : « Au moment où je tentois ici quelques petites promenades proportionnées à mes forces, la neige et la gelée sont venues me renfermer tristement dans ma chambre, je ne sais pour combien de temps, moi qui me faisois une fête de laisser ma dépouille à l'ombre d'un chêne et d'expirer sous le Ciel. Si ce rude tems est le même chez vous, vous faites très bien, cher papa, de tenir bien au chaud vos fesses dodues sur le dessus de votre fourneau où j'espère que les chères nièces ne manqueront pas de vous fourrer d'autant de robes de chambre, de bonnets et de camisoles que je vous en comptois jadis dans l'isle Saint-Louis. » Lettre de Rousseau à Roguin-Monquin, février 1769, dans P. Usteri, *Briefwechsel J.-J. Rousseau mit Leonhard Usteri, in Zürich, und Daniel Roguin, in Yverdon, 1764-1769 (Literarische Beilage zum Programm der Kantonschule in Zürich, 1886).*

— « Ce sera de la casse, de la manne, répliquai-je, ce sera tout ce que vous imaginerez de dégoûtant, tant qu'il vous plaira, mais en buvant vous fermerez les yeux et vous trouverez le goût du café au fond de vos verres. » On se rendit à mes raisons, on essaya, on fit un peu la grimace, on chassa l'idée de la médecine, on ne s'en trouva pas mal et on finit par en rire. Il n'y eut que ma ménagère qui se confondit en excuses et le pauvre Carra qui fut querellé. Le repas fini, mes belles m'engagèrent à chanter, j'avais de la voix, un peu de musique et assez de goût. Une de mes belles-sœurs avait une voix fort douce et fort agréable, mais elle n'était pas musicienne. J'étais parvenu à lui apprendre le rôle de Colette et même les duos du *Devin du Village*. Nous en raffolions. J'en raffolle encore. L'auteur était là qui nous inspirait. Nous chantâmes ce petit opéra. J.-J. chanta le rôle du *devin*. Il imita l'accompagnement et nous souffla. Enfin nous en vîmes à bout, et je puis dire que M. Renou y prit, non autant de plaisir, qu'à la sérénade, mais assez pour lui faire oublier un moment les chagrins qu'il avait éprouvés relativement à ses talents harmoniques. Et puis nous caressions son enfant et avec des cœurs qui s'attachaient à lui. Oh ! l'agréable journée ! Achéons de la décrire, non de la peindre, cela n'est pas possible à un vieillard de soixante-dix ans.

Nos dames, fatiguées, harassées, avaient besoin de repos, J.-J., envie de visiter les montagnes d'Orbanne et moi, besoin de digérer. Nous laissâmes donc ces dames se reposer sur le sainfoin et la paille fraîche, avec le nourrisson que nous avons porté avec nous et à qui le bain froid n'avait pas été épargné, et nous, nous gravâmes les rochers, nous escaladâmes le vieux mur qui enceint la ville, nous allâmes au-dessus des

vignes de Saint-Martin-le-Vinoux, au-dessus du village de Narbonne qui les surmonte pittoresquement, qui est parfaitement romantique. En passant nous cotoyâmes à peu de distance une maison qui semble appliquée au rocher de Nerou, nommée *l'Hermitage*, appartenant aux religieux augustins de notre ville qui allaient souvent s'y délasser des fatigues du lutrin. J.-J. nous questionna beaucoup sur cette nouvelle Thébaïde. Mon beau-frère, beaucoup plus versé que moi dans la connaissance des propriétés monacales du pays, parce qu'il était le conseil de tous les couvents qui nous vampirisaient, lui en fit l'histoire détaillée et lui donna l'envie d'y diriger une promenade. Nous revînmes joindre nos dames qui étaient délassées et fraîches comme des roses.

Oh ! que tu étais belle, ma chère Duverney, que ton nourrisson était beau et combien ton époux, *noir comme un merle*, vous chérissait (1). Temps fortuné, vous avez fui pour toujours. La tombe renferme le beau-frère et les belles-sœurs. De toute cette superbe et chère famille, il ne reste qu'une compagne adorée, un beau-frère et une belle-sœur tendrement chéris, et un fils, ce beau nourrisson, peu heureux, mais jeune encore, et qui peut tout réparer. Mais laissons ces tristes réflexions et ne rembrunissons pas le beau jour que je décris.

De retour dans notre citadelle, il fallut se rafraîchir et surtout se délasser. Les chants, la gaité et ce rire inextinguible qui s'était emparé de nous ne cessèrent pas une minute. Nous quittâmes le château-fort à 9 heures du soir. Nous prîmes une route opposée à celle que nous avions prise le matin. Nous cotoyâmes la montagne. Nous mîmes au moins deux heures à descendre. Nous aboutîmes au village de la Tronche, lieu

(1) En marge : « C'est de la démence, c'est réellement de l'idiotisme. »

fameux dans nos fastes bachiques et qui faisait les délices de mon père. Eclairés par une superbe pleine lune, nous respirâmes l'air le plus frais et les odeurs les plus suaves pendant cette longue descente et nous ne rentrâmes qu'après minuit.

Ce fut pendant ce retour nocturne que J.-J. nous rappelant l'ermitage des Augustins, nous proposa de lui donner sa revanche et nous offrit une halte dans ce petit désert. Ces dames n'hésitèrent pas à accepter, encore moins mon beau-frère et moi. Je n'y mis qu'une condition, celle de lui fournir le vin, par la raison que son traiteur ne pourrait que difficilement lui en donner, non pas d'aussi bon, mais d'aussi franc. Il me répondit qu'il m'en aurait demandé sans cérémonie si je ne l'avais pas offert.

Nous nous retirâmes donc tous satisfaits les uns des autres, avec le projet de passer une seconde journée tout aussi agréable pour le moins, dans une confiance mieux établie, une franchise mieux sentie, parce que la connaissance était faite et que M. Renou avait pu nous juger.

Vous allez apprendre, M., les événements qui détruisirent mes espérances, anéantirent tous nos projets absolument tous, et qui, dans le principe, au premier aspect, paraissaient devoir les consolider. C'est ici où commencent de même les événements qui m'ont paru avoir déterminé J.-J. à quitter Grenoble et à se retirer à Bourgoin. J'ai oublié de vous dire que, dans le cours de ces dernières journées, M. Renou me donna à dîner en tête à tête, et je ne craignis pas plus le poison de sa main qu'il ne l'avait craint de la mienne. Mais, avant d'entamer aucun récit avant-coureur de ce fâcheux départ, je dois dire que, le bruit s'étant répandu dans

toute la province que J.-J. avait le dessein de s'y fixer, il lui fut fait, et à moi pour lui, des offres de logement de toute espèce et dans tous les cantons. Une seule me frappa par la raison même qui le détermina à la rejeter.

Un habitant du bourg de Mens-en-Trièves, peuplé de protestants et de calvinistes, vint me proposer une maison entière, jolie, commode, située dans le milieu de ce gros bourg, que l'on peut qualifier de petite ville. Cet ardent sectaire prétendait que son offre devait être acceptée exclusivement à toute autre, par la raison, disait-il, qu'étant tous de la même croyance et n'y ayant que très peu de catholiques à Mens, J.-J. y serait plus tranquille qu'ailleurs ; chéri de tous ses frères, à l'abri de toute inquiétude, relativement à ses opinions religieuses, il y exercerait sans gêne son culte, etc.

J'eus beau représenter à cet homme que Mens était trop éloignée de la capitale de la province pour J.-J. ; que ses affaires particulières ne lui permettaient pas de s'en éloigner ; qu'il ne s'agissait pas de l'exercice de sa religion, plus ou moins toléré en France, et de son culte ; que l'on pouvait servir Dieu partout ; enfin que l'habitation de Mens ne pouvait, sous aucun rapport, convenir à J.-J. Cet homme entêté dans son opinion se serait volontiers emporté contre moi. Il était aveuglé par son zèle religieux, ou plutôt par son fanatisme et par une espèce de culte de *dulie* qu'il rendait à la personne de J.-J., et je fus obligé de lui promettre que je ferais sa proposition, et en effet je la fis avec tous les ménagements que je crus pouvoir y mettre, afin de ne me compromettre d'aucun côté.

J'aurais voulu, M. le Comte, que vous eussiez été à portée de voir et d'entendre le colloque que j'eus à ce sujet avec J.-J. Vous eussiez vu l'indignation et presque

la fureur peinte dans ses yeux étincelants et dans tous ses mouvements. Il me fit le tableau le plus noir de l'insociabilité des gens et surtout des ministres de la religion, de leur intolérance aussi fanatique aujourd'hui qu'elle l'était lors de la réformation. « Non, me dit-il, avec un ton que je ne saurais rendre, je ne retournerai jamais au milieu de ces barbares. La France peut faire de moi ce qu'elle voudra. Je ne vivrai et ne mourrai que dans son sein. On accuse votre religion d'intolérance. Qu'on aille se fixer au milieu de nos sectaires, et on apprendra quelle est la leur. J'en ai fait la plus cruelle expérience. »

Je lui répondis que j'étais désespéré de m'être chargé de cette proposition. Je lui fis connaître les personnes qui m'y avaient, pour ainsi dire, forcé. Il fut pleinement convaincu de la pureté de mes intentions ; il me crut. Pourquoi ne pas me croire dans une affaire bien moins essentielle ? pourquoi changer d'opinion à mon égard ? Je vous assure que M. Servan n'en aurait pas changé au sien s'il eut toujours rendu la justice que méritaient la pureté de mes intentions et la franchise de mes procédés. Mais passons à ce dont je m'occupai pour lui rendre service.

Vous avez vu que je ne perdais pas de vue le premier président (1) de notre parlement. Je le connaissais très peu. Je ne le voyais que lors des visites d'étiquette que, dans certaines circonstances, l'ordre des avocats lui faisait en corps, la connaissance que j'avais du caractère minutieux de ce premier magistrat, son éloignement invincible de ce qui odorait la philosophie ne m'encou-

(1) Sur M. de Bérulle, premier président et son rôle dans une lutte du Parlement de Grenoble, cf. Pilot, *Histoire de Grenoble et de ses environs*, Grenoble, 1829, p. 243.

rageait pas à me présenter, encore moins à présenter le plus grand philosophe, le plus profond penseur de son siècle. M. Servan, peut-être, ne s'en serait pas chargé ! Heureusement un M. de Ravel (1), conseiller clerk de notre parlement, logeait chez M. de Bérulle même. Souvent il s'était présenté à la porte de M. Renou. Elle lui avait été constamment fermée. Il se décida à s'adresser à moi. Il vint, tenant dans sa main une lettre de je ne sais plus quelle présidente du Parlement de Paris, ou de S. A. M. le Prince de Conti, me prier de le conduire chez M. Renou, pour la lui remettre. Non seulement cette présidente avait fortement recommandé à M. de Ravel de voir J.-J., mais encore de lui rendre indistinctement tous les services qui pourraient dépendre de lui. Je répondis à cette invitation, ainsi que j'avais répondu à tout ce qui s'était présenté à moi pour le même objet, que je n'étais pas homme à gêner, encore moins à gouverner J.-J., à lui demander de recevoir les personnes que je serais dans le cas de lui présenter ; que, si je me conduisais ainsi, je serais moi-même bientôt éconduit ; que d'ailleurs je connaissais sa répugnance à se lier avec des petits collets, des gens de robe, etc. « Mais enfin, lui dis-je, vous pouvez faire une exception à la règle générale qu'il s'est faite ; vous êtes lié avec notre premier président puisque vous logez chez lui ? » — « Oui » me dit-il. — « Eh bien ! M. Renou doit se présenter à lui. M. Servan et moi l'y avons déterminé. Il y a consenti. Je les verrai aujourd'hui tous les deux. Je mettrai en avant l'envie déme-

(1) Etienne de Ravel, prêtre, avocat en la Cour, obtint, par lettres de Paris du 30 mars 1772 avec dispense d'âge, l'office de conseiller-clerk au parlement de Grenoble, en remplacement et sur la résignation de Louis Roux de Bellaffaire. Il lui manquait un an et dix mois pour avoir l'âge voulu. Il était né le 30 janv. 1739 à Aix où son père, Lazare de Ravel, était conseiller au Parlement de Provence.

surée que vous avez de faire sa connaissance, puis celle de remplir la commission de la présidente qui le protège auprès de vous, du besoin qu'il a lui-même de se faire connaître individuellement aux premières autorités de la province et de la ville, et il en est encore convenu. Je vous peindrai tel que je vous connais de réputation, libre de tout préjugé, de toute la morgue ecclésiastique et parlementaire. Je lui ferai sentir qu'il ne peut avoir un meilleur introducteur que vous auprès du premier président. M. Servan appuiera, et nous lui demanderons son heure pour vous recevoir. Vous la saurez et vous irez le voir. Je n'ai pas besoin d'affiler votre bec. Vous lierez la partie. Vous en parlerez à M. de Bérulle. Le reste ira de suite. Vous ferez après ce que vous jugerez convenir pour donner une suite à la liaison que vous aurez formée avec J.-J. » — Ce que je proposai, fut convenu avec l'abbé qui, d'après mes errements (?), fit sa visite à J.-J. Je vis M. Servan avec M. de Ravel pour convenir de la tournure qu'il donnerait à son entretien avec M. de Bérulle sur le compte de J.-J. à qui nous fîmes agréer ce dont nous étions convenus. Nous ne craignons pas l'orgueil du premier président, car il était bon à l'excès, mais sa gaucherie était aussi rare dans son espèce que le genre de J.-J. dans la sienne. M. de Ravel exécuta sûrement bien sa commission auprès de l'homme à simarre, nous n'en doutâmes pas. Celui-ci, en ricanant, promit tout de bonne foi, mais il oublia l'article essentiel, vous allez en juger.

Le jour de la visite arrive. J.-J. se présente avec son introducteur. Il est accueilli. M. de Bérulle le comble d'honnêtetés, de caresses, d'offres de service, d'assurances de dévouement, etc. Mais la dernière phrase qui



lui échappa détruisit tout l'enchantement. La voici : « Ce n'est pas, M., dit-il à J.-J., que je connaisse vos ouvrages ; je n'en ai jamais lu aucun. » A ces mots foudroyants qui font encore échapper la plume de mes doigts, M. Renou rougit, pâlit et, sans faire aucun signe d'adieu, il gagne la porte et court tout d'une haleine au bureau des messageries, arrête une place pour le premier départ du carrosse qui, malheureusement, se trouve fixé au lendemain. Il prépare son paquet, m'écrit un billet qui me pétrifie, en écrit un à M. Servan qui, à sa lecture, tombe de son haut. J'attendais tranquillement chez moi le résultat de cette importante démarche de J.-J. Je croyais tous les obstacles levés, toutes nos craintes dissipées, notre édifice bien assis sur des fondements inébranlables, enfin je croyais avoir acquis à ma ville natale un citoyen illustre et à moi un ami solide, lorsque, dans une minute, le charme est détruit, et mes espérances, et celles de toute la ville évanouies. Je m'habille en grande hâte, et je cours chez mon homme pour savoir la cause d'une détermination aussi brusque, aussi prompte. Non, Orphée ne hâta jamais autant ses pas lorsqu'il courut chercher son Eurydice au royaume de Pluton, insensé que j'étais ! mais je ne prévoyais pas alors que je me repentirais dans peu de m'être livré aux élans d'un cœur trop sensible, d'un cœur fait pour l'amitié.

Pour l'intelligence de cette histoire, il faut savoir que la veille de ce jour malheureux, le professeur de philosophie de notre collègue (1) avait indiscrètement fait soutenir par ses étudiants une thèse absurde dans laquelle il avait attaqué les principes philosophiques de

(1) Sur la physionomie intellectuelle de Grenoble avant la révolution, voir quelques détails intéressants dans Rubichon, *De l'action du clergé dans les sociétés modernes*, Paris, Lefebvre, 1829, p. 205.

tous les savants anciens et modernes, grecs, romains, arabes, allemands, anglais, français, etc. Il les avait tous cités à son tribunal imbécile, en les appelant tous par leurs noms, avec les épithètes que sa démence lui avait suggérées. Il m'en avait envoyé le programme, ainsi qu'à Jean-Jacques qui n'y était pas épargné. Je pensai que ce programme incendiaire avait allumé la bile, altéré la tranquillité de notre philosophe. J'arrive donc chez M. Renou et, sans lui faire connaître mes soupçons, je lui demande les raisons de sa fuite. Il ne voulut pas me le dire. J'eus beau le solliciter.

Toujours persuadé que c'était cette fatale thèse qui occasionnait une détermination aussi inattendue, je cours chez M. l'Intendant où je savais rencontrer une partie de la haute magistrature et de la noblesse, toujours avides de dégrèvements. Je veux essayer si par *son* intervention je ne pourrais par faire flétrir et supprimer ce libelle ; j'étais hors de moi.

Lorsque j'entrai dans le salon sans me faire annoncer, je courus à l'Intendant et aux membres du Parlement qui, tous fort étonnés de ma brusque et véhémence démarche, firent groupe autour de moi. Je leur lus le billet que j'avais reçu de Jean-Jacques. Je leur montrai le programme de la thèse et je leur demandai de faire un acte d'autorité pour proscrire la thèse et chasser le professeur, enfin de prendre tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, pour conserver au milieu de nous l'homme célèbre que nous possédions. Il n'y eut qu'un cri d'indignation contre le cuistre auteur de la thèse et qu'une voix en masse pour donner à Jean-Jacques toute la satisfaction qu'il pourrait désirer. Je fus chargé d'aller de suite chez lui l'assurer que la cour le mettait sous sa protection immédiate et qu'on lui en donnerait

dans le jour même la preuve la plus authentique. Satisfait de la disposition de la haute magistrature, je vole chez Jean-Jacques et je lui dis avec une émotion qui ne se peint pas sur le papier comme sur les traits de mon visage et dans mes mouvements : « Je crois avoir deviné le motif de votre fuite. » Je lui montre le fatal programme de la thèse et, sans lui donner le temps de s'expliquer, je lui détaille les démarches que je venais de faire, ce qui venait de se passer chez M. l'Intendant, et l'assurance que j'étais chargé de lui donner, de la part d'un grand nombre de magistrats qui y étaient rassemblés, que la cour le mettait sous sa protection immédiate et qu'elle lui donnerait dans le jour même toute satisfaction qu'il pouvait désirer au sujet de la thèse qui avait été soutenue la veille au Collège, et dont il se plaignait avec raison.

Mais quel fut mon étonnement, lorsque j'appris de sa bouche que le plus profond mépris était la seule vengeance qu'il tirerait de cette insulte, qu'il n'en était point affecté, qu'il ne l'avait jamais été des attaques littéraires qu'il avait essuyées (voyez comme il mentait), pas même des écrits du professeur de Genève Roustan, écrits directement dirigés contre lui ; enfin qu'il ne craignait point la guerre de plume. « L'affront, ajouta-t-il, dont j'ai à me plaindre est d'une autre nature, et il est tel que l'honneur me défend d'habiter ici plus longtemps. »

Je voulais l'amener à une explication plus précise. J'y perdis mon latin et M. Servan, le sien. Je devinai le motif ; mais il était prudent de se taire. *Voici ce qu'il m'en écrivit le même jour* (1).

(1) Ces mots ont été ajoutés, semble-t-il, après coup par Bovier. Cette lettre ne se trouve pas placée à la fin du manuscrit.

Quant à l'abbé de Ravel, il ne revint plus chez moi. Nous nous sommes revus, depuis, assez souvent pour que je m'en ressouvienne. Il dort du même sommeil que Jean-Jacques. Il n'a point laissé d'œuvres posthumes et n'a point eu dix ans après sa mort de panégyriste, etc., etc. (1)

Il fallut donc se résoudre à cette dure séparation. J'avoue que j'en fus vivement affecté, car je le perdais au moment où il commençait à s'ouvrir à moi, à me confier des choses intéressantes, à délier ma langue, à me rendre la liberté d'esprit dont j'avais besoin dans la société intime d'un pareil génie, à me tirer enfin de l'espèce de nullité dans laquelle vous m'avez supposé avec assez de raison d'après ses *Confessions* ; mais il ne faut pas comparer J.-J. écrivant les mêmes *Confessions* avec M. Renou, à Grenoble. Ce sont deux hommes bien différents.

Nous employâmes le peu d'heures qui nous restaient à réunir ses livres épars, à réunir les feuilles de son herbier, car tout était en désordre. Le fidèle Carra fut chargé de ses malles, de ses caisses, de ses clefs. Il lui confia tout et s'en fit accompagner le lendemain jusqu'à la voiture publique qui l'emmena. *Voici ses adieux à M. de Tonnerre* (2).

Mais voici un autre caprice de mon philosophe qui fait un épisode qui achève de le peindre et que je ne puis passer sous silence.

Je vous ai dit, M. le Comte, (*et la lettre qui précède le confirme*) (3) que M. Renou devait nous donner une

(1) A la fin de cet alinéa se trouvent ces mots, ajoutés après coup : « *Mais l'aumônier, hardi dans sa détresse, — Sans s'étonner, alla chanter sa messe.* » Nous ne comprenons pas l'utilité et l'à-propos de cette citation.

(2) Mots ajoutés après coup. Cette lettre ne se trouve pas à la fin du manuscrit.

(3) Mots ajoutés après coup.

petite fête dans la maison de retraite des religieux augustins, et elle devait avoir lieu à deux ou trois jours de là. S'obstinant à ne pas passer vingt-quatre heures de plus à Grenoble, il n'oublia pas les engagements qu'il avait pris avec nous et il crut devoir nous inviter à le fêter en son absence dans ce petit ermitage : *in mei memoriam facietis*, disait-il. En conséquence il donna de l'argent à son hôtesse (la veuve Greynat, elle vit encore), lui ordonna un dîner qu'elle devait faire porter là où je l'ordonnerais, et au jour que je fixerais. L'hôtesse vint me faire part de ces dispositions testamentaires, au moment où j'étais à table avec ma famille qui partageait mon chagrin. Je crus que c'était une plaisanterie, et je la renvoyai rendre à M. Renou l'argent qu'elle avait reçu pour cet objet. Quelques minutes après, cette hôtesse reparait avec de nouvelles instances de la part de ce nouvel amphitryon. Je la renvoyai plus vite encore en l'assurant que je la suivrais de près. *En effet j'écrivis à M. Renou* (1), et je me rendis pour la troisième ou quatrième fois chez lui. Je ne lui cachai pas la surprise dans laquelle nous avait jetés sa proposition. Je lui en fis sentir l'inconvenance. Je lui dis que, lorsque j'acceptais un repas, j'exigeais que celui qui me faisait l'honneur de m'y inviter, le présidât en personne ; que nous n'étions pas assez sauvages pour manger et boire autour d'un cénotaphe ; que, s'il insistait davantage, je lui renverrais son argent par le courrier, et j'en vins à lui demander si c'était par là qu'il voulait nous prouver, et à toute la ville, sa supériorité sur moi ; que j'aurais peine à accepter pareille fête de la part d'un prince, à moins que le nombre et la qualité des convives ne m'en fissent une espèce de devoir. Enfin il goûta

(1) Ajouté après coup.

mes raisons, revint à mon opinion, n'ayant pas fait, me dit-il, toutes les réflexions que je lui présentais.

Là finit cette légère, mais singulière, altercation pendant laquelle je fixai souvent mon homme pour démêler le motif qui l'avait conduit à me faire une proposition aussi insolite et qui, cependant, présentait deux faces, une très honorable pour son cœur et pour moi, l'autre par trop orgueilleuse, pour ne pas dire insultante ; enfin je passai encore quelques moments avec lui. M. Servan vint lui faire ses adieux et je lui fis les miens.

Pour ne point interrompre ma narration, je n'ai point rendu ce que j'ai appris de lui à différentes reprises sur le compte de sa femme. Nous eûmes de fréquentes occasions d'en parler. Il fut souvent question d'elle dans les recherches que nous fîmes d'un logement qui put lui convenir. Il n'a jamais varié sur son compte ; il l'a toujours qualifiée de son épouse. Il a toujours rendu hommage à sa moralité, à sa bonne conduite. La première fois qu'il m'en parla dans une des premières promenades que nous fîmes tête à tête, ce fut lui qui me mit sur la voie. Il me dit qu'il avait reçu une lettre de Madame Renou qui languissait et qui voulait absolument venir le joindre. Je lui répondis que rien n'était plus facile ; qu'il fallait s'occuper de lui procurer un logement plus décent et plus commode. Il m'arrêta là et me dit : « Ce n'est pas mon intention, je veux, autant que je le pourrai, éviter de l'attirer en ville ; elle est faite pour vivre à la campagne ; avec les plus excellentes qualités de cœur, elle n'a pas le sens commun. » Telles furent ses expressions ; je ne lui en demandai pas de plus amples explications. Je me contentai de lui dire que nous nous hâterions à chercher ce qui pouvait lui convenir, mais que ce n'était pas l'affaire d'un jour

parce que, personne ne connaissant la nature de ses projets, on n'avait pu s'occuper d'un objet très essentiel pour lui, mais très indifférent à qui ne le connaissait pas. Aussi dès ce moment je m'en occupai sérieusement. Je fus aux enquêtes, et on a vu ce qui s'était offert de ce genre dans le peu de jours qui s'écoulèrent jusqu'à celui de son départ.

Quelques jours après, il m'apprit que M<sup>mo</sup> Renou impatiente était arrivée à Bourgoin et je vis que cette réunion devenait indispensable aux deux époux. Aussi, réfléchissant sur la précipitation de son départ de Grenoble qui n'avait pour cause apparente que l'ineptie d'un homme en place (et il avait dû en rencontrer plus d'un de ce calibre dans le cours de sa vie), j'ai incliné à croire que l'aventure n'était que le prétexte et que l'arrivée de sa compagne à Bourgoin en était le motif déterminant, la cause décisive.

Bourgoin, plus rapproché de Lyon que Grenoble, lui présentait plus de ressources pour la vie animale [!] que les villages des environs de Grenoble. Lyon était si supérieur à la capitale du Dauphiné qu'il n'y avait pas à balancer, à moins de raisons particulières, pour se décider en faveur de cette dernière ville. M<sup>mo</sup> Renou ne se trouvait pas à Bourgoin sur un théâtre plus dangereux, plus commode, en supposant que sa coquetterie donnât de l'ombrage à son mari, supposition que je ne puis admettre d'après ce qu'il n'avait cessé de me dire, car il ne cessait de témoigner un grand fonds d'estime pour elle, une espèce de vénération pour ses mœurs, la plus parfaite tranquillité sur sa conduite. Il ne m'en a jamais parlé comme de sa concubine. Au contraire il nous la peignait toujours comme sa femme, son épouse légitime ; il la nommait M<sup>mo</sup> Renou, et certainement

que, si elle n'eût été que sa maîtresse, sa concubine, il se serait oublié et quelquefois lui aurait donné son nom de *Thérèse*, au lieu qu'il ne lui est jamais échappé aucun terme familier en parlant d'elle. Je crois bien que si, dans le principe, j'eus insisté un peu sur leur réunion, j'aurais réussi à le déterminer et peut-être à différer son départ, mais je ne savais pas si je devais avec lui avancer ou reculer. Ses soupçons perpétuels, son caractère ombrageux semblaient toujours me dire : *Noli me tangere*.

Le même jour de son départ, je fis transporter chez moi tout ce qu'il avait laissé dans son logement, car il voyageait, comme Bias, à la légère. Dès son arrivée à Bourgoin, il m'écrivit pour m'en faire part. Il me demanda quelques effets que je lui envoyai. Il me pria de garder en dépôt le surplus jusqu'à ce qu'il fut fixé quelque part, qu'alors il me prierait de les lui faire passer, etc. C'est à quoi se borna notre correspondance à la réserve de ce que l'affaire Thévenin dont je vais parler lui inspira, non de malhonnête, d'injurieux directement, mais de dur, d'injuste, affaire qui finit par tourner à sa confusion et qui a été le motif de la vengeance qu'il a méditée jusqu'au moment où il écrivit ses *Confessions*. Car l'affaire de l'arbuste *Hypophæe* qui se passa le jour où il se proposait d'aller à Beauregard, antérieure de plusieurs jours à mon dîner à la Bastille, aux visites faites à l'intendant, à la maison de Bivier, au dîner qu'il me donna tête à tête, à celui qu'il prit en joyeuse, mais satirique compagnie et dont il se repentit, n'en fut que le prétexte aussi faux que méchant et ridicule. Or, écoutez :

Quelques jours après le départ de M. Renou, bien connu alors pour être le même individu que Jean-



Jacques Rousseau, se présente chez moi M. Colombes, vicaire de ma paroisse (il existe encore à Grenoble, on peut l'interroger), qui s'annonce venir de la part et au nom du nommé Thévenin, son paroissien. Il me dit que cet homme, ouvrier chamoiseur, réclame la somme de neuf francs de Jean-Jacques Rousseau à qui il l'avait prêtée dans un moment de besoin pressant, sur la route d'un lieu nommé *les Verrières* (1), en Suisse, à un autre endroit que je ne me rappelle pas. *Les lettres ci-après expliqueront assez le fait dont il s'agit* (2).

Je témoigne ma surprise de ce que cet homme n'avait pas profité du séjour de son prétendu débiteur dans notre ville pour lui demander son paiement. Il me répondit que ce Thévenin n'avait pas eu la hardiesse de se présenter ; que ce n'était que la profonde misère dans laquelle il se trouvait qui le déterminait à la démarche qu'il faisait pour un objet d'aussi mince valeur pour quelqu'un qui paraissait dans une certaine aisance et qui était d'une conséquence majeure pour lui. Je répliquai à mon vicaire que je voulais voir ce Thévenin, le questionner et juger, par ses réponses, l'espèce de confiance que l'on pouvait avoir en son dire ; que, s'il me persuadait de la sincérité de sa demande, je lui donnerais volontiers les neuf francs pour le satisfaire et pour ne pas donner le moindre ombrage à M. Rousseau.

Le vicaire me fit observer à son tour que j'étais le maître de faire la charité à Thévenin, mais que M. Rousseau ne serait pas moins débiteur de la somme envers son créancier. Cette réflexion m'en fit faire

(1) Les Verrières suisses, non loin de Motiers-Travers, dans le canton de Neuchâtel.

(2) Ces mots paraissent ajoutés après coup.

d'autres à mon tour. Enfin il sortit et me dépêcha Thévenin. Celui-ci arriva avec un air humble et souffrant, une physionomie simple et honnête. Je lui fais narrer son histoire. Je la copie mot à mot telle qu'il me la dicte. Je me contente de lui dire que je verrais cette affaire et que je l'avertirais de ce que je ferais.

Je voulus consulter M. Servan et je me rendis chez lui. Je lui narraï ce qui venait de se passer. Je lui communiquai le procès-verbal que j'avais fait et je lui demandai son avis sur la conduite à tenir. Nous cherchâmes ensemble les moyens de ne pas effaroucher notre philosophe, de ne pas blesser son amour-propre, car je me trouvais entre Charybde et Scylla. Si je donnais à Thévenin les neuf francs et que cette générosité vint aux oreilles de J.-J., il pouvait la prendre à mal. Il pouvait me demander de quelle autorité je m'appuyais pour payer ses dettes à son insu. Il pouvait renouveler la scène des marchands de drap, etc., et il y en avait assez pour rompre avec moi qui étais bien éloigné de vouloir rompre avec lui.

D'un autre côté, en laissant les choses suivre leur pente naturelle, Thévenin pouvait, ainsi que le vicaire, se conduire de manière à me compromettre auprès de J.-J. et ce dernier, me soupçonner, m'accuser peut-être, d'avoir, pour lui nuire, mis en jeu un fripon, et les lignes courbes de d'Alembert me rendaient timide et circonspect.

Que faire donc ? que dire ? nous balançâmes longtemps, M. Servan et moi. Enfin nous décidâmes qu'il valait mieux courir le risque de la dernière chance que de la première.

J'écrivis donc en détail à M. Renou ce qui s'était passé entre le vicaire, Thévenin et moi. Je communi-

quai ma lettre à M. Servan qui en pesa toutes les phrases et tous les mots, qui l'approuva, et je la fis partir.

La réponse ne tarda pas d'arriver ; elle était aigre comme verjus. Il débuta par me dire qu'il avait été quelquefois dans le cas de prêter de l'argent, jamais dans celui d'en emprunter. Il avait oublié les années de sa jeunesse sans doute et n'avait pas encore écrit ses œuvres posthumes. Voici sa lettre. (1)

Je lui répondis en l'assurant de mon innocence, de la pureté de mes intentions, et en lui expliquant les motifs qui m'avaient mu. Il répliqua sur le même ton, me redemanda ses effets et je les lui renvoyai.

Quelques jours s'écoulèrent. Je ne songeais que faiblement à son injustice orgueilleuse lorsque, sans m'en prévenir, sans se faire annoncer, je le vois arriver sur les neuf heures du soir, accompagné de M. de Champagnieux, jeune avocat résidant à Bourgoin qui s'est assez fait connaître dans notre révolution pour qu'il soit nécessaire que je m'étende sur son compte et qui, actuellement, est juge dans le tribunal d'appel du département de l'Isère.

Ils arrivent donc au moment où nous étions à table, mon père, mon épouse, ma sœur et moi. Ils entrent, Jean-Jacques brusquement, M. de Champagnieux poliment. Je m'empresse de leur offrir à se rafraîchir, à partager notre frugal repas. Mais J.-J., avec des yeux étincelants de colère, me regarde et me dit : « Je ne viens pas pour cela, M., je viens pour éclaircir un mystère d'iniquité et je veux voir tout à l'heure Thévenin ». — « Rien n'est plus facile, M. » lui répliquai-je sans m'émouvoir, et, de suite, appelant un domestique :

(1) Bovier a rejeté cette lettre à la fin du manuscrit.

« Carra, lui criai-je, allez chez M. Charoin, marchand chamoiseur, demandez Thévenin, son ouvrier de confiance, amenez-le avec vous sans le prévenir de ce que je veux de lui et, s'il était couché, faites-le lever. Dépêchez-vous. » Carra court, et moi, de renouveler mes politesses, mes instances avec le plus grand sang-froid. J'observe à ces messieurs qu'ils ont pris un mauvais jour pour voyager, car il pleuvait à seaux, et faisait un noir d'ébène. M. de Champagneux m'apprend qu'ils sont venus en voiture et en poste. Nous jasâmes encore quelques minutes et tranquillement jusqu'à l'arrivée de Thévenin, à qui je dis simplement et sans me déranger de mon siège, lorsqu'il entra : « Thévenin, voilà M. Rousseau, expliquez-vous avec lui. »

Cet homme s'avance modestement, sans aucune émotion, sans altération sur son visage. J.-J. se lève avec précipitation et lui dit : « Me connaissez-vous ? » — « Oui, M., vous êtes bien M. Rousseau que j'ai connu à Yverdon. J'étais alors auprès d'un oncle riche (il le lui nomma) dont j'étais l'héritier présomptif, mais qui depuis s'est marié, a eu des enfants et m'a trouvé de trop chez lui. » Enfin il rend mot à mot ce qu'il m'avait déclaré.

J.-J. ne se possède plus, crie à l'imposteur, au scélérat, menace cet homme de le faire pourrir dans un cachot, de le faire pendre, etc. L'autre, sans perdre son sang-froid, lui répond que l'on ne pend que les coquins, non les honnêtes gens, et qu'il ne craint pas que l'on recherche sa vie. J.-J., de répéter ses menaces, ses questions sur ce qu'il faisait, sur son état passé et présent, lui, de répondre à tout avec la candeur de l'innocence. M. de Champagneux garde le silence, ainsi que cela lui convenait, et nous de manger sans dire un seul

mot, sans faire aucun signe approbatif ou désapprobatif. J.-J., impatienté, feint de croire qu'il existe une liaison quelconque entre mon père et le sieur Charoin, chamoiseur, au service duquel travaille Thévenin, et se prépare à apostropher mon père.

« Halte-là, lui criai-je avec humeur, respectez ce vieillard plus vénérable encore par ses vertus que par ses années. Carra, prenez un flambeau, conduisez ces messieurs dans le salon de compagnie, ils s'y débattront autant qu'ils voudront. Je n'aurai pas au moins le désagrément d'entendre des sottises dont je rougis pour celui qui se les permet. » Carra prend un flambeau, passe le premier, Thévenin le suit, puis M. de Champagneux à qui je témoigne la peine que j'éprouve de le voir témoin de cette scandaleuse scène. Enfin, J.-J. sort le dernier et lorsqu'il eut passé une porte intermédiaire, je la poussai rudement sur lui, cependant sans l'atteindre. Ce n'était pas mon intention. Je voulais seulement lui prouver par des gestes expressifs qu'il ne m'en imposait pas. Les voilà donc hors du salon à manger. Lorsqu'ils furent rendus tous les trois dans celui de compagnie, J.-J. voulut entrer dans de nouveaux détails et surtout se faire représenter les certificats dont Thévenin s'était flatté ; celui-ci fut les chercher, les soumit à l'examen, et on les parcourut. Mais J.-J., ne se trouvant pas à l'aise dans ce salon, pour avoir plus de liberté et peut-être plus de facilité à avoir de la part de Thévenin des aveux quelconques, l'emmena avec lui à l'auberge dans laquelle ils étaient descendus, M. de Champagneux et lui.

Là furent renouvelées les questions insidieuses, les visites de certificats et, comme Thévenin dit qu'il ne les avait pas tous apportés avec lui, J.-J. exigea qu'il fut

chercher ceux qui manquaient. La nuit était fort noire et très pluvieuse, Thévenin demanda une chandelle pour s'éclairer en route ou de quoi en acheter une. J.-J. lui donna une pièce de douze sols. Thévenin courut chez lui et revint fidèlement déposer aux pieds de son redoutable débiteur les nouveaux certificats qu'il avait promis, ce qui occasionna de nouvelles questions. Il était minuit que ces débats duraient encore. Mais J.-J., lassé et peut-être humilié de l'inutilité de son inquisition, tire un écu de six livres de sa poche, le donne à Thévenin et le renvoie, tellement que ce malheureux ne perdit que quarante-huit sols. C'est ainsi que se termina cette lutte singulière où l'innocence triompha des soupçons aussi irréfléchis qu'injurieux et des sarcasmes indécents de notre colérique philosophe. Alors, pour la première fois et sûrement pour la dernière fois, le pot de terre brisa le pot de fer.

M. Renou et son compagnon partirent le lendemain, à la pointe du jour : ce qui me fâcha beaucoup, car on ne pouvait imaginer un départ aussi prompt après une journée aussi pénible qu'orageuse. Je me hâtai, en me levant, de leur faire une visite, bien décidé à ramener J.-J. aux sentiments qu'il me devait, à entrer dans une explication que la brièveté d'une lettre ne permettait pas de donner à cet irascible et orgueilleux philosophe. Vous avez déjà vu celles que de pures misères m'avaient arrachées deux ou trois fois. Enfin je voulais faire les premières démarches ; précisément parce que j'avais raison, elles ne pouvaient pas m'humilier. Je voulais faire un nouvel essai sur son esprit bien plus que sur son cœur que je connaissais déjà. Il m'évita cette peine. Peut-être n'aurais-je pas réussi.

Je me présentai donc à leur auberge ; mais le som-

meil avait fui de leurs paupières. Ils étaient déjà bien loin, lorsque j'y arrivai. M. Renou ne tarda pas à s'en repentir, du moins à essayer d'effacer de mon esprit les impressions que sa conduite y avait gravées. Il me le fit sentir hautement, avec son orgueil ordinaire. Il voulait tenter d'une manière neuve de nous éblouir, de nous accabler de sa supériorité en toutes choses. Il ne voulait pas se démentir, se disculper à nos yeux et aux yeux du public qui déjà était instruit de notre discord. Avouer ses torts ! il trouvait ces aveux trop humiliants pour lui qui se disait cependant l'être le plus humble, le plus franc, le plus vrai, le plus modeste, le plus sincère qui fut sorti des mains du Créateur, qui se disait enfin l'« enfant de la nature » — oui, mais d'une nature bien perverse. Enfin il lui en aurait trop coûté d'avouer ses torts, son erreur, de me faire une réparation telle que je la désirais et que je ne cessais de la lui demander. Il crut qu'en nous donnant une espèce d'équivalent aux dépens de sa bourse, nous nous en contenterions. Je lui écrivis cependant le jour de son départ, mais c'était mon *ultimatum*. Vous entendez un peu la diplomatie, M. le Comte, et vous savez ce que c'est qu'un ultimatum. *Voici la petite réparation qu'il m'écrivit le 25 septembre* (1).

Notre correspondance devait finir là, je le croyais, et je me trompais. A quelque temps de là, au moment où je m'y attendais le moins (admirez cette tournure !), le courrier de Lyon m'apporte une lettre timbrée de Bourgoin, plus une caisse légère, enveloppée d'une toile cirée, à mon adresse, contenant une certaine quantité de jolis colifichets, d'ajustements galants à l'usage

(1) Bovier paraît avoir ajouté cette phrase après coup. Il a transcrit cette lettre à la fin du manuscrit.

du beau sexe, de ce qu'on nomme des modes de toutes couleurs, gazes, blondes, etc. M. Renou, sans ne rien dire de plus, me prie de présenter à la belle nourrice ces brimborions de sa part, comme une marque de son souvenir, persuadé qu'il est qu'occupée de son seul nourrisson, elle n'a pas le temps de songer à des ajustements dont, d'ailleurs, elle n'a pas besoin. Tout cela était charmant à lire ; mais l'appât était grossier. Tout cela était insignifiant pour moi et ne valait pas quatre lignes telles que je les voulais. Je n'hésitai donc pas une minute à lui renvoyer sa boîte par le même courrier. Je l'assurai dans ma réponse que la belle nourrice partageait trop les sentiments de son époux pour accepter quoi que ce pût être de la part d'un homme assez injuste pour accuser de mauvaises intentions cet époux, au moment même où il cherchait à lui prouver son attachement et à lui rendre les services qui dépendaient de lui, qu'avant tout il fallait et qu'elle exigeait, ainsi que moi, une rétractation de sa part, aussi publique que l'avait été l'injure qu'il m'avait faite, qu'alors nous oublierions le passé et que nous étions trop jaloux de recevoir des marques de son amitié pour refuser celles qu'il voudrait bien nous donner. Le rancunier J -J. ne répliqua pas. Il persista dans sa fausse honte, et je cessai toute correspondance avec lui. Ai-je eu tort ? Peut-être que vous, M., plus humble qu'un capucin indigne, vous vous seriez trouvé fort heureux à ma place de délier les courroies de ses souliers, vous auriez bu le calice d'amertume jusqu'à la lie. Pour moi je n'aspire pas à une vertu aussi sublime. *Voici sa lettre d'avis, la dernière que j'ai reçue de lui* (1).

(1) Ajouté après coup. Bovier a reporté la copie de cette lettre à la fin de son manuscrit.



Mais qui peindra les mouvements dont l'âme fière de J.-J. fut agitée en recevant ma lettre et son cadeau ? Il faut le demander à M. de Champagneux et à l'excessivement bonne compagnie de Bourgoin qui l'aidèrent à faire de tous ces brillants pompons une loterie dont le produit fut converti en aumônes. Il n'osa pas les faire rétrograder jusqu'à Lyon, et j'ai eu la délicatesse de ne jamais en écrire aux amis de mon père qui protégeaient cet orgueilleux. Il est vrai que je ne prévoyais pas alors que le délire de ce philosophe le porterait un jour à me calomnier auprès de la postérité la plus reculée et à se faire survivre par des *Confessions* outrageantes pour une quantité d'individus caressés par lui pendant sa vie, dont il a trahi la confiance et dont il devait respecter les secrets et les enfouir dans une nuit éternelle.

Ainsi finit, M., ma liaison avec votre héros, ne vous désespérez pas de ne pas en avoir eu une pareille avec lui. Je pourrais actuellement vous entretenir de ce qui se passa à Bourgoin et aux environs pendant le séjour qu'il y fit, et dans un château ou maison de campagne que lui prêta noblement M<sup>me</sup> de Cézarges. Mais, comme je n'ai été ni acteur ni spectateur d'aucune de ses nouvelles incartades et que vous pourriez croire que je les tiens de gens au-dessous de la *médiocrement bonne compagnie*, je crois devoir me taire et vous renvoyer à M. de Champagneux, à M<sup>me</sup> de Cézarges qui existe, et aux mémoires que le vertueux Saint-Germain a laissés à sa famille. J'ai été si peu curieux de tous ces faits, dits et gestes que je n'ai jamais demandé à les connaître.

Je ne puis pas contester ce que Montazet vous a narré sur le serment fait en plein air en sa présence par J.-J. à Thérèse Levasseur, de la regarder dès lors et de la traiter comme sa légitime épouse. Je n'y étais pas, et

vous m'en avez donné les premières nouvelles, mais il est permis d'en douter, d'autant plus que Jean-Jacques ne m'a parlé d'elle que comme de sa femme, de sa légitime épouse religieusement et civilement reconnue telle par lui depuis nombre d'années.

Si M. de Saint-Germain a laissé des notes à ce sujet, je les croirai comme articles de foi, ainsi que ce que M. de Champagneux et M<sup>me</sup> de Cézarges diraient. Mais je doute que Montazet soit entré assez avant dans les confidences de M. Renou pour mériter l'honneur et la faveur d'être seul témoin d'un acte aussi sacré que celui-là. D'ailleurs, suivant les règles de la procédure criminelle, *testis unus, testis nullus*.

Pour répondre, M., à la méprisante note sur le compte de cette femme qui termine la page 391, je vous observerai que, comme Thérèse le Vasseur n'avait pas donné ses prémisses à Jean-Jacques, elle ne crut pas lui devoir ses dernières amours. Vous savez que *goujat debout vaut mieux qu'empereur enterré*. D'ailleurs je suis persuadé qu'elle trouvait avoir payé assez cher l'honneur de partager sa couche pendant près de trente ans pour pouvoir se permettre un dédommagement licite. Et puis, telle que soit une femme elle ne peut voir froidement un mari passer pour ainsi dire de main en main, d'une comtesse à une marquise, puis à une baronne, puis à toutes les beautés titrées dont ses talents approchaient. J.-J. ne dit pas qu'elle se soit vengée de toutes les infidélités préméditées de son époux, ou de son ami. Peut-être ne les crut-elle ainsi que moi, que métaphysiques, et ne se tint-elle que par cette raison dans une conduite irréprochable, tant qu'il vécut ; car ce ne sont que les infidélités réelles, matérielles qui mortifient le beau sexe.

Les femmes, se regardant perpétuellement dans leur miroir, ne peuvent que difficilement apercevoir d'altération dans leurs traits ; ce sont toujours les mêmes yeux, la même bouche. Elles se trouvent toujours pourvues d'assez d'attraits pour fixer le cœur d'un amant ou d'un époux. L'amour-propre fascine leurs yeux, des gens intéressés les maintiennent dans ces idées flatteuses. Cependant l'époux a des distractions marquées, l'épouse s'en permet. C'est la loi du talion, et qu'avez-vous à répondre, MM. les rigoristes ? Ainsi va le grand monde, M., vous le savez mieux que moi, et que la vengeance est le plaisir des dieux et des déesses de l'Olympe.

Je ne puis, M. le Comte, terminer mon récit sans vous parler encore de Thévenin et de la note placée au bas des pages 359 et 360 de votre panégyrique. Tout ce que vous dites à ce sujet est erroné d'un bout à l'autre. C'est une anecdote à la Montazet. Ce n'est pas de son aventure avec Thévenin dont veut parler J.-J. lorsqu'il dit qu'il fit faire des recherches sur le compte de ce malheureux être. Il se serait expliqué bien plus clairement. Ce qui les occasionna est une affaire bien plus grave, bien plus terrible, qui était antérieure de près de vingt années à la venue de J.-J. à Grenoble. Je pourrais en parler, mais elle n'a aucun rapport avec la niaiserie dont il vient d'être question. M. le Comte de Tonnerre put bien écrire à Paris pour obliger ce philosophe, mais lorsqu'il connut l'affaire dans laquelle était compromis un des plus grands personnages de la Cour, il cessa ses recherches. Je pourrais vous donner un aperçu de cette affaire diabolique qui est un exemple frappant de l'abus des pouvoirs, des titres et des grades, de l'iniquité des tribunaux et de l'immoralité de la cour de Louis XV ; mais les parties intéressées, Thévenin et

sa famille, sont ensevelis dans la nuit éternelle et la Révolution a tout détruit. Je ne dirais donc que des choses inutiles. Je dois me contenter de vous assurer qu'il n'y a point eu de galérien, de criminel, de complices interposés entre J.-J. et lui et que ce Thévenin a vécu tranquille, exempt de tout reproche pendant de longues années ; qu'il est décédé pauvre dans la même paroisse qu'il habitait lors de son démêlé avec J.-J., sans pouvoir obtenir la justice qu'il avait vainement sollicitée contre l'usurpateur et le détenteur de son patrimoine. Il était malheureusement le pot de terre contre le pot de fer.

Enfin je finis, Monsieur, parce que j'ai d'autant moins la manie de faire un gros livre que je vais incessamment le reprocher à M. l'abbé Barruel.

Je n'ai voulu que me défendre contre les calomnies de J.-J. Rousseau et de son panégyriste, que dire la vérité, et je n'ai dit que la vérité.

*Credite, posteri.*

## LETTRES DE ROUSSEAU A BOVIER.

---

C'est à la fin de son plaidoyer que Bovier a transcrit les lettres que Rousseau lui avait adressées. Elles sont au nombre de six. Voici ces lettres que M. Ducoin a reproduites dans sa brochure. Nous y joignons les autres lettres et fragments de lettres, déjà publiées d'ailleurs, à d'autres correspondants, qui nous paraissent de nature à éclairer les dispositions de Rousseau à l'égard de ses hôtes et de ses amis de Grenoble, soit pendant son séjour dans cette ville, soit dans les premiers temps de sa résidence à Bourgoin.

### I

#### **Rousseau à Bovier.**

[Voreppe, 8 juillet 1768.]

P. S. S'il arrivait, Monsieur, que vous eussiez quelque chose de pressé à me dire, vous pouvez l'adresser à M. Renou à la Grande Chartreuse. Je suppose que les occasions sont fréquentes dans votre ville ; le paquet dont il s'agit est joint à cette lettre.

J'espérais, Monsieur, avoir l'honneur de vous remettre ce soir une lettre que M<sup>rs</sup> Boy de la Tour, de Lyon, ont bien voulu me remettre pour vous, mais me trouvant dans le cas de m'arrêter ici pour aller directement à la Chartreuse, permettez que je vous prie de vouloir bien retirer du carrosse, s'il est néces-

saire, une malle et deux caisses à mon adresse marquées M. R., n° 1 : 2 : et 3 jusqu'à mon retour à Grenoble que je compte être dans quatre ou cinq jours. Je vous envoie en attendant ci-joint les trois clefs pour que vous puissiez faire ouvrir le tout, s'il en est besoin, vous suppliant, Monsieur, en pareil cas, d'obtenir qu'on visite et qu'on remette doucement et avec précaution la caisse qui contient des plantes sèches et qu'on gâterait entièrement, si l'on fouillait brusquement. Le mieux serait qu'on attendît ma présence, si la prompte visite n'est pas nécessaire. Je vous supplie aussi, Monsieur, de vouloir bien faire en même temps remettre à son adresse un paquet qui vous sera délivré par le cocher. J'aspire au moment d'aller vous faire mes remerciements et mes excuses et je vous prie, en attendant, Monsieur, d'agréer les sentiments et d'avance la reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

RENOU,

A Voreppe, le vendredi 8 juillet 1768.

A Monsieur

Monsieur Claude Bovier,

négociant,

à Grenoble (1).

II

**Rousseau à MM. Boy de la Tour.**

A Grenoble, le 13 juillet 1768.

J'ai fini, Messieurs, ma tournée d'herborisations plutôt que je n'avois cru ; quelques pressentimens de mes incommodités ne m'ayant pas permis de suivre sur les hautes montagnes mes compagnons de voyage, je les ai laissés à la Chartreuse d'où je suis revenu avant hier en cette ville chercher le repos que j'espère y trouver PAR LES BONS SOINS DE M. BOVIER QUI S'EN EST BEAUCOUP DONNÉ POUR MOI ET QUI M'A PROCURÉ UN LOGEMENT TRANQUILLE. C'est un nouveau remerciement, Mes-

(1) Bibl. Nat., Mser. fr. 15282.

sieurs, à joindre à tous ceux que je vous dois. Mais je n'entame pas cet article ; il seroit inépuisable, et plus vous avez de droits à ma reconnaissance, moins vous en voudriez souffrir les expressions. Je n'ai point fait usage de la lettre pour M<sup>r</sup> Pascal, etc., n'ayant pas eu jusqu'ici besoin de m'en prévaloir, et cette recommandation, même avant mon arrivée, s'étant rendu ici plus brillante qu'il ne me convenoit. Je n'en suis pas moins obligé aux Messieurs qui à votre considération me l'avoient donnée, et je vous prie de leur en faire derechef mes remerciemens <sup>(1)</sup> . . . . .

III

**Rousseau à M. Boy de la Tour (l'aîné).**

A Grenoble, le 22 juillet 1768.

Voici, Monsieur, deux lettres que je prends la liberté de vous adresser en vous donnant un petit bon jour de bien bon cœur mais bien à la hâte ; vu les tracas qui m'ont retardé et l'heure du Courier. Mille salutations à Monsieur votre frère et des nouvelles d'Iverdun et de Fourvière, je vous supplie, quand vous voudrez bien me donner des vôtres. On peut continuer à m'écrire sous le couvert de M. BOVIER QUI EST PLEIN DE BONTÉS POUR MOI. Cependant comme le Comte de Tonnerre veut bien que mes lettres viennent sous son enveloppe, je joins ici son adresse vous priant de la donner aussi à Madame de Lessert. Je vous embrasse, mon cher Monsieur, et vous salue avec le plus véritable attachement.

RENOU.

*A Monsieur le Comte de Tonnerre, Lieutenant général des armées du Roy, Commandant pour S. M. en Dauphiné, à Grenoble.*

Et dans l'enveloppe tout simplement :

*A M. Renou. J'ai fait mention de l'observation contenue dans votre lettre.*

(1) *Lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau. Correspondance avec Madame Boy de la Tour*, publiée par Henri de Rothschild, Paris, Calmann-Lévy, 1892, p. 120. — Nous désignerons dans les notes suivantes ce recueil par cette indication : Recueil H. de Rothschild.

(1) Recueil H. de Rothschild, p. 123.

**Rousseau à Mademoiselle Levasseur  
sous le nom de Mademoiselle Renou.**

Grenoble, ce 25 juillet, à trois heures du matin, 1768.

Dans une heure d'ici, chère amie, je partirai pour Chambéry, muni de bons passe-ports et de la protection des puissances, mais non pas du sauf-conduit des philosophes que vous savez. Si mon voyage se fait heureusement, je compte être ici de retour avant la fin de la semaine, et je vous écrirai sur le champ. Si vous ne recevez pas dans huit jours de mes nouvelles, n'en attendez plus, et disposez de vous, à l'aide des protections en qui vous savez que j'ai toute confiance, et qui ne vous abandonneront pas. Vous savez où sont les effets en quoi consistoient nos dernières ressources : tout est à vous. Je suis certain que les gens d'honneur qui en sont dépositaires ne tromperont point mes intentions ni mes espérances. Pesez bien toute chose avant de prendre un parti. Consultez Madame l'abbesse (1). Elle est bienfaisante, éclairée ; elle nous aime ; elle vous conseillera bien ; mais je doute qu'elle vous conseille de rester auprès d'elle. Ce n'est pas dans une communauté qu'on trouve la liberté ni la paix : vous êtes accoutumée à l'une, vous avez besoin de l'autre. Pour être libre et tranquille, soyez chez vous et ne vous laissez subjuguier par personne. Si j'avois un conseil à vous donner, ce seroit de venir à Lyon. Voyez l'aimable Madelon ; demeurez, non chez elle, mais auprès d'elle. Cette excellente fille a rempli de tout point mon pronostic ; elle n'avoit pas quinze ans, que j'ai hautement annoncé quelle femme et quelle mère elle seroit un jour. Elle l'est maintenant, et grâce au ciel, si solidement et avec si peu d'éclat, que sa mère, son mari, ses frères, ses sœurs, tous ses proches, ne se doutent pas eux-mêmes du profond respect qu'ils lui portent, et croient ne faire que l'aimer de tout leur cœur. Aimez-la comme ils font, ma chère amie ; elle en est digne et vous le rendra bien. Tout

(1) Madame de Nadaillac, abbesse de Gomer-Fontaine, abbaye située à peu de distance du château de Trye.



ce qu'il restoit de vertu sur la terre semble s'être réfugié dans vos deux cœurs. Souvenez-vous de votre ami l'une et l'autre ; parlez-en quelquefois entre vous. Puisse ma mémoire vous être toujours chère, et mourir parmi les hommes avec la dernière des deux !

Depuis mon départ de Trye, j'ai des preuves de jour en jour plus certaines que l'œil vigilant de la malveillance ne me quitte pas d'un pas, et m'attend principalement sur la frontière : selon le parti qu'ils pourront prendre, ils me feront peut-être du bien sans le vouloir. Mon principal objet est bien, dans ce petit voyage, d'aller sur la tombe de cette tendre mère que vous avez connue, pleurer le malheur que j'ai eu de lui survivre ; mais il y entre aussi, je l'avoue, du désir de donner si beau jeu à mes ennemis qu'ils jouent enfin de leur reste ; car vivre sans cesse entouré de leurs satellites flagorneurs et fourbes est un état pour moi pire que la mort. Si toutefois mon attente et mes conjectures me trompent, et que je revienne comme je suis allé, vous savez, chère sœur, chère amie, qu'ennuyé, dégoûté de la vie, je n'y cherchois et n'y trouvois d'autre plaisir que de chercher à vous la rendre agréable et douce ; dans ce qui peut m'en rester encore, je ne changerai ni d'occupation ni de goût. Adieu, chère sœur, je vous embrasse en frère et en ami (1).

V

**Rousseau à Servan.**

A Grenoble, ce 11 août 1768.

Il entrait, Monsieur, dans ma résolution bien prise de ne pas vous aller voir, non de peur que vous l'ébranlassiez, à quoi vous étiez plus propre que personne, mais afin de ne pas augmenter mon regret à la tenir. D'ailleurs j'ai des tracas, je suis en bonnet ; je ne puis sortir du reste de la journée ; ainsi Monsieur, recevez mes adieux. Ne pensez pas que je conserve

(1) Le texte de cette lettre est donné d'après les *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, édit. P. R. Auguis, Correspondance, t. V, Paris, 1825, p. 316. — Nous désignerons les autres emprunts faits à cette édition par cette indication : Correspondance, t. V.

le fol espoir de trouver un asile paisible où je sois à l'abri des pièges secrets, des insultes et des affronts. Non, je n'attends plus ni équité, ni commisération de personne. Les hommes ont pris leur parti ; cela m'a forcé de prendre le mien ; je renonce, puisqu'ils le veulent, au charme du repos, aux amusements de la botanique, à quoi j'avais borné la courte existence qui me restait ici-bas. Puisqu'ils veulent que je sois tourmenté, autant vaut que je me tourmente à courir le monde que de leur laisser tendre leurs embûches à leur aise dans les lieux où ils verraient que je veux me fixer. J'irai, Monsieur, sans cesse errant d'un lieu à un autre, jusqu'à ce que je trouve des hommes (s'il en est encore) qui portent respect à l'adversité et qui n'insultent pas du moins à l'infortune. Je ne dis pas qu'on me laissera faire, je suis sûr du contraire ou à peu près, mais je dis qu'il n'y aura que la violence qui puisse m'arrêter, puisque, quand mes dernières ressources seront épuisées, j'irai mendiant mon pain et mourrai sans regret, quand je n'en trouverai plus. Un seul lien pouvait m'attacher encore à la vie et à ses misères ; je le brise, Monsieur, en me déchirant le cœur ; mais mes derniers moments me [?] sont dûs, et je veux payer ma dette. Mes persécuteurs m'ont jugé par eux ; ils ont pris ma douceur pour de la faiblesse ; ils auront le temps peut-être de reconnaître qu'ils se sont trompés.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur,

RENOU. (1)

VI

**Rousseau à Bovier.**

A Bourgoin, le 14 août 1768.

Je suis ici, Monsieur, depuis hier très fatigué d'un très petit voyage : cela n'annonce pas des forces pour en soutenir de grands.

(1) Cette lettre a été publiée pour la première fois par X. de Portets, dans son édition des *Œuvres choisies de Servan*, Paris, 1825, 1<sup>er</sup> vol. pp. cl et clj. M. Ducoin l'a publiée de nouveau en la donnant à tort comme inédite. Par erreur X. de Portets l'avait datée du 24 août.

J'ai vu par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous vous refusiez au plaisir que je m'étais proposé. Je n'ai rien à dire à vos raisons. Ainsi je me tais.

Je prends la liberté de vous prier, Monsieur, de vouloir bien m'envoyer ici, à la *Fontaine d'or*, ma robe de chambre et mon froc que j'ai laissé dans ma chambre et dont le froid qui s'approche, me fait sentir la privation. J'ai par mégarde laissé dans ma poche les clefs de mon logement que je renverrai à M. Vachard ou à vous, Monsieur, par le premier carrosse.

J'ai l'honneur de vous saluer très humblement,

RENOU.

Mon respect, je vous prie, à Madame et à Mademoiselle Bovier.

A Monsieur

M. Bovier fils, consul [?],  
Rue St-Laurent,  
à Grenoble (1).

VII

**Rousseau à M. Boy de la Tour l'aîné.**

A Bourgoin, à la Fontaine d'Or, le 15 août 1768.

J'ai avec M. Bovier quelque petit compte qui doit être fort peu de chose, mais qui n'ayant pu être réglé à mon départ m'a forcé de l'adresser à vous pour le rembourser, de quoi je vous prie, n'ayant du reste fait aucun usage du crédit que vous m'aviez donné près de lui (2)

VIII

**Rousseau à Bovier.**

[Bourgoin, 16 août 1768.]

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous avez pris la peine

(1) Bibl. Nat., Mscr. fr. 15282.

(2) Recueil H. de Rothschild, p. 126.

de m'écrire, le paquet que vous avez eu la bonté de m'envoyer et dont je vous fais à la fois mes remerciements et mes excuses. J'espérais que mon hôtesse aurait le bon sens d'envoyer mon linge sale à la blanchisseuse, avant de le laisser passer chez vous ; ma nonchalance, mon peu de mémoire m'assujétissent à des incongruités qui demandent plus que de l'indulgence ; mais je suis hors d'état de faire mieux. J'aurai soin de renvoyer l'enveloppe, lorsque l'occasion s'en trouvera. Je suis fâché d'avoir oublié de vous parler aussi de la boîte de fer blanc ; car mon dépit contre les plantes s'est trouvé court, et je n'en suis pas aussi détaché que je croyais l'être. Le perruquier doit avoir non-seulement les trois livres qui lui sont dues, mais une étrenne d'autant, pour la complaisance et pour les peines qu'il s'est données et qui n'étaient pas comprises dans son engagement.

Je suis confondu de la très grande vénération où vous m'assurez que j'ai l'honneur d'être dans votre ville, de la très grande inquiétude qu'y donna mon voyage de Chambéry et de la très grande consternation que mon départ y a maintenant répandue. Voilà, Monsieur, de grandes et belles choses dont je ne doute pas que je ne sois redevable à vos bons soins, dont je suis pénétré comme je dois l'être, mais dont je n'aurais jamais rien deviné, je vous jure, si vous n'eussiez eu la bonté de m'en informer. Quant aux sentiments particuliers dont il vous plaît de m'honorer, je ne puis rien ajouter à ce que j'ai ci-devant eu l'honneur de vous dire. J'apprécie les services et les soins par le motif qui les produit. Tous ceux qui ont pour but mon bonheur et mon honneur sont à mes yeux d'un prix inestimable, et jamais un vrai sentiment de bienveillance ne trouvera mon cœur en reste envers celui qui l'aura conçu pour moi.

Mes respects, Monsieur, je vous supplie, à Madame et à Mademoiselle Bovier ; j'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, très humblement,

RENOU.

A M<sup>r</sup>  
Bovier, avocat au Parlement,  
à Grenoble (1).

(1) Bibl. Nat., Mscr. fr. 15282.

IX

**Rousseau au Comte de Clermont-Tonnerre.**

Bourgoin, le 16 août 1768.

Monsieur,

J'espère que la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire à mon départ de Grenoble vous aura été remise, et je vous demande la permission de vous renouveler d'ici les assurances de ma reconnaissance et de mon respect. Un voyage presque aussitôt suspendu que commencé ne me laisse pas espérer de le pousser bien loin, et la certitude que les manœuvres que je voudrais fuir me préviendront partout, m'en ôterait le courage, quand mes forces me le donneraient. De toutes les habitations qu'on m'a fait voir, la maison de M. Faure qui a l'honneur d'être connu de vous, m'a paru celle où l'on m'aurait voulu par préférence, et c'est aussi celle de toutes les retraites (pour me servir d'un mot doux) où je pouvais être confiné, celle où j'aurais préféré de vivre. Quelques inconvénients m'ont alarmé ; s'ils pouvaient se lever ou s'adoucir, que le maître de la maison qui me paraît un galant homme, conservât la même bonne volonté, et que vous ne dédaignassiez pas, monsieur, d'être notre médiateur, je penserais que, puisqu'il faut bien céder à la destinée, le meilleur parti qui me resterait à prendre serait de vivre dans sa maison. J'ose vous supplier, Monsieur, si vous relevez pour moi quelques lettres, de vouloir bien me les faire parvenir ici, où je suis logé à la *Fontaine d'or*.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc. (1)

X

**Rousseau au Comte de Clermont-Tonnerre.**

Bourgoin, le 21 août 1768.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous adresser mes observations sur la note de M. Faure que vous avez eu la bonté de m'envoyer.

(1) Correspondance t. V, p. 319.

J'attends sa réponse pour prendre ma résolution, ne pouvant m'aller confiner dans cette solitude, sans savoir à quoi je m'engage en y entrant.

Permettez, Monsieur le Comte, que je vous réitère ici mes remerciements très humbles en vous suppliant d'agréer mes respects (1).

XI

**Rousseau à Bovier.**

[Bourgoin, 23 août 1768.]

Je n'ai pas pu, Monsieur, loger, il y a environ dix ans où que ce fût, près de Neuchâtel, parce qu'il y a dix ans, et neuf, et huit, et sept, que j'en étais fort loin, sans en avoir approché durant tout ce temps de plus de cent lieues.

Je n'ai logé jamais au bourg des Verrières et n'en ai même jamais entendu parler. C'est peut-être le village des Verrières qu'on a voulu dire. J'ai passé dans ce village une seule fois, il n'y a pas cinq ans, en allant à Pontarlier. J'y passai en revenant. Je n'y logeai point ; j'étais avec un ami (qui n'était pas le sieur Thévenin). Personne autre ne revint avec nous et depuis lors je ne suis pas retourné aux Verrières. Je n'ai jamais vu, que je sache, le sieur Thévenin, chamoiseur. Jamais je n'ai ouï parler de lui, non plus que du sieur Janin, mon prétendu hôte. Je ne connais qu'un seul M<sup>r</sup> Jeannin ; mais il ne demeure point aux Verrières, il demeure à Neuchâtel, et il n'est point cabaretier, il est secrétaire d'un de mes amis.

Je n'ai jamais écrit à M. de Fagnès, et je suis sûr au moins de ne lui avoir jamais écrit de lettres de recommandation, n'étant pas assez lié avec lui pour cela ; encore moins ai-je pu écrire à M. Aldinan, d'Yverdun, que je n'ai vu de ma vie, et avec lequel je n'eus jamais nulle espèce de liaison.

Je n'ai jamais signé avec mon nom *le voyageur perpétuel*, premièrement parce que cela n'est pas vrai et surtout ne l'était pas alors, quoiqu'il le soit devenu depuis quelques années ; en

(1) Correspondance, t. V, p. 320.

second lieu, parce que je ne tourne pas mes malheurs en plaisanteries et que, si cela m'arrivait, je tâcherais qu'elles fussent moins plates.

J'ai quelquefois prêté de l'argent à Neuchâtel ; mais je n'y en empruntai jamais, par la raison très simple qu'il ne m'y en a jamais manqué et vous m'avouerez, Monsieur, qu'ayant pour amis tous ceux qui tenaient le premier rang dans ce pays-là, il eût été du moins fort bizarre que j'allasse emprunter neuf francs d'un chanoiseur que je ne connaissais point, et cela à un quart de lieue de chez moi ; c'est à peu près la distance de St-Sulpice où l'on dit que cet argent m'a été prêté, à Motiers où je demeurais.

Je ne vous prie point, Monsieur, de payer ces neuf francs au sieur Thévenin parce qu'assurément je ne les dois point, et je ne vous prie pas non plus de lui en faire l'aumône, parce qu'il m'en paraît indigne et qu'il ne faut pas encourager le crime. D'ailleurs, quoi que vous en disiez, je ne le crois pas à cet égard fort à plaindre et, s'il ne se fait pas bien payer pour le rôle dont il se charge, il faut qu'il soit un grand sot.

J'ai reçu ma boîte et je vous remercie, Monsieur, de cet envoi. Elle a été à Lyon avant de me parvenir. Les commissions dont on paye le port d'avance, se font d'ordinaire plus négligemment (1).

## XII

### **Rousseau au Comte de Clermont-Tonnerre.**

Bourgoin, le 23 août 1768.

Monsieur,

Permettez que je prenne la liberté de vous envoyer une lettre que je viens de recevoir de M. Bovier, et copie de ma réponse. Si vous daigniez mander le malheureux dont il s'agit, et tirer au clair cette affaire, vous ferez, Monsieur le Comte, une œuvre digne de votre générosité.

J'ai l'honneur, etc. (2)

(1) Bibl. Nat., Mser., fr. 15282.

(2) Correspondance, t. V, p. 321.

XIII

**Rousseau à M. Boy de la Tour l'ainé.**

A Bourgoin, le 24 août 1768.

.....  
J'ai chez M. Bovier un petit compte peu considérable dont je l'ai prié de recevoir de vous l'acquit que je vous prie aussi d'en faire, à moins que retournant à Grenoble je n'aye occasion de l'acquitter moi-même, ce que je ne prévois pas extrêmement (1).  
.....

XIV

**Rousseau à Boy de la Tour l'ainé.**

A Bourgoin, le 25 août 1768.

Je reçois votre lettre, Monsieur, et celle de Madame votre sœur dont j'avois grand besoin d'apprendre des nouvelles depuis ce que j'ai appris de sa course. ON ACHÈVE DE ME RENDRE FOU, et je ne puis lui écrire aujourd'hui (2).  
.....

XV

**Rousseau au Comte de Clermont-Tonnerre.**

Bourgoin, le 26 août 1768.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre en réponse à celle de M. Faure que vous avez bien voulu me faire passer. Ses propositions sont si honnêtes qu'il ne l'est presque pas de les accepter. Cependant, forcé par ma situation d'être indiscret, je réduis ces propositions sous une forme qui, je pense, lévera toute difficulté entre lui et moi.

Mais il en existe une, Monsieur le Comte, qu'il dépend de

(1) Recueil H. de Rothschild, p. 129.

(2) Recueil H. de Rothschild, p. 133.



vous seul de lever, dans l'imposture qui a donné lieu aux deux lettres que j'ai pris la liberté de vous envoyer dernièrement. Car si, vivant sous votre protection, je ne puis obtenir aucune satisfaction d'une fourberie aussi impudente et aussi clairement démontrée, à quoi dois-je m'attendre au milieu de ceux qui l'ont fabriquée, si ce n'est à me voir harceler sans cesse par de nouveaux imposteurs soufflés par les mêmes gens, et enhardis par l'impunité du premier ? Il faudroit assurément que je fusse le plus insensé des hommes pour aller me fourrer volontairement dans un tel enfer. Je comprends bien qu'on m'attend partout avec les mêmes armes, mais encore n'irai-je pas choisir par préférence les lieux où l'on a commencé d'en user.

J'attends vos ordres, Monsieur le Comte ; je compte sur votre équité, et j'ai l'honneur d'être avec autant de confiance que de respect, etc. (1)

XVI

**Rousseau à Boy de la Tour l'aîné.**

A Bourgoin, le 26 aoust 1768.

.....  
Nous attendons pour Lundi prochain l'équipage et l'envoi que vous voulez bien vous charger de nous faire, et qui nous retient ici jusqu'à ce que nous l'ayons reçu. Je ne sais pas sûrement encore où se dirigera notre marche ultérieure. mais il est peu apparent que ce soit vers Grenoble, ni de vos côtés, puisqu'on ne me permet pas d'y rester (2).  
.....

XVII

**Rousseau au Comte de Clermont-Tonnerre.**

A Bourgoin, le 1<sup>er</sup> septembre 1768.

Monsieur,

Je suis très sensible à la bonté que vous avez eue de mander

(1) Correspondance, t. V, p. 322.  
(2) Recueil H. de Rothschild, p. 133.

et interroger le sieur Thévenin sur le prêt qu'il dit avoir fait, il y a environ dix ans, à moi ou à un homme de même nom que moi, et dont il m'a fait demander la restitution par M. Bovier. Mais je prends la liberté, Monsieur le Comte, de n'être pas de votre avis sur la bonne foi dudit Thévenin, puisqu'il est impossible de concilier cette bonne foi avec les circonstances qu'il rapporte de son prétendu prêt, et avec les lettres de recommandation qu'il dit que l'emprunteur lui donna pour MM. de Faugnes et Aldiman. Cet homme vous paroît borné, cela peut être ; un imposteur peut très bien n'être qu'un sot, et cela me confirme seulement dans la persuasion qu'il a été dirigé aussi bien qu'encouragé dans l'invention de sa petite histoire dont les contradictions sont un inconvénient difficile à éviter dans les fictions les mieux concertées. Il y a même une autre contradiction bien positive entre lui, qui vous a dit, Monsieur, n'avoir parlé de cette affaire à qui que ce soit qu'à M. Bovier, son voisin, et le même M. Bovier qui m'écrit que ledit Thévenin lui en a fait parler par le vicaire de sa paroisse. Je persiste donc dans la résolution de ne point retourner dans les lieux où cette histoire a été fabriquée, jusqu'à ce qu'elle soit assez bien éclaircie pour ôter aux fabricateurs, quels qu'ils soient, la fantaisie d'en forger derechef de semblables. Je trouve ici un logement trop cher pour pouvoir le garder longtemps, mais où j'aurai le temps d'en chercher plus à ma portée, où je puisse me croire à l'abri des imposteurs. Je n'y suis pas moins sous votre protection qu'à Grenoble ; et, si le mensonge et la calomnie m'y poursuivent, j'éviterai du moins le désavantage d'être précisément à leur foyer.

Daignez, Monsieur, agréer derechef mes excuses des importunités que je vous cause et mes actions de grâces de la bonté avec laquelle vous voulez bien les endurer. Si l'on ne me harceloit jamais, je demeurerois tranquille et ne serois point indiscret, mais ce n'est pas l'intention de ceux qui disposent de moi.

Recevez avec bonté, je vous supplie, Monsieur le Comte, les assurances de mon respect,

RENOU.

Permettez, Monsieur, que je joigne ici une lettre pour M. Faure (1).

(1) Correspondance, t. V, p. 325.

XVIII

**Rousseau à M. Boy de la Tour l'aîné.**

A Bourgoïn, le 5 septembre 1768.

. . . . .  
Je pense que vous pourriez avoir la bonté de m'envoyer  
. . . . .la semaine prochaine et tout à la fois ma malle d'envoi de  
M. de la Roche, la robe que j'ai prié Madame votre sœur de  
vouloir bien acheter pour ma femme et que je vous prie de  
payer ainsi que l'alliance d'or, le petit cadeau pour Mad<sup>e</sup> Bovier  
et toutes les autres petites emplettes portées tant dans la pré-  
sente note que dans celle qui lui servira de supplément. . . . .  
Tout cela fait, il vous plaira, Monsieur, de m'envoyer la note  
de tout ce que vous aurez déboursé pour moi, compris les  
mémoires de M<sup>r</sup> Bovier, et vous aurez la bonté de vous rem-  
bourser sur l'argent qui doit m'être envoyé par M. de la Roche  
pour la lettre de change protestée ou si cet argent ne revient  
pas, de le passer en compte sur celui que j'ai dans votre  
Maison (1). . . . .  
. . . . .

XIX

**Rousseau au Comte de Clermont-Tonnerre.**

Bourgoïn, le 6 septembre 1768.

Il y a peu de résolutions et il n'y a point de répugnance par  
dessus lesquelles le désir d'approfondir l'affaire du sieur Thé-  
venin ne me fasse passer ; et, si ma confrontation, sous vos  
yeux, avec cet homme peut vous engager, Monsieur, à la suivre  
jusqu'au bout, je suis prêt à partir. Permettez seulement que  
j'ose vous demander auparavant l'assurance que ce voyage ne  
sera point inutile, que vous ne dédaignerez aucune des précau-  
tions convenables pour constater la vérité, tant à vos yeux  
qu'à ceux du public, et que le motif d'éviter l'éclat que je ne

(1) Recueil H. de Rothschild, p. 137.

crains point, n'arrêtera aucune des démarches nécessaires à cet effet. Il ne seroit assurément pas digne de votre générosité, ni de la protection dont vous m'honorez, que des imposteurs pussent à leur gré me promener de ville en ville, m'attirer au milieu d'eux, et m'y rendre impunément le jouet de leurs suppôts.

J'attends vos ordres, M. le Comte, et, quelque parti qu'il vous plaise de prendre sur cette affaire dont je vous cause à regret la longue importunité, je vous supplie de vouloir bien me renvoyer la lettre de M. Bovier, et la copie de ma réponse que j'eus l'honneur de vous envoyer.

Je vous supplie, M. le Comte, d'agréer avec bonté ma reconnaissance et mon respect (1).

## XX

### **Rousseau à Du Peyrou.**

Bourgoin, le 9 septembre 1768.

Après diverses courses, mon cher hôte, qui ont achevé de me convaincre qu'on étoit bien déterminé à ne me laisser nulle part la tranquillité que j'étois venu chercher dans ces provinces, j'ai pris le parti, rendu de fatigue et voyant la saison s'avancer, de m'arrêter dans cette petite ville pour y passer l'hiver. A peine y ai-je été qu'on s'est pressé de m'y harceler avec la petite histoire que vous allez lire dans l'extrait d'une lettre qu'un certain avocat Bovier m'écrivit de Grenoble le 22 du mois dernier :

« Le sieur Thévenin, chamoiseur de son métier, se trouva  
« logé, il y a environ dix ans, chez le sieur Janin, hôte du  
« bourg des Verdières-de-Jouc, près de Neuchâtel, avec M.  
« Rousseau, qui se trouva lui-même dans le cas d'avoir besoin  
« de quelque argent, et qui s'adressa au sieur Thévenin : ce  
« dernier, n'osant pas présenter à M. Rousseau la modique  
« somme qu'il demandoit, attendit son départ, et l'accompagna  
« effectivement des Verdières-de-Jouc, jusqu'à Saint-Sulpice  
« avec ledit Janin et, après avoir dîné ensemble dans une

(1) Correspondance, t. V, p. 330.

« auberge qui a un soleil pour enseigne, il lui fit remettre neuf  
« livres de France par ledit Janin. M. Rousseau, pénétré de  
« reconnaissance, donna audit Thévenin quelques lettres de  
« recommandation, entre autres une pour M. de Faugnes,  
« directeur des sels à Yverdun, et une pour M. Aldiman, de la  
« même ville, dans laquelle M. Rousseau signa son nom, et  
« signa le *Voyageur perpétuel* dans une autre pour quelqu'un  
« à Paris, dont le sieur Thévenin ne se rappelle pas le nom. »

Voici maintenant, mon cher hôte, copie de ma réponse, en date du 23 :

« Je n'ai pas pu, Monsieur, loger il y a environ dix ans, où  
« que ce fût près de Neuchâtel, parce qu'il y en a dix, et neuf,  
« et huit, et sept que j'en étois fort loin, sans en avoir approché  
« durant tout le temps plus près de cent lieues.

« Je n'ai jamais logé au bourg des Verdières, et n'en ai même  
« jamais entendu parler : c'est peut-être le village des Verrières  
« qu'on a voulu dire ; j'ai passé dans ce village une seule fois,  
« il n'y a pas cinq ans, allant à Pontarlier ; j'y repassai en  
« revenant ; je n'y logeai point ; j'étois avec un ami (qui  
« n'étoit pas le sieur Thévenin) ; personne autre ne revint avec  
« nous, et depuis lors je ne suis pas retourné aux Verrières.

« Je n'ai jamais vu, que je sache, le sieur Thévenin, chamois-  
« seur ; jamais je n'ai ouï parler de lui, non plus que du sieur  
« Janin, mon prétendu hôte. Je ne connois qu'un seul M.  
« Jeannin, mais il ne demeure point aux Verrières, il demeure  
« à Neuchâtel, et il n'est point cabaretier ; il est secrétaire d'un  
« de mes amis.

« Je n'ai jamais écrit, autant qu'il m'en souvient, à M. de  
« Faugnes, et je suis sûr au moins de ne lui avoir jamais écrit  
« de lettre de recommandation, n'étant pas assez lié avec lui  
« pour cela : encore moins ai-je pu écrire à M. Aldiman,  
« d'Yverdun, que je n'ai jamais vu de ma vie, et avec lequel je  
« n'eus jamais nulle espèce de liaison.

« Je n'ai jamais signé avec mon nom le *Voyageur perpétuel*  
« premièrement parce que cela n'est pas vrai et surtout ne  
« l'étoit pas alors, quoiqu'il le soit devenu depuis quelques  
« années ; en second lieu parce que je ne tourne pas mes  
« malheurs en plaisanteries, et qu'enfin, si cela m'arrivoit, je  
« tâcherois qu'elles fussent moins plates.

« J'ai quelquefois prêté de l'argent à Neuchâtel, mais je n'y

« en empruntai jamais, par la raison très simple qu'il ne m'a  
« jamais manqué dans ce pays-là ; et vous m'avouerez, Mon-  
« sieur, qu'ayant pour amis tous ceux qui y tenoient le pre-  
« mier rang, il eût été du moins fort bizarre que j'allasse  
« emprunter neuf francs d'un chamoiseur que je ne connoissois  
« pas, et cela à un quart de lieue de chez moi ; car c'est à peu  
« près la distance de Saint-Sulpice, où l'on dit que cet argent  
« m'a été prêté, à Motiers, où je demurois. »

Vous croiriez, mon cher hôte, sur cette lettre et sur ma réponse que j'ai envoyée au commandant de la province, que tout a été fini, et que, l'imposture étant si clairement prouvée, l'imposteur a été châtié ou bien censuré ; point du tout, l'affaire est encore là, et ledit Thévenin, conseillé par ceux qui l'ont aposté, se retranche à dire qu'il a peut-être pris un autre Rousseau pour J.-J. Rousseau, et persiste à soutenir avoir prêté la somme à un homme de ce nom, se tirant d'affaire, je ne sais comment, au sujet des lettres de recommandation : de sorte qu'il ne me reste d'autre moyen pour le confondre que d'aller moi-même à Grenoble me confronter avec lui ; encore ma mémoire trompeuse et vacillante peut-elle souvent m'abuser sur les faits. Les seuls ici qui me sont certains, est de n'avoir jamais connu ni Thévenin ni Janin ; de n'avoir jamais voyagé ni mangé avec eux ; de n'avoir jamais écrit à M. Aldiman ; de n'avoir jamais emprunté de l'argent, ni peu ni beaucoup, de personne durant mon séjour à Neuchâtel ; je ne crois pas plus avoir jamais écrit à M. de Faugnes, surtout pour lui recommander quelqu'un ; ni jamais avoir signé *le Voyageur perpétuel* ; ni jamais avoir couché aux Verrières, quoi qu'il ne me soit pas possible de me rappeler où nous couchâmes en revenant de Pontarlier avec Sauttersheim, dit le Baron ; car en allant je me souviens parfaitement que nous n'y couchâmes pas. Je vous fais tous ces détails, mon cher hôte, afin que si, par vos amis, vous pouvez avoir quelque éclaircissement sur tous ces faits, vous me rendiez le bon office de m'en faire part le plus tôt qu'il me sera possible. J'écris par ce même courrier à M. du Terreau, maire des Verrières, à M. Breguet, à M. Guyenet, lieutenant du Val-de-Travers, mais sans leur faire aucun détail ; vous aurez la bonté d'y suppléer, s'il est nécessaire, par ceux de cette lettre. Vous pouvez m'écrire ici en droiture ; mais si vous avez des éclaircissements intéressants à me donner, vous ferez

bien de me les envoyer par duplicata, sous enveloppe, à l'adresse de M. le Comte de Tonnerre, lieutenant-général des armées du roi, commandant pour Sa Majesté en Dauphiné, à Grenoble. Vous pourrez même m'écrire à l'ordinaire sous son couvert ; mes lettres 'me parviendront plus lentement, mais plus sûrement qu'en droiture.

J'espère qu'on est tranquille à présent dans votre pays. Puisse le Ciel accorder à tous les hommes la paix qu'ils ne veulent pas me laisser. Adieu, mon cher hôte, je vous embrasse (1).

XXI

**Rousseau au Comte de Clermont-Tonnerre.**

A Bourgoin, le 13 septembre 1768.

Monsieur,

Comme je ne puis douter que vous ne sachiez parfaitement à quoi vous en tenir sur le compte du sieur Thévenin, je crois voir, par la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qu'on vous trompe comme on trompe M. le prince de Conti, et que mon futur voyage de Grenoble est une affaire concertée dont la fable de ce malheureux n'est qu'un prétexte. Vous aviez la bonté de désirer que ce motif m'attirât aux environs de cette capitale. J'ignore, M. le Comte, d'où naît ce désir et si je dois vous en rendre grâces ; tout ce que je sais est que les moyens employés à cet effet ne sont pas extrêmement attirants. Malgré les embarras où je suis, je pars demain pour me rendre à vos ordres ; jeudi j'aurai l'honneur de me présenter à votre audience, et j'espère qu'il vous plaira d'y mander ledit Thévenin. Je repartirai vendredi matin, quoi qu'il arrive, si l'on m'en laisse la liberté.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

RENOU (2).

(1) Correspondance, t. V, p. 331.

(2) Correspondance, t. V, p. 335.

**Rousseau au Comte de Clermont-Tonnerre.**

A Bourgoin, le 18 septembre 1768.

Monsieur,

Le contre-temps de votre absence à mon arrivée à Grenoble m'affligea d'autant plus que, sentant combien il m'importoit que, selon votre désir, mon entrevue avec le sieur Thévenin se passât sous vos yeux, et ne pouvant le trouver qu'à l'aide de M. Bovier, que j'aurois voulu ne pas voir, je me voyois forcé d'attendre à Grenoble votre retour, à quoi je ne pouvois me résoudre, ou de revenir l'attendre ici, ce qui m'exposoit à un second voyage. J'aurois pris, Monsieur, ce dernier parti sans la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire le 13, et qui me fut envoyée à la nuit par M. Bovier. Je compris par cette lettre qu'afin que mon voyage ne fut pas inutile, vous pensiez que je pouvois voir ledit Thévenin, quoique en votre absence ; et c'est ce que je fis par l'entremise de M. Bovier, auquel il fallut bien recourir pour cela.

Je le vis tard, à la hâte, en deux reprises : j'étois en proie à mille idées cruelles, indigné, navré de me voir après soixante ans d'honneur, compromis, seul, loin de vous, sans appui, sans ami, vis à vis d'un pareil misérable, ET SURTOUT DE LIRE DANS LES CŒURS DES ASSISTANTS, ET DE CEUX MÊMES A QUI JE M'ÉTOIS CONFIÉ, LEUR MAUVAISE VOLONTÉ SECRÈTE.

Mais, quelque courte qu'ait été cette conférence, elle a suffi pour l'objet que je m'y proposois. Avant d'y venir, permettez-moi, M. le Comte, une petite observation qui s'y rapporte : M. Bovier m'avoit induit en erreur, en me marquant que c'étoit personnellement à moi que ledit Thévenin avoit prêté neuf francs ; au lieu que Thévenin lui-même dit seulement les avoir fait passer par la main d'autrui, en prêt ou en don (car il ne s'explique pas clairement là-dessus), à un homme appelé Rousseau, duquel au reste il ne donne pas le moindre renseignement, ni de son nom, ni de son âge, ni de son état, ni de sa demeure, ni de sa figure, ni de son habit, excepté la couleur, et qu'il s'étoit signé dans une lettre : *le Voyageur perpétuel*. M.



Bovier, sur le simple rapport d'un quidam, qu'il dit ne pas connoître, part de ces seuls indices, et de celui du lieu où se sont vus ces deux hommes, pour m'écrire dans ces termes : « Je crois vous faire plaisir de vous rappeler un homme qui vous a rendu un service il y a près de dix années, et qui se trouve aujourd'hui dans le cas que vous vous en souveniez. » Ce même M. Bovier, dans sa lettre précédente, me parloit ainsi : « Je vous ai vu ; j'ai été émerveillé de trouver une âme aussi belle que la vôtre, jointe à un génie aussi sublime. » Voilà, ce me semble, cette belle âme transformée un peu légèrement en celle d'un vil emprunteur, et d'un plus vil banqueroutier ; il faut que les belles âmes soient bien communes à Grenoble, car assurément on ne les y met pas à un haut prix.

Voici la substance de la déclaration dudit Thévenin, tant en présence de M. Bovier et de sa famille que de M. de Champagneux, maire et châtelain de Bourgoïn, de son cousin, M. de Rozière, officier d'artillerie, et d'un autre officier du même corps, leur ami, dont j'ignore le nom, laquelle déclaration a été faite en plusieurs fois avec des variations, en hésitant, en se reprenant, quoique assurément il dût avoir la mémoire bien fraîche de ce qu'il avoit dit tant de fois, et à vous, M. le Comte, et avant vous, à M. Bovier.

Que de la Charité-sur-Loire, qui est son pays, venant en Suisse, et passant aux Verrières-de-Joux, dans un cabaret dont l'hôte s'appelle Janin, un homme nommé Rousseau, le voyant mettre à genoux, lui demanda s'il étoit catholique ; que là-dessus s'étant pris de conversation, cet homme lui donna une lettre de recommandation pour Yverdon ; qu'ayant continué de demeurer ensemble dans ledit cabaret, ledit Rousseau le pria de lui prêter quelque argent, et lui donna, deux jours après, deux autres lettres de recommandation ; savoir, une seconde pour Yverdon, et l'autre pour Paris où ledit Rousseau lui dit qu'il avoit mis pour signature *le Voyageur perpétuel* ; qu'en reconnaissance de ce service, lui, Thévenin, lui fit remettre neuf francs par Janin leur hôte, après un voyage qu'ils firent tous trois des Verrières à Saint-Sulpice, où ils dînèrent encore ensemble ; qu'ensuite ils se séparèrent ; que lui Thévenin se rendit de là à Yverdon, et porta les deux lettres de recommandation à leurs adresses, l'une pour M. de Faugnes, l'autre pour M. Aldiman ; que, ne les ayant trouvés ni l'un ni

l'autre, il remit ses lettres à leurs gens, sans que, pendant deux ans qu'il resta sur les lieux, la fantaisie lui ait pris de retourner chez ces messieurs voir, du moins par curiosité, l'effet de ces mêmes lettres qu'il avoit si bien payées. A l'égard de la lettre de recommandation pour Paris, signé *le Voyageur perpétuel*, il l'envoya à la Charité-sur-Loire, à sa femme, qui la fit passer par le curé à son adresse, dont il ne se souvient point.

Quant à la personne dudit Rousseau, j'ai déjà dit qu'il ne s'en rappeloit rien, ni rien de ce qui s'y rapporte : interrogé si ledit Rousseau portoit son chapeau sur la tête ou sous le bras, il a dit ne s'en pas souvenir ; s'il portoit perruque ou s'il avoit ses cheveux, a dit qu'il ne s'en souvenoit pas non plus, et que cela ne faisoit pas une différence bien sensible : interrogé sur l'habillement, il a dit que tout ce qu'il s'en rappeloit étoit qu'il portoit un habit gris, doublé de bleu ou de vert : interrogé s'il savoit la demeure dudit Rousseau, a dit qu'il n'en savoit rien ; s'il n'avoit plus eu de ses nouvelles, a dit que, durant tout son séjour à Yverdun et à Estavayer, où il alla travailler en sortant de là, il n'a jamais plus ouï parler dudit Rousseau, et n'a su ce qu'il étoit devenu, jusqu'à ce qu'apprenant qu'il y avoit un M. Rousseau à Grenoble, il s'est adressé, par le vicaire de la paroisse, à son voisin, M. Bovier, pour savoir si ledit sieur Rousseau ne seroit point son homme des Verrières ; chose qu'il n'a pourtant jamais affirmée, ni dite, ni crue, mais dont il vouloit simplement s'informer.

Comme sa déclaration laissoit assez indéterminé le temps de l'époque, j'ai parcouru, pour le fixer, ceux de ses papiers qu'il a bien voulu me montrer ; et j'y ai trouvé un certificat daté du 30 juillet 1763, par lequel le sieur Cuche, chamoiseur d'Yverdun, atteste que ledit Thévenin a demeuré chez lui pendant environ deux ans, etc.

Supposant donc que Thévenin soit entré chez le sieur Cuche, immédiatement à son arrivée à Yverdun, et qu'il se soit rendu immédiatement à Yverdun, en quittant ledit Rousseau à Saint-Sulpice, cela détermine le temps de leur entrevue à la fin de l'été 1761 au plus tard. Il est possible que cette époque remonte plus haut ; mais il ne l'est pas qu'elle soit plus récente, puisqu'il faudroit alors que cette rencontre fût faite du temps que ledit Thévenin étoit déjà à Yverdun, au lieu qu'elle se fit avant qu'il y fût arrivé.

J'ai demandé à cet homme le nom du maître chez lequel il travaille à Grenoble : il me l'a dit ; je l'ai oublié. Je lui ai demandé pour qui ce maître travailloit, quelles étoient ses pratiques ; il m'a dit qu'il n'en savoit rien, et qu'il n'en connoissoit aucune. Je lui ai demandé s'il ne travailloit point pour son voisin, M. Bovier le père, qui est gantier ; il m'a dit qu'il n'en savoit rien, et M. Bovier fils prenant la parole, a dit que non ; et il falloit bien, en effet, qu'ils ne se connussent point, puisque pour parvenir à lui parler, ledit Thévenin a eu recours au vicaire de la paroisse.

Voilà dans ce qu'a dit cet homme tout ce qui me paroît avoir trait à la question.

Cette question en peut offrir deux distinctes, premièrement, si ledit Thevenin a dit vrai ou s'il ment.

Supposant qu'il dit vrai, seconde question : quel est l'homme nommé Rousseau auquel il a prêté son argent sans connoître de lui que le nom ? car enfin l'identité des noms ne fait pas celle des personnes ; et il ne suffit pas, n'en déplaît à M. Bovier, de porter le nom de Rousseau, pour être, par cela seul, le débiteur ou l'obligé du sieur Thevenin.

Il n'y a, selon le récit du dernier, que trois personnes en état d'en attester la vérité ; savoir le Rousseau dont il ne connoit que le nom, Thévenin lui-même, et l'hôte Janin, qui est absent ; d'ailleurs le témoignage des deux premiers, comme parties, est nul, à moins qu'ils ne soient d'accord, et celui du dernier seroit suspect, s'il favorisoit Thevenin ; car il peut être son complice ; il peut même être le seul fripon, comme vous l'avez, Monsieur, soupçonné vous-même ; il peut encore être gagné par ceux qui ont aposté l'autre. Il n'est décisif qu'au cas qu'il condamne Thévenin. En tout état de cause, je ne vois pas à tout cela de quoi faire preuve sans d'autres informations. Il est vrai que les circonstances du récit de Thévenin ne seroient pas un préjugé qui lui fût bien favorable, quand même il auroit affaire au dernier des malheureux, qui auroit tous les autres préjugés contre lui ; mais enfin tout cela ne sont pas des preuves. Qu'un garçon chamoiseur, qui court le pays pour chercher de l'ouvrage, s'aïlle mettre à genoux en parade, dans un cabaret protestant ; qu'un autre homme qui le voit conclue de là qu'il est catholique, lui en fasse compliment, lui offre des lettres de recommandation, et lui demande de l'argent sans le connoître

et sans en être connu d'aucune façon ; qu'au lieu de présumer de là que l'emprunteur est un escroc et que ses recommandations sont des torche-culs, l'autre, transporté du bonheur de les obtenir, tire aussitôt neuf francs de sa bourse cossue ; qu'il ait même la complaisante délicatesse de n'oser les donner lui-même à celui qui ose bien les lui demander ; qu'il attende pour cela d'être en un autre lieu, et de les lui faire modestement présenter par un autre homme : tout cela, tout inepte et risible qu'il est, n'est pas absolument impossible.

Que le prêteur ou donneur passe trois jours avec l'emprunteur ; qu'il mange avec lui ; qu'il voyage avec lui sans savoir comment il est fait, s'il porte perruque ou non, s'il est grand ou petit, noir ou blond, sans retenir la moindre chose de sa figure : cela paroît si singulier que je lui en fis l'objection. A cela il me répondit qu'en marchant, lui, Thévenin, étoit derrière l'autre et ne le voyoit que par le dos, et qu'à table il ne le voyoit pas bien non plus, parce que ledit Rousseau ne se tenoit pas assis, mais se promenoit par la chambre en mangeant. Il faut convenir, en riant de plus fort, que cela n'est pas encore impossible.

Il ne l'est pas enfin que, desdites lettres de recommandation si précieuses, aucune ne soit parvenue, attendu que ledit Thévenin, modeste pour les lettres comme pour l'argent, ne voulut pas les rendre lui-même, ni s'informer au moins de leur effet, quoiqu'il demeurât dans le même lieu qu'habitoient ceux à qui elles étoient adressées, qu'il les vit peut-être dix fois par jour, et que ce fût au moins une curiosité, fort naturelle, de savoir si un coureur de cabarets, à l'affût des écus des passants, pouvoit être réellement en liaison avec ces messieurs-là. Si, comme il est à craindre, aucune desdites lettres n'est parvenue, ce seront ces coquins de valets, à qui l'honnête Thévenin les a remises, qui lui auront joué le tour de les garder. Je ne dis rien de la lettre pour Paris ; il est si clair qu'une recommandation pour Paris est extrêmement utile à un garçon chamoiseur qui va travailler à Yverdun !

Pardon, Monsieur, je ris de ma simplicité, et j'admire votre patience ; mais enfin, si Thevenin n'est pas un imposteur, il faut, de nécessité absolue, que toutes ces folies soient autant de vérités.

Supposons-les telles, et passons outre : voilà le généreux

Thévenin, créancier ou bienfaiteur d'un nommé Rousseau, lequel, comme le dit très bien M. Bovier, doit être pénétré de reconnaissance. Quel est ce Rousseau ? lui, Thévenin, n'en sait rien, mais M. Bovier le sait pour lui, et présume, avec beaucoup de vraisemblance, que ce Rousseau est l'infortuné Jean-Jacques Rousseau, si connu pour ses malheurs passés, et qui le sera bien plus encore par ceux que l'on lui prépare. Je ne sache pas cependant que, parmi ces multitudes de charges atroces et ridicules que ses ennemis inventent journellement contre lui, ils l'aient jamais accusé d'être un coureur de cabarets, un crocheteur de bourses, qui va pochetant quelques écus çà et là, chez le premier va-nu-pieds qu'il rencontre. Si le Jean-Jacques Rousseau qu'on connoît, pouvoit s'abaisser à pareille infamie, il faudroit qu'on l'eût vu, pour le pouvoir croire ; et encore, après l'avoir vu, n'en croiroit-on rien. M. Bovier est moins incrédule ; le simple doute d'un misérable qu'il ne connoît point, se transforme à ses yeux, en certitude, et lui prouve qu'une belle âme qu'il connoît est celle du plus vil des mendiants ou du plus lâche des fripons.

Si le Jean-Jacques Rousseau dont il s'agit n'est qu'un infâme, ce n'est pas tout ; il faut encore qu'il soit un sot, car s'il accepte les neuf francs, que ledit Thévenin ne lui donne pas de la main à la main, mais qu'il lui fait donner par un autre homme, habitant du pays, il doit s'attendre qu'ils lui seront reprochés mille fois le jour : il doit compter qu'à chaque fois qu'on citera, dans le pays, quelque trait de sa facilité à répandre, et de sa répugnance à recevoir, le sieur Janin ne manquera pas de dire : « Eh ! par Dieu, cet homme n'est pas toujours si fier ; il a demandé et reçu neuf francs d'un faquin d'ouvrier qui logeoit dans mon auberge ; et j'en suis bien sûr, car c'est moi qui les ai livrés. » Quand on commença d'ameuter le peuple contre ce pauvre Jean-Jacques, et qu'on le faisoit lapider jusque dans son lit, Janin auroit fait sa fortune avec cette histoire ; son cabaret n'auroit pas désempli. Thévenin fait bien de la conter à Grenoble ; mais s'il l'osoit conter à Saint-Sulpice ou aux Verrières, et dans tout le pays où ce même Jean-Jacques a pourtant reçu tant d'outrages, et qu'il dît qu'elle le regarde, je suis sûr que les habitants lui cracheroient au nez.

Préjugés vrais ou faux à part, passons aux preuves, et permettez, Monsieur le Comte, que nous examinions un peu le

rapport de notre homme, et que nous voyions s'il se peut rapporter à moi.

Le sieur Thévenin fit connoissance avec ledit Rousseau aux Verrières, et ils y demeurèrent ensemble deux ou trois jours, logés chez Janin. J'ai demeuré longtemps à Motiers sans aller aux Verrières, et je n'ai jamais été qu'une seule fois, allant à Pontarlier avec M. de Sauttersheim, dit, dans le pays, le baron Sauttern. Je n'y couchai point en allant, j'en suis très sûr ; je suis très persuadé que je n'y couchai point en revenant, quoique je n'en sois pas sûr de même ; mais si j'y couchai, ce fut sans y séjourner, et sans quitter le baron. Thévenin dit cependant que son homme étoit seul. Ma mémoire affoiblie me sert mal sur les faits récents ; mais il en est sur lesquels elle ne peut me tromper ; et je suis aussi sûr de n'avoir jamais séjourné ni peu ni beaucoup aux Verrières, que je suis sûr de n'avoir jamais été à Pékin.

Je ne suis donc pas l'homme qui resta deux ou trois jours aux Verrières à contempler les genuflexions du dévot Thévenin.

Je ne peux guère être non plus celui qui lui demanda de l'argent à emprunter aux mêmes Verrières, parce que, outre M. du Terreau, maire du lieu, j'y connoissois beaucoup un M. Breguet, très galant homme, qui m'auroit fourni tout l'argent dont j'aurois eu besoin, et avec lequel j'ai eu bien des querelles, pour n'avoir pu tenir la promesse que je lui avois faite de l'y aller voir. Si j'avois logé là seul, c'eût été chez lui, selon toute apparence, et non pas chez le sieur Janin, surtout quand j'aurois été sans argent.

Je ne suis point l'homme à l'habit gris doublé de bleu ou de vert. parce que je n'en ai jamais porté de pareil durant tout mon séjour en Suisse ; je n'ai jamais voyagé qu'en habit d'Arménien, qui sûrement n'étoit doublé ni de vert ni de bleu. Thévenin ne se souvient pas si son homme avoit ses cheveux ou la perruque, s'il portoit son chapeau sur la tête ou sous le bras ; un Arménien ne porte point de chapeau du tout, et son équipage est trop remarquable pour qu'on en perde totalement le souvenir, après avoir demeuré trois jours avec lui, et après l'avoir vu dans la chambre et en voyage, par devant, par derrière, et de toutes les façons.

Je ne suis point l'homme qui a donné au sieur Thévenin une lettre de recommandation pour M. de Faugnes, que je ne

connoissois pas même encore, quand ledit Thévenin alla à Yverdun ; et je ne suis point l'homme qui lui a donné une lettre de recommandation pour M. Aldiman, que je n'ai connu de ma vie, et que je ne crois pas même avoir été de retour d'Italie à Yverdun, sous la même date (1).

Je ne suis point l'homme qui a donné au sieur Thévenin une lettre de recommandation pour Paris, signée *le Voyageur perpétuel*. Je ne crois pas avoir jamais employé cette plate signature ; et je suis parfaitement sûr de n'avoir pu l'employer à l'époque de ma prétendue rencontre avec Thévenin ; car cette lettre devant être antérieure à l'arrivée dudit Thévenin à Yverdun dut l'être, à plus forte raison, à son départ de la même ville. Or, même en ce temps-la, je ne pouvois signer *le Voyageur perpétuel*, avec aucune apparence de vérité d'aucune espèce ; car durant l'espace de dix-huit ans, depuis mon retour d'Italie à Paris, jusqu'à mon départ pour la Suisse, je n'avois fait qu'un seul voyage ; et il est absurde de donner le nom de *Voyageur perpétuel* à un homme qui ne fait qu'un voyage en dix-huit ans. Depuis la date de mon arrivée à Motiers jusqu'à celle du départ de Thévenin d'Yverdun, je n'avois fait encore aucune promenade dans le pays qui pût porter le nom de voyage. Ainsi cette signature, au moment que Thévenin la suppose, eût été non seulement plate et sotté, mais fausse en tous sens, et de toute fausseté.

Il n'est pas non plus fort aisé de croire que je sois le même Rousseau dont Thévenin n'a plus ouï parler, durant tout son séjour en Suisse, puisqu'on n'y parloit que de cet homme infernal, qui osoit croire en Dieu sans croire aux miracles, contre lequel les prédicants prêchoient avec le plus saint zèle, et qu'ils nommoient hautement l'*Antechrist*. Je suis sûr qu'il n'y avoit pas, dans toute la Suisse un honnête chamoiseur qui n'édifiât son quartier en m'y maudissant saintement mille fois le jour ; et je crois que le bon Thévenin n'étoit pas des derniers à s'acquitter de cette bonne œuvre. Mais, sans rien conclure de tout cela, je finis par ma preuve péremptoire.

Je dis que je ne suis point l'homme qui a pu se trouver aux Verrières et à Saint-Sulpice avec le sieur Thévenin, quand, venant de la Charité-sur-Loire, il alloit à Yverdun ; car il n'a

(1) *Note de Rousseau* : « J'ai appris seulement depuis quelques jours que le secrétaire baillival d'Yverdun s'appeloit aussi M. Aldiman. »

pu passer aux Verrières plus tard que l'été de 1761, puisque le 30 juillet 1763, il y avoit environ deux ans qu'il demenoit chez le sieur Cuche, et probablement davantage qu'il demenoit à Yverdun. Or, au vu et au su de toute la France, j'ai passé l'année entière de 1761, et la moitié de la suivante, tranquille à Montmorency ; je ne pouvois donc pas, dès l'année précédente, avoir couru les cabarets aux Verrières et à Saint-Sulpice. Ajoutez, je vous supplie, qu'arrivant en Suisse, je n'allai pas tout de suite à Motiers ; ajoutez encore qu'arrivé à Motiers, et tout occupé jusqu'à l'hiver de mon établissement, je ne fis aucun voyage du reste de l'année, ni bien avant dans la suivante. Selon Thévenin, notre rencontre a dû se faire avant qu'il allât à Yverdun ; et, selon la vérité, il étoit déjà parti de cette ville quand je fis mon premier et unique voyage aux Verrières : je n'étois donc pas l'homme portant le nom de Rousseau qu'il y rencontra ; c'est ce que j'avois à prouver.

Quel étoit donc cet homme ? Je l'ignore ; ce que je sais, c'est que, pour que ledit Thévenin ne soit pas un imposteur, il faut que cet autre homme se trouve, c'est-à-dire que son existence soit connue sur les lieux ; il faut qu'il s'y soit trouvé dans l'année 1761, qu'il s'appelât Rousseau, qu'il eût un habit gris doublé de vert ou de bleu, qu'il ait écrit des lettres à MM. de Faugnes et Aldiman, qui, par conséquent, étoient de sa connoissance ; qu'il ait écrit une autre lettre à Paris signée *le Voyageur perpétuel* ; qu'après avoir passé deux jours avec Thévenin aux Verrières, ils aient encore été de compagnie à Saint-Sulpice avec Janin leur hôte, et qu'après y avoir diné tous trois ensemble, ledit Thévenin ait fait donner audit Rousseau neuf francs par ledit Janin. La vérification de tous ces faits gît en informations, que je ne suis point en état de faire et qui ne m'intéressent en aucune sorte, si ce n'est pour prouver, ce que je sais bien sans cela, que ledit Thévenin est un imposteur aposté. J'ai pourtant écrit dans le pays pour avoir là dessus des éclaircissements, dont j'aurai l'honneur, Monsieur, de vous faire part, s'ils me parviennent ; mais comment pourrai-je espérer que des lettres de cette espèce échapperont à l'interception, puisque celles même que j'adresse à M. le prince de Conti n'y échappent pas, et que la dernière que j'eus l'honneur de lui écrire et que je mis moi-même à la poste, en partant de Grenoble, ne lui est pas parvenue ? Mais ils auront beau faire, je me ris des machi-



nes qu'ils entassent sans cesse autour de moi ; elles s'écrouleront par leur propre masse, et le cri de la vérité percera le ciel tôt ou tard.

Agréez, Monsieur le Comte, les assurances de mon respect.

*Apostille de J.-J. Rousseau.*

*N. B. Cette lettre est restée sans réponse, de même qu'une autre écrite encore l'ordinaire suivant à Monsieur le Comte de Tonnerre, en lui en envoyant une dans laquelle M. Roguin me donnoit des informations sur le sieur Thévenin, et qui ne m'a point été renvoyée. Depuis lors je n'ai reçu ni de M. de Tonnerre, ni d'aucune âme vivante, aucun avis de rien de ce qui s'est passé à Grenoble au sujet de cette affaire, ni de ce qu'est devenu ledit Thévenin (1).*

XXIII

**Rousseau à M. le Comte de Tonnerre.**

A Bourgoin, le 20 septembre 1768.

Monsieur,

A compte des éclaircissements que j'ai demandés sur l'histoire du sieur Thévenin, voici toujours une lettre de M. Roguin, d'Yverdun, respectable vieillard, mon ami de trente ans, et celui de feu M. de Rozière, père de M. de Rozière, officier d'artillerie, par qui cette lettre m'est parvenue. Vous y verrez, Monsieur, que le bénin Thévenin n'en est pas à son coup d'essai d'impostures, et qu'il a été ci-devant condamné, par arrêt du parlement de Paris, à être fouetté, marqué, et envoyé aux galères, pour fabrication de faux actes. Vous y verrez un mensonge bien manifeste dans sa dernière déclaration, puisqu'il m'a dit, à moi, n'avoir pu joindre M. de Faugnes pour lui remettre la lettre de recommandation de R., ni pour en apprendre l'effet ; et vous voyez, par la lettre de M. Roguin, qu'il sait bien le joindre pour lui remettre la lettre du curé de Tovençy-les-Filles, et pour le circonvenir de ses mensonges au sujet de M. Thévenin de Tanlay, conseiller au parlement de Paris. Si

(1) Correspondance, t. V, p. 338 et suiv.

mes lettres et leurs réponses parviennent fidèlement, j'aurai dans peu réponse directe de M. de Faugnes, et la déclaration de Janin, que je lui ai fait demander par le premier magistrat du lieu.

Veuillez, Monsieur le Comte, agréer avec bonté mon respect.

RENOU.

Rien ne presse pour le renvoi de la lettre ci-jointe. Je vous supplie seulement, Monsieur, d'ordonner qu'elle ne soit pas égarée, et qu'on me la renvoie quand elle ne servira plus à rien (1).

XXIV

**Rousseau à Boy de la Tour l'ainé.**

A Bourgoin, le 21 septembre 1768.

.....  
Voici une petite anecdote qui pourra vous amuser. M. Bovier fils, depuis mon départ de Grenoble, y a déterré un garçon chamoiseur, nommé Thévenin, qui prétend avoir prêté ou donné en Suisse dans un cabaret neuf francs à un nommé J.-J. R. qu'on dit être de votre connaissance. Ledit J.-J. R. ne convient pas du fait et prétend que ledit Thévenin est un imposteur, on dit même qu'il le prouve ; mais ledit Thévenin paraît si bon homme, a l'air si bénin, et d'ailleurs est si bien protégé, que le public de Grenoble, tout à fait bien disposé pour lui, voudroit fort le favoriser aux dépens de l'autre et faire en sorte que ce fut ledit J.-J. R. qui fut le fripon. Malheureusement, par des informations faites sur les lieux, il se trouve que ledit bonhomme de Thévenin a eu ci-devant l'honneur d'être condamné par arrêt du Parlement de Paris à être fouetté, marqué et envoyé aux Galères pour fabrication de faux actes ; mais comme en revanche ledit J.-J. R. a aussi été décrété, ce qui est quasi la même chose, on espère encore que les choses pourront s'arranger à la satisfaction de ce pauvre Thévenin. Il est tout simple que le préjugé public soit en sa faveur, parce qu'on sait que sa coutume est de prêter ainsi de l'argent en passant à tout le

(1) Correspondance, t. V, p. 355.

monde, même aux gens qu'il ne connoit point du tout et que ledit J.-J. R. est connu pour un coureur de cabarets qui va piquant à droite et à gauche quelques écus dans la poche des quidams assez sots pour lui en prêter (1). . . . .

XXV

**Rousseau à Lalliaud.**

A Bourgoin, le 21 septembre 1768.

Je ne puis résister, Monsieur, au désir de vous donner, par la copie ci-jointe, une idée de la manière dont je suis traité dans ce pays. Sitôt que je fus parti de Grenoble pour venir ici, l'on y déterra un garçon chamoiseur nommé Thévenin, qui me redemandoit neuf francs, qu'il prétendoit m'avoir prêtés en Suisse, et qu'il prétend à présent m'avoir donnés, parce que ceux qui l'instruisirent ont senti le ridicule de faire prêter de l'argent par un passant à quelqu'un qui demeure dans le pays. Cette extravagante histoire, qui, partout ailleurs, eût attiré audit Thévenin le traitement qu'il mérite lui attire ici la faveur publique ; et il n'y a personne à Grenoble et parmi les gens qui m'entourent, qui ne donnât tout au monde pour que Thévenin se trouvât l'honnête homme et moi le fripon : malheureusement pour eux, j'apprends à l'instant, par une lettre de Suisse qui m'est arrivée sous couvert étranger, que ledit Thévenin a eu ci-devant l'honneur d'être condamné, par un arrêt du parlement de Paris, à être marqué et envoyé aux galères, pour fabrication de faux actes, dans un procès qu'il eût l'impudence d'intenter à M. Thévenin de Tanlay, conseiller honoraire actuel au Parlement, rue des Enfants-Rouges, au Marais (2). J'ai écrit en Suisse pour avoir des informations sur le compte de ce misérable : je n'ai eu encore que cette seule réponse qui heureusement n'est pas venue directement à mon adresse. J'ai écrit à M. de Faugnes, receveur général des finances à Paris, lequel a connu, à ce qu'on me marque, ledit Thévenin ; je n'en

(1) Recueil H. de Rothschild, p. 146.

(2) Nous reproduisons cet arrêt en appendice.

ai aucune réponse ; je crains bien que mes lettres ne soient interceptées à la poste. M. de Faignes demeure rue Feydeau. Si, sans vous incommoder, vous pouviez, Monsieur, passer chez lui et chez M. Thévenin de Tanlay, vous tireriez peut-être de ces messieurs des informations qui me seroient utiles pour confondre mon coquin, malgré la faveur de ses honnêtes protecteurs.

Je vois que ma diffamation est jurée, et qu'on veut l'opérer à tout prix ; mon intention n'est pas de daigner me défendre, quoique en cette occasion je n'aie pu résister au désir de démasquer l'imposteur ; mais j'avoue qu'enfin dégoûté de la France, je n'aspire plus qu'à m'en éloigner, et du foyer des complots dont je suis la victime. Je n'espère pas échapper à mes ennemis, en quelque lieu que je me réfugie ; mais, en les forçant de multiplier leurs complices, je rends leur secret plus difficile à garder, et je le crois déjà au point de ne pouvoir me survivre : c'est tout ce qui me reste à désirer désormais (1).....

XXVI

**Rousseau à Bovier.**

[Bourgoin, 25 septembre 1768.]

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19. Nous n'aurons point de dispute sur le sujet qu'elle traite. Penser mal d'autrui est un sentiment trop pénible pour que mon cœur s'y complaise, et je ne demande pas mieux, je vous proteste, que d'acquiescer à tout le bien que vous me dites de vous.

En parcourant un compte que m'a envoyé en dernier lieu Mr Boy de la Tour, j'ai été surpris de n'y pas trouver la note des petits déboursés que vous avez eu la bonté de faire pour moi. Ayant renvoyé de délai en délai le remboursement que je vous en voulais faire, vous me promîtes à mon départ de lui envoyer cette note, afin qu'il pût l'acquitter. Puisque vous ne l'avez pas fait, je vous demande, Monsieur, de vouloir bien

(1) Correspondance, t. V, p. 356.

m'envoyer à moi-même cette note par le premier courrier et, comme je ne connais personne à Grenoble que vous et que vous connaissez du monde ici, de me marquer en même temps à qui j'en dois remettre le montant.

Vous m'obligerez aussi, Monsieur, de vouloir bien prendre la peine de m'envoyer par le carrosse ou autre voie à votre choix les effets que j'ai laissés dans ma chambre à Grenoble, et que vous avez eu la bonté de faire retirer chez vous en ajoutant sur la d<sup>e</sup> note tous les frais de transport et ceux des ports de lettres que vous avez reçues de moi et qui, toutes, ne regardent que mes affaires. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

RENOU.

Je reçois à l'instant par M. Boy de la Tour une note si modique que, s'il était honnête de prendre le bon marché dans sa poche, je vous soupçonnerais de l'avoir fait. M. Boy de la Tour s'est chargé d'acquitter cette bagatelle.

A M<sup>r</sup>

Bovier, avocat au Parlement,  
Rue St-Laurent,  
à Grenoble (1).

XXVII

**Rousseau à Monsieur Boy de la Tour l'aîné.**

A Bourgoin, le 26 septembre 1768.

.....  
Voici une lettre pour M. Roguin à laquelle je vous prie de vouloir bien donner cours. Il m'a été impossible de vous faire depuis hier la longue copie de celle que vous désirez ; cela me seroit même, vu mon état, difficile pour le premier ordinaire ; mais voici l'expédient que je prendrai pour cela sans me fatiguer ; c'est d'achever une copie que j'avois commencée pour M. du Peyrou, de vous l'adresser afin que vous puissiez la faire transcrire, si vous jugez à propos, et de vous prier de vouloir

(1) Bibl. Nat., Mscr., fr. 15282.

bien ensuite lui faire passer sans retard l'original. Je compte vous l'envoyer par le prochain Courrier sous une simple enveloppe et sans y rien ajouter à moins que cela ne soit nécessaire, me contentant de vous prévenir aujourd'hui de l'usage que je désire que vous en fassiez <sup>(1)</sup> . . . . .

XXVIII

**Rousseau à Du Peyrou <sup>(2)</sup>.**

A Bourgoin, le 28 septembre 1768.

.....

Pour vous mettre au fait de l'histoire de l'honnête Thévenin, je prends le parti de vous faire passer, par M. Boy de la Tour, copie d'une lettre que j'écrivis, il y a huit jours, au commandant de notre province, et qui contient la relation d'une entrevue que j'ai eue avec ce malheureux qui ne m'a point connu, mais qui s'étoit précautionné là-dessus d'avance, en disant qu'il ne reconnoîtroit point ledit Rousseau, s'il le voyoit. A l'égard du temps, Thévenin disoit d'abord dix ans, mais ensuite il a rapproché l'époque, et il l'a laissée assez vague pour qu'elle puisse cadrer à tout. Les anachronismes et les contradictions ne lui font rien du tout, attendu qu'à toutes les objections qu'on peut lui faire, il a cette réponse péremptoire qu'il est trop honnête homme et trop bon chrétien pour vouloir tromper ; ce qui n'a pourtant pas empêché cet honnête homme et ce bon chrétien d'être ci-devant condamné aux galères, comme je l'ai appris de M. Roguin. Au reste, je n'ai aucune réponse ni de M. Guyenet, ni d'aucun de ceux à qui j'ai écrit au Val-de-Travers ; ce qui peut venir de l'adresse que je leur ai donnée, savoir celle de M. le Comte de Tonnerre, commandant du Dauphiné, qui permettoit que, pour plus de sûreté, je lui fisse adresser mes lettres,

(1) Recueil H. de Rothschild, p. 151.

(2) Cf. sur Du Peyrou, Gaullieur, *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse française*, Genève, 1856, p. 123 ; Philippe Godet, *Histoire littéraire de la Suisse française*, p. 350-351 et *passim* ; V. Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Genève, 1891, t. II, pp. 123 et 258.

et jusqu'ici il me les avoit fait passer très fidèlement ; mais depuis une quinzaine de jours, il est en campagne, et je n'ai plus de lui ni lettres ni réponses (1) . . . . .

XXIX

**Rousseau à Du Peyrou.**

A Bourgoin, le 2 octobre 1768.

. . . . .  
J'ai reçu par M. le Comte de Tonnerre une lettre du lieutenant Guyenet, laquelle m'en promet une autre que j'attends pour lui faire des remerciements. A présent ledit Thévenin est bien convaincu d'être un imposteur. M. de Tonnerre qui m'avoit positivement promis toute protection dans cette affaire, me marque qu'il lui imposera silence. Que dites-vous de cette manière de rendre justice ? C'est comme si, après qu'un homme auroit pris ma bourse, au lieu de me la faire rendre, on lui ordonnoit de ne me plus voler. En toute chose voilà comme je suis traité (2). . . . .

XXX

**Rousseau à M. Boy de la Tour.**

A Bourgoin, le 5 octobre 1768.

. . . . .  
Sur les preuves de l'imposture dudit Thévenin, M. le Comte de Tonnerre m'a fait enfin réponse, non pas qu'il lui feroit avouer son imposture, mais au contraire qu'il lui imposeroit silence. Sur ce pied-là, si Thévenin m'eut volé ma bourse, au lieu de l'obliger à la rendre, on lui ordonneroit de ne plus me voler. Que pensez-vous de cette façon de me rendre la justice

(1) Correspondance, t. V, p. 359.

(2) Correspondance, t. V, p. 363.

qu'on m'a promise et qu'assurément on me doit ? Pour moi je ne doute nullement que l'impunité de ce coquin n'encourage ceux qui l'ont apposté à en apposter d'autres. Mais pour le coup je ne serai plus leur dupe, et sûr de n'obtenir aucune justice, je ne m'abaisserai plus à la demander (1). . . . .

XXXI

**Rousseau à Lalliaud.**

A Bourgoin, le 3 octobre 1768.

Je suis bien touché de vos soins et de la peine qu'ils vous donnent, à laquelle je suis très sûr que vous n'avez pas regret ; mais il est superflu que vous continuiez d'en prendre au sujet de ce coquin de Thévenin, dont l'imposture est maintenant dans un degré d'évidence auquel M. de Tonnerre lui-même ne peut se refuser. Savez-vous là-dessus quelle justice il se propose de me rendre, après m'avoir promis la protection la plus authentique pour tirer cette affaire au clair ? c'est d'imposer silence à cet homme, et moi toute la peine que je me suis donnée étoit dans l'espoir qu'il le forceroit de parler. Ne parlons plus de ce misérable, ni de ceux qui l'ont mis en jeu. Je sais que l'impunité de celui-ci va les mettre à leur aise pour en susciter mille autres ; et c'étoit pour cela qu'il m'importoit de démasquer le premier. Je l'ai fait, cela me suffit ; il en viendrait maintenant cent par jour que je ne daignerois pas leur répondre (2). . . . .

XXXII

**Rousseau à Madame Boy de la Tour.**

A Bourgoin, le 12 octobre 1768.

Nous sommes tout prêts à faire le voyage pour vous aller

(1) Recueil H. de Rothschild, p. 453.

(2) Correspondance, t. V, p. 366.



embrasser l'une et l'autre et repartir le lendemain, car je ne puis m'absenter plus longtemps. Je vous avoue pourtant que les suites d'une course désagréable et fatigante que j'ai faite à Grenoble jointes à l'effet pernicieux des premiers froids pour mon état me feroient permettre que ce fut vous qui fissiez le voyage (1) . . . . .

XXXIII

**Rousseau à Servan.**

A Bourgoin, ce 14 octobre 1768.

Recevez, Monsieur, mes remerciements très humbles de la lettre de M. Moulton, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et des deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis mon départ de Grenoble. Je vous dois aussi des excuses d'avoir répondu si tard à la seconde ; car pour la première elle était une réponse elle-même et par conséquent n'en exigeait pas, et je ne suis pas dans l'usage d'écrire pour entretenir des correspondances, mais uniquement pour la nécessité. Je suis sensible, Monsieur, comme je dois l'être, à toutes les choses flatteuses que vous avez la bonté de m'écrire, mais quant à messieurs mes admirateurs que vous dites qui m'entourent et que j'admire beaucoup aussi, si ce grand commerce d'admiration ne les touche pas plus que moi, ce n'est pas la peine de s'en mettre en frais d'une part ni d'autre.

Vous ne me dites rien, Monsieur, de votre santé. J'espère que l'air natal y sera salutaire et qu'après l'avoir bien rétabli à Romans, vous reviendrez dans la capitale en faire usage comme ci-devant et aussi glorieusement pour vous qu'utilement pour les opprimés.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes très humbles félicitations,

RENOU (2).

(1) Recueil H. de Rothschild, p. 155.

(2) Cette lettre a été publiée pour la première fois par X. de Portets dans son édition des *Œuvres choisies de Servan*, 3 vol. in-8°, Paris, 1825, 1<sup>er</sup> vol. pp. cl et clj.

XXXIV

**Rousseau à Lalliaud.**

A Bourgoin, le 23 octobre 1768.

. . . . .  
Le projet que vous substituez au mien, savoir, celui de ma retraite dans les Cévennes, a été le premier des miens en songeant à quitter Trye. . . . Je serai attendu là, comme je l'étois à Grenoble, et comme je le suis partout où l'on sait que je veux aller. . . . J'étois tranquille aux cailloux des assassins de Motiers et ne puis l'être aux phrases des admirateurs de Grenoble. . . . J'ai pourtant encore à vous dire que l'aventure de Thévenin a produit sur moi l'effet que vous désiriez. JE ME TROUVE MOI-MÊME FORT RIDICULE D'AVOIR PRIS A CŒUR UNE PAREILLE AFFAIRE, ce que je n'aurois pourtant pas fait, je vous jure, si je n'eusse été sûr que c'étoit un drôle aposté. Je désirois, non par vengeance assurément, mais pour ma sûreté, qu'on dévoilât ses instigateurs ; on ne l'a pas voulu, soit ; il en viendrait mille autres que je ne daignerois pas même répondre à ceux qui m'en parleroient. . . .

P. S. J'oublois de vous dire que mon chamoiseur est bien le cordonnier de M. de Tanlay ; il apprit le métier de chamoiseur à Yverdon après sa retraite. J'ai fait faire en Suisse des informations, avec la déposition juridique et légalisée du cabaretier Janin (1).

XXXV

**Rousseau à Bovier.**

A Bourgoin, le 25 octobre 1768.

Je vous dois, Monsieur, des remerciements que je vous prie d'agréer pour la peine que vous avez prise de m'envoyer les deux caisses que j'avais laissées à Grenoble. Elles m'arrivèrent

(1) Correspondance, t. V, p. 374.

mouillées et en assez mauvais état dix jours après l'avis que vous eûtes la bonté de m'en donner.

J'en dois aussi à Madame Bovier pour l'honneur de son souvenir, et je la supplie d'agréer en témoignage du mien quelque babiole en colifichets que M. Boy de la Tour vous adressera pour elle. Il doit être permis à d'autres de s'occuper de ces petits soins pour une bonne et belle nourrice qui n'a pas toujours le temps d'y songer. J'ai l'honneur de l'assurer de mon respect et d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

RENOU.

A M.

Bovier, avocat au Parlement,  
rue St-Laurent  
à Grenoble (1).

XXXVI

### **Rousseau à Du Peyrou.**

A Bourgoin, le 30 octobre 1768.

Voici, j'espère, la dernière fois que j'aurai à vous parler du sieur Thévenin, dont je n'entends plus parler moi-même. Après les preuves péremptoires que j'ai données à M. de Tonnerre de la fourberie de cet imposteur, il en a bien fallu convenir à la fin, et il m'a offert de le punir par quelques jours de prison, comme si le but de tous les soins que j'ai pris et que j'ai donnés à ce sujet, étoit le châtimement de ce misérable. Vous croyez bien que je n'ai pas accepté. L'imposteur étant convaincu, rien n'étoit plus aisé que de le faire parler et de remonter peut-être à la source de ce complot profondément ténébreux dont je suis la victime depuis plusieurs années, et dont je dois l'être jusqu'à ma mort. Je me le tiens pour dit ; et, prenant enfin mon parti sur les manœuvres des hommes, je les laisserai désormais ourdir et tramer leurs iniquités, certain, quoiqu'ils puissent faire, que le temps et la vérité seront plus forts qu'eux. Ce qu'il me reste de toute cette affaire est un tendre souvenir des soins

(1) Bibl. Nat., Mscr. fr. 15282.

que mes amis ont bien voulu se donner en cette occasion, pour confondre l'imposture, et je suis en particulier très sensible à l'activité de M. Guyenet, dont je n'avois pas le même droit d'en attendre et avec qui je n'étois plus en relation (1) . . .

XXXVII

**Rousseau à Lalliaud.**

A Bourgoin, le 7 novembre 1768.

D'ailleurs, plus je regarde autour de moi, plus je vois avec certitude qu'il se brasse quelque chose, sans que je puisse deviner quoi. Thévenin n'a pas été aposté pour rien : il y avoit dans cette farce ridicule quelque vue qu'il m'est impossible de pénétrer ; et dans la profonde obscurité qui m'environne, j'ai peur au moindre mouvement de faire un faux pas. . . . La traccasserie du sieur Thévenin est enfin terminée : après les preuves sans réplique que j'ai données à M. de Tonnerre de l'imposture de ce coquin, il m'a offert de le punir par quelques jours de prison. Vous sentez bien que c'est ce que je n'ai pas accepté, et que ce n'est pas de quoi il étoit question. Vous ne sauriez imaginer les angoisses que m'a données cette sottie affaire, non pour ce misérable à qui je n'aurois pas daigné répondre, mais pour ceux qui l'ont aposté, et que rien n'étoit plus aisé que de démasquer, si on l'eût voulu : RIEN NE M'A MIEUX FAIT SENTIR COMBIEN JE SUIS INEPTE ET BÊTE en pareil cas, le seul, à la vérité, de cette espèce où je me sois jamais trouvé. J'étois navré, consterné, presque tremblant ; je ne savois ce que je disois en questionnant l'imposteur ; et, lui, tranquille et calme dans ses absurdes mensonges, portoit dans l'audace du crime toute l'apparence de la sécurité des innocents. Au reste j'ai fait passer à M. de Tonnerre l'arrêt imprimé concernant ce misérable, qu'un ami m'a envoyé, et par lequel M. de Tonnerre a pu voir que ceux qui avoient mis cet homme en jeu, avoient su choisir un sujet expérimenté dans ces sortes d'affaires (2). . .

(1) Correspondance, t. V, p. 380.

(2) Correspondance, t. V, p. 389.

**Rousseau au Comte de Tonnerre.**

A Bourgoin, le 9 novembre 1768.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe la déclaration juridique du sieur Jeannet (1), cabaretier des Verrières, relative à celle du sieur Thévenin. De peur d'abuser de votre patience, je m'abstiens de joindre à cette pièce celles que j'ai reçues en même temps, puisqu'elle suffit seule à la suite des preuves que vous avez déjà pour démontrer pleinement, non l'erreur, mais l'imposture de ce dernier. Je n'aurois assurément pas eu l'indiscrétion de vous importuner de cette ridicule affaire, si le ton décidé sur lequel M. Bovier se faisoit le porteur de parole de ce misérable n'eût excité ma juste indignation. Vous m'avez fait l'honneur de me marquer qu'après ce qui s'est passé, mon prétendu créancier se tiendra pour dit qu'il ne sauroit se flatter de trouver en moi son débiteur. Voilà, Monsieur le Comte, de quoi jamais il ne s'est flatté, je vous assure ; mais il s'est flatté, premièrement de mentir et m'avilir à son aise ; puis, après avoir dit tout ce qu'il vouloit dire, et n'ayant plus qu'à se taire, de se taire ensuite tranquillement ; et, s'il étoit enfin convaincu d'être un imposteur, de sortir néanmoins de cette affaire, confondu, très peu lui importe, mais impuni, mais triomphant. Pour un homme qui paroît si bête, je trouve qu'il n'a pas trop mal calculé.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien ordonner, à votre commodité, que les deux pièces ci-jointes me soient renvoyées avec la lettre de M. Roguin. Je sens que j'ai fort abusé dans cette occasion de la permission que vous m'avez donnée de faire venir mes lettres sous votre pli. Je serai plus discret à l'avenir ; et si l'impunité du premier fourbe en suscite d'autres, elle me servira de leçon pour ne plus m'en tourmenter.

J'ai l'honneur, Monsieur le Comte, de vous assurer de tout mon respect.

(1) « Ce *Jeannet* est nommé *Janin* dans les lettres précédentes ; c'est sans doute une erreur de Rousseau qui avait été mal informé. » (Note de l'édition P. R. Auguis).

DÉCLARATION JURIDIQUE DU SIEUR JEANNET.

L'an 1768, et le dix-neuvième jour du mois de septembre, par devant noble et prudent Charles-Auguste du Terreaux, bourgeois de Neuchâtel et de Romain-Motiers, maire pour sa majesté le roi de Prusse, notre souverain prince et seigneur, en la juridiction des Verrières, administrant justice par jour extraordinaire, mais aux lieu et heure accoutumés, en la présence des sieurs jurés en icelle après nommés.

Personnellement est comparu M. Guyenet, receveur pour sa majesté, et lieutenant en l'honorable cour de justice du Val de Travers, qui a représenté qu'ayant reçu depuis peu une lettre de M. J.-J. Rousseau, datée de Bourgoïn, du 8 du courant, par laquelle il lui marque que le nommé Thévenin, chamoiseur de sa profession, lui ayant fait demander neuf livres argent de France, qu'il prétend lui avoir fait remettre en prêt, au logis du Soleil, à Saint-Sulpice, il y a à peu près dix ans ; et comme cet article est trop intéressant à l'honneur de mondit sieur Rousseau pour ne pas l'éclaircir, vu et d'autant qu'il n'a jamais été dans le cas d'emprunter cette somme dudit Thévenin, et que cet article est controuvé ; c'est pourquoi mondit sieur le lieutenant Guyenet se présente aujourd'hui par-devant cette honorable justice, pour requérir que, par reconnoissance, il puisse justifier authentiquement ce qu'il vient d'avancer, ayant pour cet effet fait citer en témoignage le sieur Jean-Henri Jeannet, cabaretier de ce lieu, présent, lequel et par qui l'argent que répète ledit Thévenin à mondit sieur Rousseau, doit, suivant lui, avoir été remis ; requérant qu'avant de faire déposer ledit sieur Jeannet il y soit appointé, ce qui a été connu.

Et pour y satisfaire, ledit sieur Jeannet étant comparu, a, après serment intime sur les interrogats circonstanciés à lui adressés, tendants à dire tout ce qu'il peut savoir de cette affaire, déposé comme il suit :

Qu'il n'a aucune connoissance que le nommé Thévenin, chamoiseur, ait jamais prêté chez lui, déposant, ni ailleurs, aucun argent à M. Jean-Jacques Rousseau pendant tout le laps de temps qu'il a demeuré dans ce pays, n'ayant jamais eu l'honneur de voir dans son logis mondit sieur Rousseau ; bien est-il vrai qu'il y a à peu près cinq ans qu'il le vit s'en revenant du côté de Pontarlier, sans lui avoir parlé ni l'avoir revu dès lors.

Il se rappelle aussi très bien qu'en 1762, pendant le courant du mois de mai arriva chez lui un nommé Thévenin qui se disoit être de la Charité-sur-Loire, réfugié dans ce pays pour éviter l'effet d'une lettre de cachet obtenue contre lui, lequel étoit accompagné du nommé Guillobel, marchand horloger du même lieu ; ledit Thévenin n'ayant séjourné chez lui que huit à dix jours, pendant lequel temps arriva encore dans son logis un nommé Decustreau, qu'il connoissoit depuis près de vingt ans pour avoir logé chez lui à différentes fois, et duquel il peut produire des lettres.

Ledit Decustreau partit au bout de quelques jours pour Neuchâtel ; Thévenin avec lui Jeannet l'accompagnèrent jusqu'à Saint-Sulpice, au logis du Soleil, où ils dinèrent. Après le départ dudit Decustreau, ledit Thévenin demanda au déposant s'il connoissoit ledit Decustreau ; il lui répondit qu'il le connoissoit pour avoir logé chez lui. Cette demande dudit Thévenin ayant excité au déposant la curiosité d'apprendre de lui pourquoi il lui formoit cette question, ledit Thévenin lui répondit que c'étoit à cause d'un écu de trois livres qu'il avoit prêté audit Decustreau sur la demande qu'il lui en avoit faite. Et enfin ledit sieur Jeannet ajoute que, pendant tout le temps que ledit Thévenin a resté chez lui, il ne lui a point parlé de M. Rousseau, ni dit qu'il eût la moindre chose à faire avec lui ; que ledit Thévenin, lorsqu'il arriva dans ce pays n'avoit point de profession, ayant dès lors appris celle de chamoiseur à Estavayé-le-Lac.

C'est tout ce que ledit sieur Jeannet a déclaré savoir sur cette affaire.

Enfin mondit sieur le lieutenant a continué à dire qu'étant nécessaire à M. Rousseau d'avoir le tout par écrit, pour lui servir en cas de besoin, il demandoit que par connoissance il lui fût adjugé ; ce qui lui a été.

Connu et jugé par les sieurs Jacques Lambelet, doyen, et Jacob Perroud, tous deux justiciers dudit lieu ; et par mondit sieur le maire ordonné au notaire soussigné, greffier des Verrières, de lui en faire l'expédition en cette forme. Le jour prédit, 19 septembre 1768.

Par ordonnance : *Signé*, JEANJAQUET (1).

(1) Correspondance, t. V, p. 396.

**Rousseau à Madame Boy de la Tour.**

A Bourgoin, le 14 novembre 1768.

.....  
J'ai eu par notre ami du Peyrou l'arrêt qui condamne l'hon-  
nête Thévenin aux Galères : il me semble que l'employé et les  
employeurs sont aussi dignes les uns des autres (1) . . . .  
.....

**Rousseau au Comte de Tonnerre.**

Bourgoin, le 16 novembre 1768.

Monsieur,

Pardon de mes importunités réitérées, mais je ne puis me dispenser de vous envoyer encore l'imprimé ci-joint qu'on n'a pu recouvrer plus tôt. Vous y verrez, M. le Comte, que ceux qui ont aposté le sieur Thévenin ont su choisir un sujet déjà expérimenté dans le métier qu'ils lui faisoient faire.

Je ne puis penser, Monsieur, que vous m'avez pu croire dans l'âme assez de bassesse pour vouloir me venger d'un tel malheureux. Moi qui jamais n'ai fait, ni rendu, ni voulu le moindre mal à personne, commencerois-je si tard et sur un pareil personnage ? Non, Monsieur, je n'ai point désiré sa punition, mais sa confession, et c'est ce que sa conviction devoit naturellement produire, si l'on en eût profité pour remonter à la source de ces menées. Mais c'est ce qui commence à devenir superflu ; et, sans que l'autorité, ni moi, nous en mêlions en aucune manière, je prévois que le public ne tardera pas à savoir à quoi s'en tenir.

Permettez que je vous réitère ici mes actions de grâce des bontés dont vous m'avez honoré, et mes excuses de l'abus que j'en ai pu faire ; et daignez, Monsieur, agréer, je vous supplie, les assurances de mon respect.

(1) Recueil H. de Rothschild, p. 164.



P. S. — Je prends la liberté d'exiger, Monsieur, que vous ne fassiez aucun usage de cet imprimé. Il est pour vous seul, et pour être brûlé après l'avoir lu, à moins que vous n'aimiez mieux le garder, mais de façon à ce qu'il ne puisse nuire à celui qu'il concerne (1).

XII

**Rousseau à M. Du Peyrou.**

Bourgoin, le 21 novembre 1768.

Je vous remercie, mon cher hôte, de l'arrêt de Thévenin ; je l'ai envoyé à M. de Tonnerre, avec condition expresse, qui du reste n'étoit pas fort nécessaire à stipuler, de n'en faire aucun usage qui pût nuire à ce malheureux. Votre supposition qu'il a été la dupe d'un autre imposteur, est absolument incompatible avec ses propres déclarations, avec celle du cabaretier Jeannet, et avec tout ce qui s'est passé ; cependant si vous voulez absolument vous y tenir, soit. Vous dites que mes ennemis ont trop d'esprit pour choisir une calomnie aussi absurde ; prenez garde qu'en leur accordant tant d'esprit, vous ne leur en accordiez pas encore assez ; car leur objet n'étant que de voir quelle contenance je tenois vis à vis d'un faux témoin, il est clair que plus l'accusation étoit absurde et ridicule, plus elle alloit à leur but : si ce but eût été de persuader le public, vous auriez raison, mais il étoit autre. On savoit très bien que je me tirerois de cette affaire, mais on vouloit voir comment je m'en tirerois ; voilà tout. On sait que Thévenin ne m'a pas prêté neuf francs, peu importe ; mais on sait qu'un imposteur peut m'embarrasser, c'est quelque chose (2).

. . . . .

. . . . .

(1) Correspondance, t. V, p. 403.

(2) Correspondance, t. V, p. 405.

## APPENDICES.

---

### I

Pour contrôler la défense de Bovier et apprécier les récriminations lypémaniaques de Rousseau, il convient de placer auprès d'elle les témoignages de deux contemporains, — de Servan — et de M. de Champagneux qui accompagna Rousseau dans son voyage de Bourgoin à Grenoble.

Le premier de ces témoignages vient d'un magistrat éminent qui a été l'un des réformateurs de notre droit criminel (1). Il est tout à fait favorable à Bovier.

Le second qui est celui d'un ami enthousiaste de Rousseau, confirme d'une façon générale, malgré les préventions du témoin en faveur de Rousseau, la déposition de Bovier.

A propos de l'affaire Thévenin, Servan et Champagneux reconnaissent tous deux que Thévenin paraissait de bonne foi et blâment l'attitude de Rousseau.

Il est cependant un point sur lequel les trois versions diffèrent. Servan et M. de Champagneux affirment que Thévenin, « dans le Rousseau de Grenoble, ne reconnut plus le Rousseau des Verrières ». Bovier, au contraire, ne met pas en doute la légitimité de la réclamation de

(1) Cf. sur Servan, Arthur Desjardins, *Servan et l'Instruction criminelle*, comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences morales et politiques, février et mars 1883, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livr. Cf. aussi *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 3<sup>e</sup> série, t. XIX (1884), p. 3.

Thévenin. Il affirme que le chamoiseur reconnut immédiatement Rousseau et que Rousseau, à la fin de l'entrevue, « tira un écu de six livres de sa poche, le donna à Thévenin et le renvoya, tellement que ce malheureux ne perdit que quarante-huit sols. »

Quant à Rousseau, dans sa lettre du 18 septembre au comte de Clermont-Tonnerre, où il raconte brièvement son entrevue avec Thévenin, il ne dit pas d'une manière formelle que Thévenin ne l'a pas reconnu, mais seulement que Thévenin « ne se rappelait rien de la personne du Rousseau des Verrières. » Ce n'est que dans les lettres postérieures à celle-ci qu'il dit expressément que Thévenin ne l'a point connu. Si Thévenin ne l'avait point reconnu et retirait, par suite, sa réclamation, Rousseau avait-il besoin d'écrire une si longue lettre à M. de Clermont-Tonnerre et devait-il rester si longtemps préoccupé de cette affaire qui tombait ainsi d'elle-même? Rousseau avait sans doute gardé l'idée que Thévenin pouvait, avec assez de vraisemblance, parler encore de cette dette de neuf francs. Il a avoué lui-même que, dans cette entrevue, lui, le grand philosophe, fut loin d'avoir une brillante assurance devant le pauvre chamoiseur. Tandis que, dans cette lettre du 18 septembre au Comte de Clermont-Tonnerre, il prétend que Thévenin a fait sa « déclaration en plusieurs fois, avec des variations, en hésitant, en se reprenant », il est encore poursuivi, le 18 novembre, dans une lettre à Lalliaud, par le pénible souvenir de la posture désagréable où il se trouva, et il convient de la candeur avec laquelle Thévenin lui parla :

J'étois navré, consterné, presque tremblant ; je ne savais ce que je disois en questionnant l'imposteur, et lui, tranquille et calme dans ses absurdes mensonges, portoit dans l'audace du crime toute l'apparence de la sécurité des innocents.

Il confesse enfin dans sa lettre à Clermont-Tonnerre que ceux qui assistaient à l'entrevue, même ses amis de Bourgoin, paraissaient lui donner complètement tort :

Je vis Thévenin tard, à la hâte, en deux reprises : j'étois en proie à mille idées cruelles, indigné, navré de me voir, après soixante ans d'honneur, compromis, seul, loin de vous, sans appui, sans amis, vis-à-vis d'un pareil misérable, et surtout de lire dans les cœurs des assistants et de ceux même à qui je m'étois confié, leur mauvaise volonté secrète.

M. de Clermont-Tonnerre s'était tout d'abord montré d'une bienveillance extrême pour Rousseau. Le philosophe l'a reconnu lui-même. La froideur et l'indifférence avec laquelle il accueille les plaintes frénétiques de Rousseau au moment de l'affaire Thévenin, ne paraissent pas encore donner raison au philosophe.

\*  
\* \*

C'est dans ses *Réflexions sur les Confessions de Rousseau, sur le caractère et le génie de cet écrivain, sur les causes et l'étendue de son influence sur l'opinion publique, enfin sur quelques principes de ses ouvrages, insérées dans le Journal encyclopédique de l'année 1783, Paris, 1783* (1), que Servan a parlé de Bovier et de ses relations avec Rousseau :

Ce fut à M. Bovier que le citoyen de Genève fut adressé à Grenoble. Ce M. Bovier, tant soupçonné, si gravement accusé depuis, ne se possédoit pas de joie d'être chargé du sort de l'auteur d'*Héloïse* et de l'*Emile*. Je fus témoin de ses transports et je les partageai : l'idée de posséder tout à notre aise J.-J. Rousseau nous enchantait. Il ne nous vint pas dans la tête la moindre difficulté sur son caractère : ce n'est pas que du fond du Dauphiné nous n'eussions fort bien entendu le bruit des soufflets que Rousseau avoit si gracieusement distribués à

(1) Cf. p. 24 et suiv. de cet opuscule.

Londres sur la joue de son patron ; mais quel homme n'imagine faire mieux que les autres ? D'ailleurs, avec autant de bienveillance pour lui dans nos cœurs, le moyen de craindre qu'il ne s'accommodât pas de nous ?

Voilà ce que le nom seul de Rousseau avoit fait pour lui, le feu prince de Conti y mêla le sien pour faire encore davantage. Ce prince étoit alors une espèce de providence pour Rousseau ; sa protection attentive et prévoyante le suivit dans les provinces ; il le fit recommander en son nom à toutes les puissances du Dauphiné. Enfin, lorsque Rousseau arriva à Grenoble, je puis assurer qu'il auroit trouvé un bonheur complet, si nous avions eu l'art de faire quelque chose de pareil ; mais cette entreprise, si chimérique avec la plupart des hommes, étoit dangereuse avec Rousseau. A peine débarqué, billets d'aller et venir, force prières de toutes parts, et tout autant de refus de la sienne de se laisser voir. Il falloit bien se contenter de le regarder en passant, quand on ne l'avoit point vu assez à son gré. Rousseau s'aperçut bientôt de cet empressement du public et le qualifia à son ordinaire de malin vouloir et de lâche espionnage. Quant à moi, j'avoue ingénûment que je n'ai jamais pu concevoir ni croire la sincérité des plaintes de Rousseau à cet égard. Il m'est arrivé quelquefois de me promener avec lui ; j'ai été le témoin de la curiosité du public ; elle n'étoit que flatteuse, nullement importune, encore moins suspecte ; dans mon cœur je ne croyois point que Rousseau goûtât de l'absynthe où tout autre eût goûté du nectar.

Si le public fut soupçonné, nous autres, particuliers, ne tardâmes point à l'être ; et je crois qu'avant un mois tous nos arrêts furent portés. Je ne me cite ici que parce que je m'y trouve, et non parce que je m'y mets ; je suis, du moins à mes propres yeux, une preuve de l'innocence de M. Bovier ; j'avois certainement des intentions pures à l'égard de Rousseau, et je n'en ai pas moins reçu de lui quelques lettres dont le ton amer et ironique me disoit nettement que mes intentions étoient complètement méconnues ; et si, dans ces dispositions, nous avions trouvé ensemble un saule épineux, je ne sais ce qu'il en fût arrivé ; je l'aurois infailliblement laissé empoisonner, car j'ignorois la propriété du fruit rouge ; il me l'auroit reproché ; j'aurois sans doute répondu tout de travers à son gré, et je figurerois dans les *Promenades* de Rousseau comme empoisonneur, à la

place de M. Bovier (1). Cependant, dans le vrai, qu'avions-nous fait ? Notre crime étoit notre zèle même ; nous nous occupions de cet homme ombrageux plus qu'il ne vouloit peut-être et sans doute bien plus qu'il ne falloit : nous aurions voulu qu'il respirât le bonheur avec l'air. Il désiroit une maison de campagne ; c'étoit à qui la trouveroit, à qui l'offrirait. Il s'effrayoit des visites et des importuns ; on les écartoit sans pitié ; nous nous abstenions nous-mêmes de l'être (du moins nous le pensions). Il vouloit herboriser ; aussitôt herboriseurs et botanistes de s'offrir. Je me rappelle que je ne sçais quel professeur s'avisa pieusement d'injurier Voltaire et Rousseau ; voilà tous les prosélytes en alarme ; on fait tancer le professeur ; on lui met la main sur la bouche ; on étouffe le bruit de sa sottise ; on tâche de lui couper toutes les avenues jusqu'à Rousseau. Une mère assise à côté de son enfant qui dort, tremblante de peur qu'on ne l'éveille, l'oreille au guet, l'œil errant, la main en l'air pour chasser une mouche qui vole, faisant signe au moindre bruit qu'on se taise, qu'on s'éloigne, en vérité voilà notre image, nous marchions à pas suspendus, nous faisons silence autour du repos de Rousseau.

Vanité pure, dira-t-on ; peut-être bien ; mais qu'importe ? Si l'on s'avisait de couper aux bonnes actions tout chemin de retour vers soi-même, adieu les pauvres vertus humaines. D'ailleurs qui empêchoit qu'on fît ici par attachement pour l'homme ce qu'on faisoit par admiration pour l'auteur ? Qui l'empêchoit ? Rousseau lui-même dont les soupçons venoient

(1) Bovier dit que, si M. de Saint-Germain laisse des notes sur le séjour de Rousseau à Bourgoin, il les croira comme articles de foi. Dans tous les cas, M. de Saint-Germain rapporte, en la défigurant singulièrement, l'aventure botanique de Bovier et de Rousseau : « Pourroit-on croire que M. Rousseau, avec des sentiments pareils, soutenus par une pratique habituelle, ait pu être un empoisonneur, un fripon ? Il est cependant vrai qu'au sujet de son goût pour la recherche des plantes, il a été taxé d'y chercher du poison, et qu'on a cité un homme sur lequel on prétendoit qu'il en avoit fait l'essai, parce qu'il mourut dans les douleurs d'une colique néphrétique malgré tous les secours que lui procura M. Rousseau » (*Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, édition P. R. Auguis, Paris, Dalibon, 1825, *Correspondance*, t. V, p. 395). — Albert Jansen, dans son livre si consciencieux, *Jean-Jacques Rousseau als Botaniker* (page 128, n. 1), mentionne que « le Docteur Villar, de Grenoble, écrivit le 15 février 1782 une lettre savante à Du Peyrou qui donnoit alors une édition des œuvres de Rousseau, sur l'*Hippophaë*. » C'est par erreur que Bovier, dans son manuscrit, a écrit *Hippophaee*.

glacer le sentiment jusqu'au fond de l'âme. Aussi je crois que nul de ceux qui l'approchèrent ne conserva longtemps auprès de lui cette grâce naïve que donnent la confiance et la liberté : le soupçon produisit la contrainte, et tout fut perdu : car si la gêne donne souvent l'air d'un sot à un homme d'esprit, elle donne quelquefois aussi l'air d'un menteur à l'homme le plus vrai.

Quoi qu'il en soit, Rousseau toujours plus agité, toujours plus aigri, sans qu'on pût deviner pourquoi, partit un beau jour de Grenoble, en secouant la poussière de ses souliers sur cette ville remplie d'ennemis, d'espions et d'empoisonneurs, tous corrompus, tous gagés par d'autres ennemis et d'autres assassins de Paris, de Genève, de Suisse. O cervelle humaine ! Voilà pourtant celle qui fit l'*Emile* !

Nous ignorions tous alors très complètement l'aventure du saule épineux, et les douces conséquences que Rousseau en avoit sçu tirer. Quant à moi, témoin et même acteur dans les autres scènes, je n'avois jamais jusqu'à ce moment ouï parler de celle-ci ; et l'honnête passant qui avertit si charitablement Rousseau et qui sans doute entendit l'excuse rare de M. Bovier, mit si peu d'importance à la chose qu'il a fallu que Rousseau l'écrivit pour la sçavoir. J'avoue que, lisant pour la première fois cette cruelle page de ses écrits, quand je vis une accusation si odieuse s'exhaler, pour ainsi dire, comme une odeur infecte de son tombeau, je me dis en tremblant : « *Et moi aussi, j'ai approché cet homme !* » J'en demande pardon à ses admirateurs : me voilà prêt à pleurer avec eux sur sa tombe, à genoux, l'*Emile* et l'*Héloïse* à la main ; mais si nous sommes équitables pourtant, serons-nous sans justice pour les autres, et faudra-t-il qu'une partie de la gloire de Rousseau consiste dans l'opprobre de ses contemporains ?

Peu après que Rousseau eût quitté Grenoble, arriva la petite ou la grande aventure de Thévenin. Cet incident que je crois fort simple, acheva de perdre M. Bovier dans la tête de Rousseau (si toutefois il restoit sur cela quelque chose encore à faire). Je raconterai ce fait en peu de mots :

Un ouvrier chamoiseur, nommé Thevenin, travailloit à Grenoble dans le tems de Rousseau. J'ai ouï dire alors que cet homme étoit extrêmement simple et timide : quel qu'il fut, il s'adressa à M. Bovier dont les relations avec Rousseau étoient

connues, même dans le peuple, et le pria de demander de sa part à M. Rousseau 9 francs qu'il lui avoit prêtés depuis quelques années.

Thévenin, ouvrier chamoiseur, presque dans l'indigence, avoir prêté 9 francs à J.-J. Rousseau ! Assurément la chose méritoit peu de créance et beaucoup d'explications.

Voici celle qu'il donna. Parti de la Charité-sur-Loire pour aller en Suisse, en passant au village des Verrières, Thévenin rencontra dans le cabaret un étranger qui se faisoit appeler Rousseau. Il en fut accosté, et la conversation alla si vite, la liaison fut si prompte que le soi-disant Rousseau donna à Thévenin une lettre de recommandation pour Yverdun. Il est vrai que le protecteur pria le protégé de lui prêter quelque argent, ce qu'il fit. Thévenin, selon son dire, en fut quitte pour 9 francs ; et ce Rousseau, afin de témoigner sans délai sa reconnaissance, lui lâcha de surplus deux autres lettres de recommandation, une seconde pour Yverdun, et la troisième pour Paris ; dans celle-ci, par parenthèse, l'emprunteur Rousseau avoit mis, dit-il, pour signature : *le Voyageur perpétuel*. En supposant un homme fort simple, il paroît que le « voyageur perpétuel » l'étoit beaucoup moins ; et sans doute il étoit plus que vraisemblable que cette aventure ne pourroit jamais concerner le J.-J. Rousseau révérend dans toute l'Europe.

Malheureusement M. Bovier ne vit d'abord dans ce récit que les rapports entre Rousseau et la Suisse qui étoit le lieu de la scène. Ces lettres de recommandation qui étoient véritablement adressées à des personnages réels et bien connus, la singularité même de cette signature, le *Voyageur perpétuel*, enfin la possibilité que Rousseau eut manqué d'argent, lui qui tiroit une espèce de gloire de sa pauvreté même, tout cela trompa M. Bovier, et peut-être un peu légèrement, il écrivit à Rousseau retiré, je crois, à Bourgoin, pour lui demander comme dette et comme charité ces 9 francs au nom de Thévenin. On peut juger de l'indignation de cette âme fière, turbulente et ombrageuse. Rousseau accourt de Bourgoin à Grenoble et se confronte lui-même avec Thévenin devant quelques témoins respectables. Il arriva ce que tout le monde avoit déjà prévu ; le chamoiseur, dans le Rousseau de Grenoble, ne reconnut plus celui des Verrières. Chacun rit de la méprise ; le vrai Rousseau, ce me semble, pouvoit, sans se compromettre, en rire aussi ; et tout



étoit fini. Mais la chose n'alla point ainsi ; le citoyen de Genève, quand il étoit question de lui, ne craignoit point de faire du bruit, et il en fit. Son intention fut visiblement que cette bulle d'air éclatât comme une bombe.

Il écrivit au commandant de la province une lettre qui devint très publique ; une copie est dans mes mains. Ce qu'il y a de singulier dans cet écrit, c'est qu'après avoir accumulé conjectures sur conjectures pour montrer qu'il n'étoit pas l'emprunteur des 9 francs, il finit par prouver en quatre lignes son *alibi* le plus net du lieu où se fit l'emprunt. Ces quatre lignes suffisoient pour effacer huit bonnes pages.

Je donnerois mille sermens pour un que M. Bovier étoit dans cette occasion, comme dans toutes les autres, de la meilleure foi du monde. Je crois encore que Thévenin même étoit sincère ; rien, en effet, de plus naturel qu'un fripon, pour escroquer quelque argent, eût trouvé plaisant d'emprunter le nom célèbre de Jean-Jacques Rousseau. J'ai même de fortes raisons de croire qu'un filou de par le monde s'est avisé de cet expédient. Mais l'imagination de Rousseau ne s'arrêta point à ces idées simples, et toujours ajustant chaque événement comme un nouveau membre à sa chimère, Thévenin fut une autre preuve manifeste à ses yeux du complot formé contre lui de Paris à Genève, de Paris à Londres, de Paris à Grenoble pour le diffamer sans ressource. Dans sa lettre à M. le Comte de T\*\*\* (1), commandant de la province, il déclare positivement qu'il regarde Thévenin comme un *imposteur aposté*. Il se plaint en même temps que toutes ses lettres soient interceptées ; l'une d'elles, adressée à M. le prince de Conti, ne lui est point parvenue, quoiqu'il l'eut mise, dit-il, à la poste lui-même, et il ajoute : « *Mes ennemis auront beau faire, je me ris de leurs machines qu'ils entassent sans cesse autour de moi ; elles s'écrouleront par leur propre masse, et le cri de la vérité percera le ciel tôt ou tard.* » Il seroit curieux, assurément, de connoître les machinistes aussi méprisables que maladroits qui s'en alloient susciter contre Rousseau jusque dans un creux des Alpes un misérable ouvrier chanoiseur, calomniateur, au reste, si mal choisi, si mal exercé, qu'il lâche le pied au premier choc et se trouble à la première contradiction. L'on connoît dans les gouvernemens anciens et

(1) Clermont-Tonnerre.

modernes, des trames de conjurations longues, hardies et difficiles ; mais, de mémoire d'homme, il n'en fut jamais de pareille à celle que Rousseau imaginoit contre lui : car elle supposoit à la fois le chef-d'œuvre de l'intrigue et le comble de la bêtise.

Ces malheureuses idées que Rousseau emporta de tous les lieux où il jeta les yeux et posa le pied, il les a gardées jusqu'au tombeau, en les consacrant, ce qui est presque irréparable, dans des écrits que son nom seul peut faire durer toujours. C'est ainsi que le nom de M. Bovier se trouve gravé en deux lignes comme sur le marbre et sur l'airain.

Que veux-je conclure de tout ceci ? Que Rousseau a menti dans la petite anecdote de son empoisonnement ? Non, mais qu'il s'est misérablement trompé lui-même. Ce qui détermine le caractère et le vrai sens du propos de M. Bovier (si toutefois il l'a tenu précisément comme il est rapporté) et ce qui peut en faire le mot d'un traître, ou celui d'un honnête homme, ou celui d'un homme distrait, c'est la manière dont ce mot fut prononcé ; un coup d'œil, un sourire, un certain ton peuvent en changer entièrement le sens. Rousseau n'a entendu, n'a vu M. Bovier qu'au travers des nuages de ses éternels soupçons, et Dieu sçait ce qu'il a vu et entendu. Ce qu'il y a de certain, c'est que la chose la plus simple, distillée par cette tête ardente, pouvoit devenir du poison.

D'ailleurs il paroît que Rousseau n'a écrit ce fait que longtemps après qu'il s'est passé : or, s'il en est ainsi, je demande comment on ose consacrer le deshonneur d'un homme sur la foi d'une mémoire qui prétend vous retracer sans erreur ces nuances fines du ton, de l'air, du geste, et toutes ces circonstances fugitives qui flottent dans la tête des hommes comme des nuages dans l'air agité (1).

(1) Barruel-Beauvert, dans sa *Vie de Jean-Jacques Rousseau* (p. 400), après avoir reproduit le récit de Rousseau sur l'*humilité dauphinoise* de Bovier, reproche à Servan d'avoir pris si vivement le parti de Bovier : « . . . . M. de Servan a trouvé fort mauvais que la singulière discrétion de l'avocat Bovier ait paru plaisante [à Rousseau] ; et il traite cette affaire avec toute la gravité et l'importance qu'on seroit obligé de mettre dans le factum d'un procès dont dépendroit l'honneur et la fortune des particuliers. Ne croiroit-on pas qu'il importe beaucoup au public qu'il y ait un sot de plus ou de moins dans le monde ? N'imagineroit-on pas que la postérité d'un homme va être à jamais

\*  
\* \*

M. de Champagneux qui était « maire et châtelain de Bourgoin » à l'époque du séjour de Rousseau et qui, très épris des doctrines du philosophisme, devait prendre une part active au mouvement révolutionnaire, avait laissé des *Mémoires* qu'on suppose perdus. Un érudit, M. Louis Fochier, a pourtant retrouvé le cahier où M. de Champagneux avait justement raconté l'histoire de ses rapports avec Rousseau et le voyage qu'il fit avec le philosophe à Grenoble à propos de l'affaire Thévenin (1).

Jean-Jacques vivait en paix à Bourgoin et paraissait heureux, lorsqu'un incident futile, quelque peu bizarre, comique même, et dont un autre aurait souri, vint troubler sa quiétude.

Je continuai à voir fréquemment Rousseau après son mariage, et il m'honorait de marques continuelles d'amitié. Etant allé un jour le prendre pour la promenade, je le trouvai inquiet et rêveur. J'en fus ému, il s'en aperçut et il me confia la cause de son chagrin.

L'avocat Bovier (2) venait de lui écrire de Grenoble que le

diffamée parce qu'il aura fait un trait de bêtise remarquable et qui sera consigné dans un ouvrage immortel ? Mais c'en est assez sur cet article. » Barruel-Beauvert en prend à son aise ; il admet avec une parfaite sérénité les injures qu'on adresse à Bovier.

(1) Cf. L[ouis] F[ochier], *Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin*, Bourgoin, Impr. et libr. Vauvillez, 1860 ; Hippolyte Buffenoir, *Les Visiteurs de Jean-Jacques Rousseau*, dans *Revue Britannique*, mars-avril 1895, p. 113 et suiv. Voy. aussi sur le séjour de Rousseau à Bourgoin : Dr A. Potton, *Notes historiques sur le séjour de Jean-Jacques Rousseau à Bourgoin durant les années 1768, 1769 et 1770*, Lyon, Boitel, 1844.

(2) M. de Champagneux écrit dans une note :

« Rousseau venait de faire un voyage à Grenoble, et, comme il avait des lettres de recommandation pour l'avocat Bovier, ce négociant juriconsulte se crut en droit de s'emparer du grand homme, de le suivre à la promenade, dans ses visites et de ne plus le quitter. Rousseau, fatigué d'un pareil acolyte, quitta brusquement Grenoble à cause de lui. Il parle de Bovier dans quelques-unes de ses lettres avec peu de ménagement. Il raconte, entr'autres, qu'étant un jour à la promenade avec lui, il cueillit quelques grappes d'un fruit que porte un arbuste très commun dans les haies du Dauphiné, et s'en portait de temps en temps des graines à la bouche. Un tiers les ayant abordés et s'étant aperçu de

nommé Thévenin, garçon chamoiseur, réclamait quinze livres qu'il disait avoir prêtées à Rousseau quelques années auparavant, et lorsque, disait Thévenin, Rousseau se faisait appeler le *Voyageur perpétuel*. Bovier offrait de lui rembourser cette somme si Rousseau l'en chargeait.

Jamais l'amour-propre de l'auteur de l'*Emile* ne fut blessé comme dans cette occasion. Rousseau emprunter quinze livres ! et d'un garçon chamoiseur ! Rousseau n'avoir pas rendu cette

l'usage que Rousseau faisait de ce fruit, le lui arracha avec émotion, en lui disant : « *Que faites-vous là, Monsieur, vous mangez du poison.* » Qu'alors Rousseau, s'étant retourné avec surprise du côté de Bovier et lui ayant demandé pourquoi il ne l'avait pas averti, l'avocat lui répondit *qu'il n'avait pas osé prendre cette liberté*. Sur quoi Rousseau s'égaya un peu aux dépens du juriconsulte et le gourmanda d'importance sur sa timide discrétion. J'ai questionné Bovier sur ce fait ; il m'a dit que l'anecdote est vraie, mais que Rousseau avait retranché une circonstance bien essentielle pour ôter le vernis de stupidité ou de malice dont il avait voulu entacher cette réponse. L'explication soustraite est que, reconnaissant les lumières de Rousseau dans l'histoire et les propriétés des plantes, lui, Bovier, avait cru que ce fruit n'était pas poison, puisque Rousseau en mangeait ; et c'est d'après cette opinion et pour ne pas paraître ignorant qu'il n'osa faire aucune observation à ce célèbre botaniste. Un autre fait relatif à Bovier, bon à connaître, est ce qui suit :

Il avait donné à dîner deux fois à Rousseau pendant son séjour à Grenoble et avait rassemblé dans ces deux occasions plusieurs convives pour lui faire compagnie. Quand Rousseau s'aperçut, ou crut s'apercevoir, que Bovier s'était emparé de lui comme d'un objet de curiosité qu'il montrait aux Grenoblois, il résolut de sortir de ses mains, et de fuir une ville où il craignait de devenir le jouet de ses ennemis. Mais il lui était pénible de s'en aller avec le poids de reconnaissance que lui imposèrent les deux dîners du juriconsulte. Pour s'en délivrer, il va chez lui et l'invite à dîner pour le lendemain : « Je fais, dit-il, porter le dîner à la Bastille (au sommet de la montagne qui domine Grenoble), vous y respirerez un bon air, et vous aurez un très bon appétit ; mais j'exige une chose, c'est que toutes les personnes avec lesquelles vous m'avez fait dîner, soient au repas. » Bovier ne se sentait pas d'aise, promet pour lui et pour ses amis. Il allait sortir pour leur faire part de cette agréable fête, lorsque Rousseau s'arrête et ajoute : « Il est bon que je vous prévienne d'une petite circonstance, c'est que je ne pourrai pas être du dîner, car je pars demain ; mais je serai en esprit avec vous, ce qui est à peu près la même chose. » Bovier stupéfait de la réflexion, prend du sérieux et refuse. Rousseau insiste ; le combat dure quelques moments, après quoi Rousseau se retire en disant : « Le dîner est commandé, il sera porté demain à la Bastille ; j'ai payé le traiteur ; j'ai même donné les étrennes ; si vous ne vous rendez pas à mon invitation, ce ne sera pas ma faute ; adieu, Monsieur Bovier. . . . » Rousseau partit, en effet, le lendemain, et avait réellement commandé et payé le dîner qui lui coûta, avec les étrennes, cent livres. . . . »

Bovier affirme, et cette affirmation nous semble bien plus vraisemblable, qu'il dissuada Rousseau de cette singulière invitation.

somme ! Une telle conduite ne pouvait être celle d'un homme qui refusait et foulait aux pieds les libéralités des rois. Rousseau ne vit dans cette imputation que de nouvelles trames ourdies par ses ennemis pour le persécuter, et il considéra l'avocat Bovier comme un des agents de la persécution.

Pour connaître les fils de cette calomnie et la repousser, il convenait d'aller à Grenoble. Mais faire ce voyage seul, c'était pour Rousseau une entreprise pénible. Je vois son embarras. J'offre de l'accompagner, il me saute au cou, accepte ma proposition et pleure de joie.

Nous nous mettons en route le lendemain dans mon cabriolet ; et nous voilà à causer, c'est-à-dire, moi à écouter ce grand homme qui me fit tellement oublier le temps que nous passâmes pour faire dix lieues qu'en arrivant à Grenoble, il me semblait que je venais de monter en voiture.

Ce fut en me racontant quelques anecdotes de sa vie qu'il captiva et transporta mon âme. Oh ! mon ami, que Rousseau était supérieur aux autres hommes ! Quelle connaissance lui fut étrangère ! Quelle vertu n'a-il pas possédée ! La lecture de ses ouvrages enchante, mais sa conversation intime était la source de sentiments plus délicieux. *On ne me connaît pas, me disait-il en me serrant la main, ou du moins les méchants me défigurent et sont accueillis. On me rendra justice un jour, mais ce ne sera qu'après ma mort ! On m'élèvera alors des statues, mais elles ne soustrairont pas mes concitoyens à la honte de m'avoir persécuté. Vous qui êtes bon, — ajoutait-il les larmes aux yeux, — qui êtes venu à mon aide quand tout le monde m'oublie et m'outrage, vous n'aurez pas à vous repentir de ces sentiments, et ce ne sera pas un titre vain que d'avoir été l'ami de Jean-Jacques.* Mes expressions rendaient mal les divers sentiments qui se pressaient dans mon cœur ; mais mon embarras naissait de leur énergie même et ce fut un langage éloquent auprès de mon compagnon de voyage.

Notre premier soin en arrivant à Grenoble fut de voir Bovier et de lui demander Thévenin. Il promit de l'envoyer à notre auberge, et, en effet, ce prétendu créancier parut demi-heure après. A peine eut-il considéré Rousseau et connu ses reproches qu'il avoua ne l'avoir jamais vu, encore moins lui avoir prêté de l'argent. Il ajouta qu'ayant oui parler de lui, lors de son dernier séjour à Grenoble comme d'un voyageur qui parcourait

le monde, et ayant réellement prêté quinze livres à quelqu'un qui prenait le nom de *Voyageur perpétuel*, il avait cru que Rousseau pourrait bien être son emprunteur, et qu'il s'en était expliqué ainsi à quelques personnes de la ville ; mais que, voyant aujourd'hui son erreur, il s'empressait d'en convenir et de lui faire ses excuses.

Nous pressâmes Thévenin par beaucoup de questions pour savoir s'il parlait sincèrement ou si, au contraire, il n'était pas poussé par des ennemis secrets. Ses réponses m'ayant confirmé de plus en plus qu'il était de bonne foi, je dis à Rousseau qu'il fallait lui pardonner son imprudence, et je devins en quelque sorte l'avocat de Thévenin.

Je n'eus pas plutôt fait paraître cet intérêt dicté par la pitié que j'aperçus un changement subit sur le visage et dans les paroles de Rousseau. Je compris, mais trop tard, la faute que je venais de commettre. Pour m'être livré trop promptement aux mouvements de mon cœur, je m'étais perdu sans sauver Thévenin.

Que fallait-il donc faire pour échapper à ses soupçons ? Le voici. Si, au lieu d'excuser Thévenin, je l'eusse pris au collet et que, l'abattant aux pieds du trop sensible Jean-Jacques, je lui eusse dit : « *Malheureux ! vois le grand homme que tu as offensé. Ton crime est impardonnable ; tu mérites de succomber sous mes coups* » ; si, en prononçant ces mots, j'eusse fait semblant de porter sur lui une main vengeresse, Rousseau se serait aussitôt jeté sur moi et m'aurait demandé grâce pour Thévenin. Moins j'aurais eu l'air de m'apaiser, plus il aurait sollicité sa grâce avec émotion jusqu'à ce qu'enfin, me laissant toucher, j'aurais bien voulu me contenter de chasser Thévenin et de lui dire qu'il eût à ne jamais paraître devant moi, s'il voulait échapper à ma vengeance.

Rousseau voulait être trompé ainsi ; et je me suis mille fois repenti d'avoir connu trop tard le remède qui convenait à son caractère. Ne pas douter du crime de ce prétendu fourbe, exhaler beaucoup d'indignation, être prêt à en suivre le mouvement, tout cela eût produit dans l'âme de Rousseau un ravissement, une extase dont elle eût été délicieusement enivrée, et le même événement qui remplit son âme de chimériques terreurs, qui lui fit croire à la constante persécution de ses ennemis, aurait été le plus beau de sa vie, et il m'aurait chéri comme son patron et son vengeur.

Il est fâcheux d'avoir à reprocher tant de faiblesse à un si grand homme ; mais la vérité m'imposait ce devoir, et cette anecdote servira à faire connaître Rousseau dans d'autres circonstances. Les malheurs et les persécutions qu'il avait essayés l'avaient rendu extrêmement inquiet et soupçonneux. Le moindre évènement dont il ne voyait pas sur le champ la cause, lui semblait une trame ourdie contre son honneur, sa tranquillité et sa vie. . . . .

Telle fut la cause des doutes qui s'élevèrent à mon égard dans l'affaire de Thévenin, et l'effet en fut si prompt et si sensible que nous étant mis en route pour nous rendre de Grenoble à Bourgoin, il ne m'adressa presque pas la parole. Mon cousin qui fut du voyage partagea mon infortune. Pour diminuer autant qu'il lui était possible le service que je lui rendais, Rousseau voulut nous laisser la place du fond et se mit sur un méchant strapontin, où il eut à souffrir beaucoup d'une pluie froide qui tomba presque tout le jour. Nous voulûmes nous plaindre de l'incongruité qu'il nous faisait commettre et lui dire qu'il était honteux à nous, jeunes gens, d'occuper une place qui était due à son âge ; nos observations ne produisirent aucun effet ; au contraire il nous menaça de continuer la route à pied, si nous ne cessions nos instances.

Quand on fait le voyage de Grenoble à Bourgoin (1) avec ses

(1) On ne trouvera pas mauvais de rappeler, d'après l'*Itinéraire complet de la France*, par M. L. D. M., Paris, Louette, 1788, t. I, p. 574, ce que devait être en 1768 la route de Bourgoin à Grenoble et quels objets ont pu et dû passer devant les yeux du célèbre écrivain à l'aller ou au retour :

« De Bourgoin on passe devant et au N. des ruines du château de Beauregard, et du Plan-Bourgoin. Entre les bois et les marais. Vis-à-vis du moulin de Boussieux. A Ruffieu. Pont sur l'Agnie et hameau du bois de Vermelle. A Nivolas et Curtet, à l'E. de Vermelle. Vis-à-vis O. du moulin des Berlies. Au bas E. du château ruiné de Buffière, et à l'O. de celui de l'Homme. Le long de la Combe. un quart l. E. des Eparres. Pont sur l'Agnie et détroit entre les bois. Pente rap. et montagne à une demi-l. O. de Château-Vilain. Vallon, ruisseau et côte au S. de Pachaudière. Un quart l. E. du village d'Ecloze. . . . 5 l. A la Trouillière. Pont et rivière à passer. Montagne et colline. Une demi-l. O. de Flachères. A Champier. Cabaret et hameau de la Vermandière. A l'E. de Flevin et 1 l. de plaine à traverser, en passant à une demi-l. O. du village d'Eydoche et le long du bois de Rivois. Au Cutin, auberge, un demi-q. l. E. de Mottier. Chemin à une demi-l. O. de Longe-Chanal. Gorge et montagnes de vignes à trav. en passant à la montagne. Pente rapide à l'E. du village et château de la Frette. Cabaret, Poste et Goulet de la Frette. Carref. du ch. de la

chevaux, il faut s'arrêter deux fois. En descendant dans les deux auberges, il nous imposa la loi de laisser toute la dépense à sa charge. Il fallut lui obéir, autrement il nous eût échappé !

Tel fut le résultat d'un voyage dont je m'étais promis une bien meilleure issue. Cependant Rousseau, ayant réfléchi depuis son arrivée à Bourgoin sur la ridicule affaire du chamoiseur et sur l'impossibilité que j'y eusse aucune part, me rendit peu à peu son amitié et m'admit dans ses promenades comme auparavant.

## II

### UN AUTRE MANUSCRIT DE BOVIER.

#### Bovier et l'abbé Barruel.

L'avocat Bovier, après avoir été attaqué par Barruel-Beauvert, en 1789, dans sa *Vie de Jean-Jacques Rousseau*, le fut encore par le célèbre abbé Barruel dans ses

côte Saint-André-au-Grand-Lemps. . . . 4 l. Plaine de la côte Saint-André, en passant à la route de Grenoble à Genève, et à trois quarts l. S. du Grand-Lemps. Ch. de Lyon et ham. à un quart l. N. de Beaucroissant. Trois quarts l. de Parménie, maison de retraite. Montagne et bois à trav. A Saint-Vallier, au S. et au bas de Rives. . . . 5 l. Pente rap. Pont, papeterie, et martinet sur la rivière de Fure. Côte et bois à passer. A Poisvert, au bas de l'église de Charnede. Pont et riv. Montagne et bois de Magaly à traverser. A Magaly, belle vue. Pente rap. Cabaret et chap. de Saint-Jacques. Carref. de la route de Grenoble à Belley. Vignes, pont et rivière de Morge. A Moirans. A 1 l. N. de Saint-Quentin, sur l'Isère. Pont et moulin à un quart l. S. de Saint-Jean-de-Moirans. Une demi-l. de vignes et plaine à traverser en passant à Maret, et à une demi-l. S. de la Buisse A l'O. du bois et montagne de Raz. A la croix de Moirans. Pont et rivière de Roise, un quart l. E. de l'Isère. A Voreppe. . . 5 l. 3 l. de vignes à traverser, en passant le long O. de la montagne de roche et bois de Lambernay et du Pavillon de Challays au sommet de la roche. A la Croix-Verte et au Bélier. Trois quarts l. S. O. de la Chartreuse de Challays. Pont à l'E. du château d'Agaux, une demi-l. de Vurey. Pont et rivière de Vauluisse. à un demi-q. l. de Saint-Vincent-du-Plâtre. A Fontanils. Pont et ruisseau de Saint-Martin-de-Cornillon. A 1 l. E. de Noyarcy et du mont de Roches. Au bas O. de Saint-Egreve. Faubourg à l'E. du prieuré de Saint-Robert. Pont et rivière de Tenaison à trois quarts l. E. de Sassenage et des côtes. Chemin de la Grande-Chartreuse. A la Buisserade, au bas de l'hermitage des Augustins. A Guerin et à Carrière. Pont- et hameau de Pic-Pierre. A Saint-Martin-le-Vineux. A la porte de France et à GRENOBLE, . . 4 l. »



*Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* publiés en 1803. Celui-ci représente Bovier, avec beaucoup d'exagération, assurément, comme l'un des plus farouches représentants du parti philosophique et comme un ardent propagateur des idées démocratiques, pour avoir, vers 1768, réclamé, dans un *Mémoire*, l'égalité entre les différentes classes qui composaient alors la république de Genève : les citoyens, les bourgeois, les natifs et les habitants (1).

Voici le passage des *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* où l'abbé Barruel attaque Bovier :

Avec tous ces moyens et ces artifices, la secte niveleuse avait d'autres acteurs dans Genève pour y presser ses résolutions. Elle y avait déjà acquis ce Clavière qui devait un jour venir continuer dans Paris son rôle de révolutionnaire. Elle y avait encore une espèce de demi-Siéyès dans M. Bérenger et un vrai boute-feu dans le nommé Ségère. Elle y avait surtout un homme qu'on ne s'attendait pas à voir quitter en France le rôle de magistrat pour venir jouer à Genève celui de Jacobin. Celui-ci était M. Servan, ce même Avocat-général au Parlement de Grenoble que, dans ses lettres à d'Alembert, Voltaire présentait comme un des grands maîtres de la philosophie moderne et un de ceux à qui elle devait *de grands progrès* (Voy. lett. à d'Alemb., 5 nov., précisément année 1770, celle des plus grands troubles de Genève). En vrai propagateur des principes de liberté, d'égalité, M. Servan était accouru à Genève pour unir ses efforts à ceux de Voltaire. Sa réputation, ses conseils, ses habitudes, ses pressantes exhortations ne furent pas les seuls

(1) « On distingue dans Genève, — dit d'Alembert, — quatre ordres de personnes : les *citoyens* qui sont fils de bourgeois et nés dans la ville : eux seuls peuvent parvenir à la magistrature ; — les *bourgeois* qui sont fils de bourgeois ou de citoyens, mais nés en pays étranger, ou qui, étant étrangers, ont acquis le droit de bourgeoisie que le magistrat peut conférer ; ils peuvent être du conseil général, et même du grand conseil appelé *des deux cens* ; — les *habitans* sont des étrangers qui ont permission du magistrat de demeurer dans la ville, et qui n'y font rien autre chose ; enfin les *natifs* sont les fils des habitans : ils ont quelques privilèges de plus que leurs pères ; mais ils sont exclus du gouvernement. » (Cf. *L'esprit de l'Encyclopédie*, Genève-Paris, 1768, t. III, p. 105).

secours que la Philosophie envoya aux révolutionnaires Gênois. Un avocat du même Parlement, nommé M. Bovier, les servit de sa plume. Tandis que les autres adeptes agissaient et pressaient dans les clubs, dans les sociétés, excitaient les citoyens contre les magistrats, les natifs et les habitants contre les citoyens, pour arriver à travers toutes les dissensions, tous les orages de la discorde, à une constitution d'égalité, Bovier se présenta avec toutes les armes du sophisme, non pas pour demander une nouvelle constitution, mais comme un homme qui connaît bien l'ancienne et qui n'en veut pas d'autre pour rétablir les droits du peuple égal et souverain.

Les Gênois les plus révolutionnaires ne furent pas eux-mêmes peu étonnés de s'entendre dire par un sophiste étranger qu'ils avaient jusqu'alors ignoré toutes leurs lois ; que toutes ces distinctions de citoyens, d'habitants, de natifs et tous les privilèges des premiers n'étaient dans la république de Genève qu'une usurpation assez récente ; qu'avant cette époque un très court domicile donnait à tout nouveau venu « les droits de cité, l'admission au *Conseil général, souverain législateur* ; qu'avec un an de séjour dans Genève tout homme se trouvait souverain dans la République ; qu'enfin l'égalité était parfaite entre tous les individus, soit dans la ville, soit dans le territoire de Genève. » (Voy. le mémoire de l'avocat Bovier, depuis page 15 jusqu'à 29, et la refutation sur les natifs de Genève). Cette marche était à peu près celle que la secte prenait dès lors en France pour revenir à la prétendue constitution du peuple souverain et législateur, par celle des Etats généraux. Bovier fut combattu et réfuté jusqu'à l'évidence ; mais les sophistes savent qu'un peuple en révolution accueillera tout mensonge propice à sa souveraineté (1).

L'infortuné Bovier, décidément malheureux avec ceux qui portaient le nom de Barruel, crut devoir répondre à l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*. Dans un manuscrit inédit qui se trouve à la Bibliothèque nationale (Mscr. fr., 15283), il raconte comment il fut amené à s'occuper des affaires intérieures

(1) L'abbé Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, Hambourg (Lyon), 1803, t. II, ch. VI, p. 217 et suiv.

de Genève. Il repousse longuement l'accusation d'avoir appartenu soit aux Jacobins, soit à quelqu'une des multiples sociétés secrètes dans lesquelles l'abbé Barruel voyait le centre et le foyer de la Révolution (1). Nous extrayons de ce manuscrit quelques passages. Certains montrent la situation d'âme d'un homme qui avait eu le plus vif enthousiasme pour les théories du philosophisme et qui, après avoir traversé la période révolutionnaire, demeure consterné devant les résultats de ces théories :

\* \* \*

.... En 1768 quelque temps après le départ de Grenoble de Jean-Jacques, je fis avec trois amis respectables, et point jacobins, le voyage de Grenoble à Genève, eux par curiosité, et moi pour y voir un ami dont l'aventure n'est pas déplacée ici. Cet ami, nommé GIDE, né d'un père calviniste du Languedoc, envoyé dans son enfance à un oncle catholique à Paris, y fut élevé dans notre religion ; mais son éducation n'était pas achevée, lorsqu'on le renvoya à un autre oncle calviniste à Berlin. Il y oublia bien vite le catholicisme et, redevenu calviniste, il y apprit la langue allemande et le métier d'orfèvre joaillier. Redemandé par son oncle de Paris, il part en 1757 de Berlin sans passeport, traverse les avant-postes de l'armée française et est arrêté aux portes de Brunswick soupçonné d'être espion et y fut jeté dans un cachot. La nouvelle de cette arrestation me parvint ; le portrait avantageux que l'on me fit du jeune homme qui était beau et bien fait, me donna la curiosité de le voir. Je le vis et je l'interrogeai. La naïveté de

(1) Cf. sur le rôle des sociétés secrètes dans la Révolution, outre cet ouvrage de l'abbé Barruel, quelques livres contemporains : *Les Crimes contemporains ou le Secret des Conspirateurs* (extrait des *Étrennes des quatre parties du monde*, imprimées à Paris, chez Langlois), à Reims, de l'imprimerie de Brigot, rue de Vesle ; *Conjuration contre la religion catholique et les souverains*, Paris, Lepetit, 1792, in-8° ; — et parmi les ouvrages plus récents : l'abbé comte de Robiano, *Histoire de l'Église depuis 1721 jusqu'en 1850*, Paris, Gauthier, 1836, t. II. p. 1 et suiv. ; Georges Bois, *Maçonnerie du Grand-Orient de France*, Paris, Bray et Retaux. — Bovier parle de cette question de la façon la plus superficielle, la plus légère et la moins informée.

UG

ses réponses me convainquit de son innocence. Je m'empressai de lui rendre service auprès de l'officier général commandant cette place et de son état-major dont j'étais particulièrement connu, et j'obtins son élargissement. Je lui procurai ensuite de l'emploi dans la partie des vivres de l'armée. Sa parfaite connaissance des langues allemande et française qu'il parlait et écrivait également bien, le rendirent nécessaire, et sa bonne conduite fit le reste ; enfin il fit trois campagnes, et se retira auprès de ses parents en Languedoc et à Genève avec une petite fortune qui suffisait à son ambition. Nous ne nous étions jamais perdus de vue, Gide et moi, et notre liaison n'a cessé qu'à son décès. J'allai donc à Genève pour le voir. En faisant ce voyage, je m'étais proposé de voir les trois partis qui divisaient cette république, et je satisfis amplement ma curiosité. M. Henin, résident de France (1), à qui j'étais recommandé, me fournit l'occasion de voir et de m'entretenir avec les *négatifs*, qui, par leurs richesses et par les places qu'ils occupaient dans le gouvernement, tenaient le premier rang dans la République et affectaient une supériorité mortifiante sur les deux autres classes de citoyens qu'ils regardaient comme leurs sujets. Je vis les citoyens et bourgeois représentants chez plusieurs d'entre eux ; ceux-ci moins riches que les premiers, luttèrent contre eux et voulaient secouer un joug qui les humiliait. Enfin les natifs, les seuls raisonnables selon moi qui demandaient justice contre les deux premiers, et qui auraient pu par leur nombre et par leurs talents se la faire rendre s'ils eussent été aussi turbulents que je les trouvai modérés, je les vis dans la famille de mon ami Gide. Je ne m'occupai donc à Genève que de politique, par pure curiosité, et sans aucun dessein de faire usage des connaissances que j'acquérais. Je n'y songeais en aucune manière.

Ce fut cependant là où je me laissai aller, non à la déman-geaison d'écrire, mais à l'envie d'obliger les amis de mon cher Gide, qui, mémoratif des services que j'avais eu le bonheur de lui rendre onze années auparavant, ne cessait de faire l'éloge de mes minces talents et de ma pension à rendre service.

Les natifs donc qui avaient déjà préparé les voies par des requêtes aux magistrats et aux conseils pour obtenir quelques

(1) Sur Hénin, cf. Sordet, *Histoire des résidents de France à Genève*, Genève, 1854.

droits naturels et utiles dont ils étaient privés et qui n'avaient pu réussir, tant s'en faut, car leurs démarches n'avaient pas été vues de bon œil par les pères conscrits, ni par les citoyens bourgeois qui refusaient durement une justice qu'ils réclamaient pour eux, les natifs, 'dis-je, et mes amis me sollicitèrent si vivement de me charger de leur affaire que je ne pus leur refuser, et je revins chez moi chargé de tous les documents qu'ils purent me remettre.

Cependant ils avaient parmi eux des hommes bien plus instruits que moi, bien plus en état de les défendre ; mais je ne connaissais pas alors mon respectable ami Béranger (1) et son ami Mallet du Pan, jeune citoyen qui entraît alors dans une carrière littéraire qu'il a glorieusement parcourue ; certes je les eus chargés de ce fardeau.

Voilà, M., l'historique du mémoire qui a tant ému votre bile. Ce ne fut que pour rendre un service bien gratuit que je mis la main à la plume et, si je réussis, je le dus à l'histoire de cette république que je méditai longtemps et dont je ne m'écartai jamais. Nul Gènevois négatif n'a essayé d'y répondre.

Or, à cette époque, M. l'abbé, et dans la matière que je traitais, on ne pouvait m'accuser d'un jacobinisme dont on ignorait le nom, et mon mémoire n'avait aucun rapport politique avec ma patrie. Remarquez plutôt que je lui ouvrais une voie pour profiter des vues que je lui présentais. Enfin je me croyais si innocent, si à l'abri de tous reproches, si bon Français que je ne craignis pas d'adresser mon manuscrit à M. Hénin, résident de France auprès de la République de Genève. Je le priai de le lire attentivement, et de ne le remettre à mes clients qu'autant qu'il le trouverait exempt de reproche. C'est ce qu'exécuta M. Hénin, et vous verrez que le gouvernement n'en fut point alarmé.

Ce fut donc l'histoire de Genève dans une main et le *Contrat*

(1) Béranger (1740-1807), né à Genève. Il appartenait à la classe des *natifs*. Il réclama pour eux l'égalité des droits politiques. Devenu suspect au Conseil de Genève, il fut condamné à l'exil. Il se retira à Lausanne. Il revint plus tard à Genève. Il a écrit de nombreux ouvrages, entre autres une *Histoire de Genève depuis son origine jusqu'à nos jours*, 1772-73, 6 vol. in-12, où il traite longuement des dissensions politiques de Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle : *Les Amants républicains* ou *lettres de Nicias et Cynire*, 1782, 2 vol. in-8<sup>o</sup>, roman politique tout plein d'allusions à ces mêmes troubles de Genève. — Cf. Virgile Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Genève, 1891, t. II, p. 195.

*social* de l'autre que je composai cet écrit ; je ne voulus pas même m'appuyer des raisonnements de Jean-Jacques dans ses *Lettres écrites de la montagne* qui cependant s'adaptaient naturellement aux miens. J'écrivais aux magistrats, et non, comme J.-J., contre les magistrats de cette république, et je ne m'écartai jamais du respect qui leur était dû et de la modération qui me paraissait nécessaire pour les convaincre. Je ne voulais pas les menacer ; vous avez dû le voir, si vous m'avez lu. . . .

Je vous ai promis, Monsieur, de vous prouver que le gouvernement n'avait pas vu du même œil que les magistrats et les citoyens de Genève mon mémoire en faveur des natifs. Lisez l'épisode que je vais vous narrer. Vous en aurez la preuve convaincante, quoique tacite.

Je puis aujourd'hui parler librement d'un fait que j'ai scrupuleusement tu, tant que la prudence m'en a fait une loi. Je me tairais encore aujourd'hui si la Révolution n'avait pas changé les intérêts de la France, et des puissances qui l'avoisinent.

Quelque temps après que j'eus donné ce mémoire en faveur des natifs de Genève, se présentèrent chez moi, et assez mystérieusement, trois étrangers qui m'étaient inconnus et qui n'avaient aucune lettre de recommandation pour moi ; ils se hasardèrent à s'adresser à moi sur la réputation que je m'étais acquise chez eux. Je leur demandai le motif de leur visite et ce qu'ils désiraient de moi. « Vous êtes bien, me dit l'un d'eux, M. Bovier, avocat, l'auteur du Mémoire en faveur des natifs de Genève ? — Oui, Mr. — Nous avons pensé que vous pourriez nous guider et nous aider dans l'exécution d'un projet que plusieurs familles suisses ont fait. -- De quoi s'agit-il ? » — « Mr, reprit l'interlocuteur, ce que nous avons à vous confier est si grave, si important pour nous, que, si vous ne nous gardiez pas le secret le plus absolu, nous serions tous perdus. » — « Mr, de quoi qu'il s'agisse, je vous assure que je n'abuserai pas de votre confiance, et vous pouvez vous expliquer et sans crainte. » — « Oh ! M., nous venons assurément sans crainte, parce que nos amis de Genève nous ont inspiré la confiance qu'ils ont en vous. » — « C'est un nouveau motif pour moi de vous servir en tout ce qu'il dépendra de moi. Ainsi parlez ; si ce que vous avez à me proposer peut se faire, vous pouvez compter

sur mes soins, et dans aucun cas vous ne serez compromis. » — « Il s'agit, M., de plus de 300 familles suisses de nos cantons qui ont le dessein d'émigrer et de s'établir à Versoix (1) ; elles ont chacune au moins cinquante mille écus de bien qu'elles peuvent transporter avec elles, et plus, si le gouvernement français les protège assez pour leur procurer les moyens de disposer de leurs immeubles et de leur mobilier. » — « Je sens, M., toute la conséquence de ce que vous me confiez, et je me chargerai volontiers de présenter votre affaire si les clauses et conditions que vous avez à me proposer, me paraissent convenir au gouvernement. » — « M., nous ne demandons que la liberté de conscience, le libre exercice de notre religion ; il nous sera permis de bâtir pour cet objet, non un temple fastueux au milieu de Versoix, mais une maison assez vaste pour nous contenir lorsque nous nous réunirons, qui sera en tout égale à celles que nous construirons pour nos demeures. Elle ne sera ni plus élevée, ni plus ornée en architecture extérieurement. Nous acquerrons le sol sur lequel on nous permettra de nous établir. La France nous le vendra à un prix modéré ; nous nous astreindrons à tout ce qui nous sera prescrit, et nous nous soumettrons aux lois civiles et au paiement de toutes les impositions comme tous les citoyens français. » — « Je ne trouve, lui répliquai-je, que l'article du libre exercice de votre religion qui puisse être un obstacle majeur à la réussite de ce projet, et peut-être dans ce moment où la tolérance s'établit dans toute l'Europe, ne sera-t-il pas impossible de le lever. Quoi qu'il en soit, je me charge volontiers de présenter ce projet au

(1) Versoix, sur les bords du lac de Genève, appartenait alors à la France ; il a été cédé à la Suisse en 1815. Choiseul conçut en effet le projet de métamorphoser Versoix en une ville rivale de Genève. Mais à peine commencés, les travaux furent abandonnés. Aussi Voltaire écrivait-il plus tard à M<sup>me</sup> de Choiseul :

Envoyez-nous des Amphions,  
Sans quoi nos peines sont perdues.  
A Versoix nous avons des rues,  
Mais nous n'avons pas de maisons.

Dans un *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie*, par le C<sup>en</sup> Cambry, préfet du département de l'Oise. . . ., Paris, Jansen, an IX, t. I, p. 79, je trouve cette impression : « Je traversai Versoy et je vis sans regret cette ville abandonnée. Elle eût ajouté peu de chose à la richesse des Français ; elle eût fait le tourment et des Genevois et des Suisses ; on n'aime pas à ses côtés un homme qui saute quand on marche, qui siffle ou chante quand on calcule, et qui bat du tambour quand on veut dormir. »

ministre, et je m'en occuperai dès demain. Retournez chez vous, choisissez celui de vous avec qui vous voulez que je corresponde, adressez vos lettres à M. Bovier, fabricant de gants, ce qui évitera tout soupçon et laissez-moi agir. »

UO  
Ils partent en effet, et je ne perds pas un moment pour faire parvenir à M. le Duc de Choiseul un mémoire succinct sur la proposition de ces bons Suisses. Je reçois bientôt après de ce ministre une lettre bien flattense pour moi, bien encourageante pour eux, et qui me prouva que mon mémoire en faveur des natifs de Genève avait été vu de bon œil dans les bureaux de Versailles. Le ministre me mandait en substance qu'il mettrait au premier travail mon mémoire sous les yeux de S. M., qu'il prendrait ses ordres, et que si le Roi approuvait nos vues auxquelles il applaudissait lui-même, il présenterait cette affaire au Conseil d'Etat ; il m'ajoutait de me tenir prêt à recevoir les ordres qu'il aurait à me donner, que je serais le seul agent employé dans cette négociation, et, pour accélérer la marche de cette affaire, il m'autorisait, d'une part, à communiquer sa lettre aux Suisses qui m'avaient porté la parole au nom de leurs concitoyens, et que, d'un autre côté, il autorisait son secrétaire intime de correspondre directement avec moi. En effet le secrétaire joignit une lettre particulière à celle du ministre.

Je me hâtai de faire part de ce qui se passait à mes bons Suisses ; je les invitai à tenir leurs demandes, leurs soumissions prêtes, afin que je ne perdisse pas de temps moi-même lorsqu'il faudrait opérer.

M. le Duc de Choiseul présenta effectivement le mémoire au Roi qui l'approuva et permit de le mettre sous les yeux du Conseil d'Etat. L'Eglise fut un peu alarmée, mais on aurait eu peu de peine à vaincre ses scrupules, ou sa résistance, et tout paraissait tendre au but désiré, lorsque l'ambition d'un prince du sang fit évanouir nos projets. Le Prince de Condé désirait acquérir Versoix et son territoire, soit par un don que lui en aurait fait Louis XV, soit par acquisition, échange, etc. Ce prince paraissait mériter les attentions de la Cour par les services qu'il prétendait avoir rendus en Allemagne pendant la guerre de Sept ans, et il en fit la demande, je crois, sans en prévenir le ministre. Celui-ci, piqué de cette espèce de mépris ou d'oubli, traversa les vues de S. A. et le fit échouer, sans remplir les siennes ; au lieu de faire continuer les travaux qui



avaient été entrepris tant sur terre que sur le lac de Genève dans lequel on avait décidé de creuser un petit port ou bassin, il les fit cesser ; il n'en fit prévenir ; j'en donnai la triste nouvelle à mes Suisses, et tout finit là, parce que S. A. S. se désista de son côté de ses prétentions. . . .

Et remarquez cependant que, ni dans mon mémoire pour les natifs de Genève, ni dans les projets que je méditais pour les familles suisses, je n'ai point invité les sujets à se soulever contre leurs souverains. Ce n'était pas les natifs que je pérorais, mais le gouvernement, les magistrats de Genève ; j'indiquais à ces derniers la source des maux qu'éprouvaient les premiers, sans même compromettre la mémoire d'aucun des magistrats leurs prédécesseurs, que l'on pouvait regarder comme les auteurs de ces maux. Je savais qu'ils avaient été produits par les circonstances qui accompagnèrent la formation de la république, l'augmentation de sa population à l'époque de la Réformation. Je savais qu'il avait été indispensablement nécessaire d'établir une police sévère dans l'admission d'une foule d'étrangers que la Réformation attirait dans cette cité et qui différaient entre eux autant par leurs mœurs que par leur physionomie. Sans doute il eût été impolitique alors d'éclairer ces étrangers sur les droits politiques qu'ils acquéraient en s'incorporant avec les Genevois ; mais j'observais avec raison que, les périls à craindre alors étant passés, la République étant assise et stable, il fallait rétablir dans toute leur vigueur les principes démocratiques et les lois fondamentales de cette même république.

Je ne les menaçais pas d'une insurrection de la part des natifs, mais je leur faisais envisager que la proximité de Versoix naissant était un motif bien fort, bien déterminant pour attacher par des nœuds indissolubles les natifs à la République, en leur restituant des droits imprescriptibles par leur nature qui avaient pu être suspendus pendant les temps d'orages, mais non éteints. Je leur disais enfin que les mesures de sûreté générale qui avaient été politiques et nécessaires cessant de l'être, devenaient abusives et devaient être abolies, parce qu'on ne pouvait établir aucune prescription en faveur de l'abus. Ce langage déplaisait aux deux premières classes, mais elles sentirent dans la suite la justice et la sagesse de mes raisonnements.

Au surplus j'ai toujours attaché si peu d'importance à ce

mémoire que je n'en ai jamais parlé à mon ami Bérénger qui en fut le principal éditeur.

Quant à l'émigration projetée par les familles suisses qui me donnèrent leur confiance, je ne la leur avais pas inspirée, leur parti étant pris avant que je fus connu d'aucun d'eux.

Il est certain que, si ce projet se fut exécuté tel que je l'avais conçu et arrangé dans mon cerveau, j'aurais cherché à procurer le même asile aux natifs de Genève et que j'aurais contribué en tout ce qui aurait dépendu de moi à leur obtenir du gouvernement de France des facilités autres que celles dont les Suisses avaient besoin.

Au surplus, M., j'ai tiré des peines que j'ai prises pour les natifs un prix que je prise plus que tout autre parce qu'il flatte mon cœur, c'est l'amitié constante de M. Bérénger. J'avais aussi celle de M. Mallet du Pan qui, quoique né dans la classe des citoyens et bourgeois de Genève, n'en soutenait pas moins la cause des natifs, tellement il était persuadé de la bonté de cette cause. J'ai conservé une liaison étroite avec lui jusqu'au moment de notre révolution ; alors il ne me fut plus permis de la cultiver. Victime moi-même des Jacobins, proscrit, enfermé, je n'ai pu qu'applaudir de loin, au travers des grilles de ma prison, aux travaux littéraires de cet ami en faveur de la cause de mon Roi pour laquelle je souffrais. Je perdis de vue individuellement cet estimable Genevois ; et je l'ai perdu tout à fait lorsque j'avais l'espoir de renouer tous les fils d'une liaison fondée sur une estime parfaite et la plus tendre amitié. . . .

\* \* \*

Je n'ai jamais été franc-maçon, encore moins illuminé, pas même par vos écrits, et ceux de M. votre frère (1). La lueur de vos flambeaux ne m'a point ébloui. Je n'ai été d'aucun club ; je ne connais pas même l'architecture intérieure de ce repaire de brigands qui longtemps a déshonoré Grenoble, ma patrie, si forte a été l'horreur qu'ils m'ont inspirée dès le principe de son établissement. Je n'ai été d'aucune association autre que celle qui fut publiquement formée pour acquérir la bibliothèque de

(1) Nous avons déjà signalé que Bovier veut à toute force que Barruel-Beauvert et l'abbé Barruel soient frères.

feu M. de Caulet, évêque de Grenoble. Mes concitoyens assemblés pour tirer de leur sein des délégués, des commissaires en état de traiter en leur nom cette superbe acquisition, et ensuite à diriger les travaux à faire pour élever un sanctuaire aux Muses, m'honorèrent de leurs suffrages par acclamation. Ils n'envisagèrent pas la minimité de mes talents littéraires, mais seulement le zèle que j'ai toujours eu pour coopérer au bien public, lorsque l'occasion s'en est présentée. Il est vrai que j'avais déjà obtenu un témoignage bien honorable et bien flatteur pour ma religion, pour moi, lorsqu'après le décès de mon vertueux père, on m'associa aux charitables travaux des directeurs et administrateurs de l'Hôpital général de notre ville. Me trouverez-vous pétri de trop d'orgueil, M., de vous faire remarquer que cette bienfaisante société avait à sa tête et l'Evesque et les deux premiers présidents des Cours souveraines, nombre de magistrats, de gentilshommes des plus anciennes familles de notre province ; enfin que c'était de *l'extrêmement bonne compagnie*...

\* \* \*

Dès le principe de notre déplorable révolution, j'ai toujours été simple, mais impatient spectateur des évènements. Je n'ai assisté ni à l'assemblée de Vizille, ni aux Etats de Romans, ni à aucun conciliabule dans les murs ou hors des murs de notre cité. Si j'ai quelquefois émis mon opinion sur ce qui se passait sous mes yeux et dans tout le royaume, je ne l'ai fait que dans l'intimité d'amis pensant et gémissant comme moi. Je n'ai jamais péroré dans les cafés, vociféré sur les places, ni paru dans aucun lieu public. . . .

Il est vrai que je ne me décidai à rester dans cet état passif que d'après la peinture que me fit de l'assemblée de Vizille et des Etats de Romans un des plus grands hommes qui aient honoré le barreau de Grenoble, M. Barthélemy d'Orbanne<sup>(1)</sup>, avec qui j'étais lié par le sang et par les sentiments de l'estime la plus profonde et l'amitié la plus tendre, homme qui, le premier, fut nommé, par une acclamation générale des trois ordres, aux

(1) Cf. Albert du Boys, *Notice sur Barthélemy d'Orbanne, avocat consultant du Parlement de Grenoble*, dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 3<sup>e</sup> série, I (1865), p. 409.

Etats de Romans pour être un des représentants de notre province aux Etats généraux, qui depuis refusa le même honneur pour l'Assemblée législative. Il avait vu en petit à Vizille et à Romans ce que l'on avait à espérer de la réunion de douze cents individus, assemblée composée d'éléments hétérogènes dans laquelle toutes les passions qui agitent les humains, pouvaient se déployer avec férocité et sécurité. L'assemblée de Romans avait déjà placé à côté de ce sage un jeune imberbe furibond, le fameux Barnave, auteur du premier écrit incendiaire qui ait souillé la ville de Grenoble, que ce nouvel Erostrate avait répandu avec une profusion scandaleuse : c'était l'*Esprit des Edits*, écrit qui annonçait bien ses perfides intentions. Enfin dès ce moment mon beau-frère désespéra de la Patrie et ne se trompa pas. J'ai donc resté dans cet état passif, faisant le bien autant que je le pouvais et attendant avec une résignation non méritoire le débrouillement du chaos dans lequel j'étais enveloppé.

Mais à quoi m'a servi cette tranquillité apparente dans laquelle j'ai vécu ? Je n'en ai pas moins été une des victimes de la Révolution, et dans ma personne, et dans celle de mon fils aîné que je pleure tous les jours, et dans ma fortune. Dispensez-moi de vous faire le tableau de mes malheurs qui, en renouvelant mes douleurs, sont inutiles à ma justification. Mais permettez-moi de me glorifier d'avoir concouru à maintenir dans sa sûreté le culte catholique et l'instruction du peuple en m'associant, pour ainsi dire à un de nos martyrs de la foi, un digne et saint prêtre qui partagea ma prison, et qui périt sur un échafaud pendant mon incarcération. Pour exercer son ministère sacré avec un peu plus de sécurité, il croyait avoir besoin de paraître, dans ses courses apostoliques, s'occuper d'un commerce analogue et relatif à celui que je faisais moi-même, et je m'empressai de lui donner un acte d'association. Je puis vous invoquer, glorieux Servonat, qui cueillîtes, ainsi que votre digne compagnon, Guillerbère [?], la palme du martyre au milieu de mes insensés et cruels concitoyens. Après avoir été incarcéré pendant près d'une année avec tout ce qui existait de respectable dans ma province, la chute de ce monstre de Robespierre me rendit ma liberté, mais non ma fortune première. Il ne me resta que peu de moyens d'être utile à mes semblables. . . .

\* \* \*

.....En montrant à la postérité [les membres de l'Assemblée des Notables], criez à haute voix : Les voici, les premiers et les plus coupables des Jacobins qui ont trahi leur patrie, qui ont lâchement et traîtreusement abandonné leur roi, qui, au lieu de soutenir le trône de la France, l'ont laissé s'écrouler, l'ont livré en proie aux Siéyès, aux Mirabeau, aux Barnave, aux Lameth et à toute leur horde infernale, monstres vomis par les enfers, qui, à leur tour ont engendré... qui?... Mirabeau *genuit*...., Barnave *genuit*...., Siéyès *genuit*.... qui ? qui ? Démêlez leurs enfants dans l'Assemblée législative. Ils portent tous sur le front le signe de leur réprobation. Voyez leurs petits-fils, pires qu'eux, dans la Convention nationale, que je ne puis qualifier faute d'expressions qui peignent l'horreur qu'ils m'inspirent. Leur postérité ne se nombre pas plus que les sables de la mer ; ils sont tous sortis *ex radice Satanae* ; ils ont si monstrueusement pullulé qu'ils ont couvert tout le sol de la France et pendant dix années ils ont inondé de sang le sein de ma patrie et versé sur tout le globe un assemblage de crimes et de forfaits inconnus jusqu'à nos jours. Eh ! qui peut retenir son indignation et ses larmes ? Hélas ! les miennes ne tariront qu'avec ma vie...

\* \* \*

...Enfin il n'est plus, ce monarque qui méritait tout notre amour ; lui, sa compagne et sa postérité ont disparu avec lui ; le crime est consommé. *Consummatum est*. Il nous est permis de les pleurer.

Heureusement le sang du juste n'est point retombé sur le héros qui a succédé au meilleur des rois. Buonaparte, en prenant dans ses mains victorieuses les rênes de l'Etat après des actions si éclatantes, si glorieuses pour lui et si heureuses pour notre nation qu'elles seront révoquées en doute par nos neveux, n'a pas fait verser une goutte du sang, qui a coulé par la hache révolutionnaire ; il a commencé sa carrière en héros ; il la poursuit de même ; il court à l'immortalité et y conduit sans remords, sans crainte de blâme une république démocratique

née d'une monarchie modérée. Le court intervalle qui s'est écoulé entre ces deux règnes n'a pas donné le temps au génie français de s'altérer, de changer. La nation a investi ce héros du pouvoir suprême, pouvoir légitime dont elle seule pouvait disposer ; elle le lui devait ; elle se l'est acquis, ce rare mortel, pour tout le temps qu'il plaira à Dieu de le conserver sur la terre. Prions l'Être suprême de prolonger ses jours au-delà de la vie des anciens patriarches. Qu'il ait le temps de se donner des successeurs qui marchent sur ses traces. Cet homme extraordinaire en tout a su inspirer à ma patrie l'idée la plus sublime de ses talents guerriers et politiques, et la plus grande confiance en sa religion et sa justice ; il n'a qu'à vouloir et tous les cœurs français voleront au-devant de lui ; il réunit l'héroïsme de Jules César à la clémence d'Auguste, sans avoir été Octave...

Et déjà, Monsieur l'abbé, Buonaparte a donné la paix, non seulement à l'Europe politique et militaire, mais encore à l'Europe religieuse ; l'Eglise est tranquille sur ses divins et antiques fondements. Les dogmes de notre sainte religion, ainsi que son culte, sont reconnus et avoués publiquement ; le Concordat, passé entre le Souverain Pontife et notre Consul perpétuel, a affermi la foi qui paraissait ébranlée ; il a tout pacifié, tout épuré ; ce grand œuvre est consommé ; nous pouvons jouir en paix de ces précieux dons ; il ne nous est plus permis de disserter sur ces objets sacrés ; je n'ai plus que la foi du charbonnier ; vous et moi, devons bénir le Dieu de nos pères et chanter le cantique de Siméon : *Nunc dimittis servum tuum*. Je sens que je suis au bout de ma carrière et j'en loue le Seigneur, car je n'ai plus rien à désirer pour ma patrie...

### III

#### QUELQUES MOTS SUR THÉVENIN.

Bovier, on l'a vu, admet de la façon la plus formelle que la réclamation de Thévenin était légitime et qu'il a bien reconnu Rousseau.

Servan et Champagneux disent que l'ouvrier chamoi-

seur n'a pas reconnu Rousseau, mais qu'il était de bonne foi et que, selon toute probabilité, il avait été, — et c'est ce que supposait aussi Du Peyrou, — trompé par un escroc.

Rousseau ne veut rien entendre, ni que la réclamation de Thévenin soit juste, — ni que Thévenin l'ait reconnu, — ni qu'il soit trompé par quelque erreur de sa mémoire, la confusion, par exemple, des noms de Rousseau et de Décustreau, le client du cabaret de Jeannet, — ou qu'un faussaire l'ait trompé (1).

Dans sa *Correspondance*, Rousseau paraît plus triomphant à partir du moment où Roguin, d'Yverdon, lui apprend que le « bénin Thévenin n'en est pas à son coup d'essai et qu'il a été ci-devant condamné, par arrêt du Parlement de Paris, à être fouetté, marqué et envoyé aux galères pour fabrication de faux actes. » Plus tard Du Peyrou lui adresse cet arrêt. Pourtant Rousseau n'a pas publié cette pièce. Il lui a sans doute paru qu'elle était assez peu propre à montrer quel effroyable criminel était Thévenin. De plus le fait que Thévenin avait jadis encouru une condamnation, ne saurait nécessairement infirmer la sincérité de toute réclamation de sa part.

Pourtant Rousseau et ses admirateurs ne s'en sont pas moins complus à représenter Thévenin comme un être horrible qu'on avait lancé contre le philosophe pour lui enlever tout repos. Barruel-Beauvert, dans sa *Vie de Rousseau* (p. 359), parle de ce fait en l'altérant

(1) A propos des lettres remises à Thévenin, il convient de rappeler ce qu'avance Arsenne Thiébaud de Berneaud, dans son *Voyage à Ermenonville*, Paris, Decourchant, 1826, p. 292 : « Un Suisse, en 1763, se piquait d'imiter l'écriture et l'orthographe du grand homme. On découvre de ces prétendus autographes chez les amateurs. Je nommerai dans ce genre un distique sur Frédéric II, une lettre au doyen Grumet, curé d'Ambérieux, un traité de mathématiques, etc, que l'on assure être authentiques et qui ne le sont aucunement ».

complètement. Pour lui Thévenin était l'intime ami d'un individu qu'on dut condamner aux galères pour avoir répandu de faux bruits sur le compte de Rousseau : et tous deux étaient excités à jouer ce rôle par de puissants protecteurs qui se tenaient à Paris :

Jean-Jacques apprit à Bourgoïn qu'un escroc ayant usurpé son nom, le chamoiseur Thévenin lui avoit prêté neuf francs, prétendant que c'étoit au citoyen de Genève qui en revanche l'avoit gratifié de quelques lettres de recommandation, signées gaiement : *le Voyageur perpétuel*. Quoique cette histoire n'eût pas le sens commun, les ennemis du philosophe la racontèrent, l'embellirent, la répandirent avec tant de plaisir que M. le Comte de Tonnerre, commandant pour le roi en Dauphiné, fut obligé de faire arrêter, mettre en prison et condamner aux galères le fripponeau qui causoit tout ce bruit. L'on s'obstine à croire encore que ce galérien et son cher ami Thévenin eurent à Paris d'honnêtes patrons qui s'entretenirent très régulièrement avec eux jusqu'au moment fatal qui les sépara.

Comme la jalousie ne dédaigne aucun moyen, que rien n'est indigne de sa voracité, les honnêtes patrons ne cessèrent de s'estimer beaucoup ; mais leur déguisement, leur adresse, leur marche souterraine ne les empêcha pas cependant d'imiter cet oiseau qui, cachant sa stupide tête, s'imagine n'être pas vu du chasseur qu'il ne voit plus.

Dans la préface d'une récente édition de quelques *Lettres inédites de Rousseau (Correspondance avec M<sup>me</sup> Boy de la Tour)*, Paris, Calmann Levy, 1892, p. XLVIII, publiées par M. Henri de Rothschild, M. Léo Claretie<sup>(1)</sup> cite cette phrase d'une lettre de Rousseau à Boy de la Tour l'aîné, en date du 5 8<sup>bre</sup> 1768 : « ...Sûr de n'obtenir aucune justice, je ne m'abaisserai plus à la demander », et il ajoute ce commentaire : « Rousseau n'eut pas cette peine, car Thévenin fut condamné aux galères ». Etre condamné aux galères pour avoir, par

(1) Cf aussi Léo Claretie, *J.-J. Rousseau et ses amis*, Paris, Chailley, 1896, p. 297.



erreur, réclamé neuf francs à Rousseau, cela ferait honneur à la façon dont l'ancienne monarchie protégeait les philosophes et leur bourse !

Bovier nous représente, avec sa franchise et sa véacité ordinaire, Thévenin comme un homme très simple. C'est ce que dit aussi Servan. Bovier crut devoir réfuter les erreurs de Barruel-Beauvert dans un passage de son Journal que nous rappellerons ici.

« Je ne puis, M. le Comte, terminer mon récit sans vous parler encore de Thévenin, et de la note placée au bas des pages 359 et 360 de votre panégyrique. Tout ce que vous dites à ce sujet est erroné d'un bout à l'autre. C'est une anecdote à la Montcizet (1). Ce n'est pas de son aventure avec Thévenin dont veut parler J.-J. lorsqu'il dit qu'il fit faire des recherches sur le compte de ce malheureux être. Il se serait expliqué bien plus clairement. *Ce qui les occasionna, est une affaire bien plus grave, bien plus terrible, qui était antérieure de près de vingt années (2) à la venue de J.-J. à Grenoble. Je pourrais en parler, mais elle n'a aucun rapport avec la niaiserie dont il vient d'être question. M. le Comte de Tonnerre put bien écrire à Paris pour obliger ce philosophe, mais lorsqu'il connut l'affaire dans laquelle était compromis un des plus grands personnages de la Cour, il cessa ses recherches. Je pourrais vous donner un aperçu de cette affaire diabolique qui est un exemple frappant de l'abus des pouvoirs, des titres et des grades de l'iniquité des tribunaux et de l'immoralité de la cour de Louis XV ; mais les parties intéressées, Thévenin et sa famille, sont ensevelis dans la nuit éternelle, et la Révolution a tout détruit. Je ne dirais donc que des choses inutiles. Je dois me contenter de vous assurer qu'il n'y a point eu de galérien, de criminel, de complices interposés entre J.-J. et lui et que ce Thévenin a vécu tranquille, exempt de tout reproche pendant de longues années ; qu'il est décédé (3) pauvre dans la même paroisse qu'il habitait lors de*

(1) Nous avons par erreur imprimé deux fois *Montaxet*. Montcizet est la véritable lecture.

(2) Ce chiffre de « vingt années » paraît inexact.

(3) Nous avons demandé, sans résultat, un extrait de l'acte de décès de Thévenin à la Mairie de Grenoble. M. le Maire de Grenoble, par une lettre en

son démêlé avec J.-J., sans pouvoir obtenir la justice qu'il avait vainement sollicitée contre l'usurpateur et le détenteur de son patrimoine. Il était malheureusement le pot de terre contre le pot de fer.

Qu'était cette affaire « terrible » à laquelle Thévenin s'était trouvé mêlé ? Il semble ressortir de quelques documents conservés à la Bibliothèque nationale <sup>(1)</sup> que M. l'abbé Charles Urbain a eu l'extrême bonté de consulter et d'analyser à notre intention, que Nicolas-Eloi Thévenin, alors cordonnier à la Charité-sur-Loire <sup>(2)</sup>, sur les conseils d'un homme d'affaires, Sezeur, notaire royal à Boiscommun <sup>(3)</sup>, prétendit qu'il était l'unique héritier de Jean Thévenin, marquis de Tanlay <sup>(4)</sup>, gouverneur de Saint-Denis. Il eut recours aux

date du 10 juin 1898, nous a fait connaître « qu'il résultait des recherches faites dans les bureaux que cet acte n'existait pas, de 1768 à 1800 inclusivement, sur les registres de la Mairie de Grenoble. » Il y aurait sans doute à faire de nouvelles recherches.

(1) Bibliothèque Nat., Mss, Pièces originales, n° 2819 : F<sup>o</sup>s 18-34. Plusieurs pièces relatives à la famille Thévenin et à la succession de Jean Thévenin, gouverneur de Saint-Denis, datées de 1711 et 1722 ; f<sup>o</sup>s 36 à 42 (imprimé). Supplément préliminaire à la requête d'atténuation en la Cour pour Charles Prothin, bailli du Comté de Brandeville, ci-devant procureur fiscal de M. le Prince de Condé ès Prévôté et Maîtrise de Jametz-en-Clermontois, accusé et appelant d'une sentence du Châtelet, contre messire Jean Thévenin, marquis de Tanlay... et consorts, intimés (Signé, Prothin). — Paris, Impr. de veuve Lemesle, 1761, in-4° ; f<sup>o</sup> 43. Billet de faire part du mariage de la fille de M. et M<sup>me</sup> de Tanlay avec M. Maussion, conseiller au Grand Conseil, en 1763. — Sur le factum de Prothin, cf. Corda, *Catalogue des factums et d'autres documents judiciaires antérieurs à 1790 conservés à la Bibl. Nat.*, Paris, Plon, 1896, t. IV, p. 578.

(2) La Charité-sur-Loire, ch.-l. de canton, arrondissement de Cosne (Nièvre).

(3) Boiscommun, canton de Beaune-la-Rolande, arrondissement de Pithiviers.

(4) La famille Thévenin possédait depuis 1705 la terre de Tanlay qui appartenait auparavant, avec le titre de marquisat, aux Phelypeaux de la Vrillière. Elle fut vendue, le 28 novembre 1704, à Jean Thévenin, gouverneur de Saint-Denis, reçu en 1694 secrétaire du Roy avec la qualité d'Ecuyer. C'était celui dont Nicolas-Eloi Thévenin réclamait la succession. Le nouveau possesseur obtint, par lettres patentes du mois de mars 1705, la confirmation du titre de marquisat à la terre de Tanlay. Sa descendance a conservé jusqu'à nos jours cette propriété qui est fort belle. — Tanlay (Yonne) est situé dans la plaine, sur la rive droite du canal de Bourgogne et de l'Armançon, à 44 kil. d'Auxerre,

conseils de Charles Prothin, « notaire et procureur de la Prévosté de Sivry (1), bailli du Comté de Brandeville (2) », « ci-devant procureur fiscal de M. le Prince de Condé ès Prévoté et Maîtrise de Jametz-en-Clermontois (3) » pour se faire envoyer en possession des biens du défunt gouverneur. Sur quelles raisons Thévenin a-t-il pu se donner comme le véritable héritier de ce gouverneur de Saint-Denis ? Sur quelles raisons deux hommes de loi ont-ils pu le soutenir de leurs conseils dans cette prétention ? Thévenin, avec cette simplicité que lui reconnaissent et Bovier et Servan, fut-il, dans cette affaire, mis en avant par deux faussaires ? Ou bien avait-il des droits réels que Sezeur et Prothin l'engagèrent à faire valoir et que la partie adverse qui était puissante, et influente au Palais même, la famille Thévenin de Tanlay, réussit à annuler ? Nous ne le savons pas.

Thévenin, marquis de Tanlay et les autres membres de la famille de Tanlay ne voulurent pas se laisser dépouiller des biens du gouverneur de Saint-Denis. Il y eut un procès perdu par le cordonnier et ses conseils. L'acte de notoriété qu'avait présenté Nicolas-Eloi Thévenin fut déclaré faux par une sentence du 21 février 1761. C'est vers cette époque que Nicolas-Eloi Thévenin qui ne parut jamais au Palais pour cette affaire, dut s'enfuir en Suisse. Prothin et Sezeur en appelèrent de cette sentence. Prothin, dans un *factum* conservé à la Nationale, rejetait la faute sur Sezeur qui avait été la première cause de ce procès et qui, cependant, avait

9 kil de Tonnerre, 12 de Cruzy-le-Châtel. Cf. Dorlhac de Borne. *Géographie physique, agricole, industrielle, commerciale, administrative et historique du département de l'Yonne*, Auxerre, Gallot. 1869, p. 372.

(1) Sivry-sur-Meuse, canton de Montfaucon, arrondissement de Montmédy (Meuse).

(2) Brandeville, canton de Damvillers, arrondissement de Montmédy (Meuse).

(3) Jametz, canton et arrondissement de Montmédy (Meuse).

été laissé en liberté ; il réclamait la cassation du jugement et la condamnation du marquis de Tanlay à des dommages et intérêts à son profit. La Cour, statuant définitivement sur le tout, condamna, par un arrêt en date du 10 mars 1761, Prothin à neuf ans et Thévenin à trois ans de galères, Sezeur à être admonesté par la Chambre et tous à des amendes diverses.

Nous avons trouvé cet arrêt aux Archives nationales dans les registres du Parlement (CRIMINEL, com<sup>t</sup> le 2 Janvier 1761 — finiss<sup>t</sup> le 31 Mars 1761, 810, X<sup>2a</sup> 809) ; mais il est assez peu explicite et assez mystérieux et ne nous donne que des renseignements très vagues sur le fonds du procès.

Nous reproduisons le texte de cet arrêt dont Du Peyrou avait envoyé à Rousseau et Rousseau au Comte de Clermont-Tonnerre une copie imprimée, — l'une des copies imprimées, sans doute, que le Parlement de Paris avait autorisé « Jean Thévenin de Tanlay et consorts » à faire afficher à Paris et dans la banlieue de Paris :

10 Mars 1761.

Veu par la cour les deux procès criminels faits par le Prevost de Paris ou son Lieutenant criminel au Châtelet de Paris, à la requeste de Jeanne Louise Thévenin, veuve de Messire Jean Zacharie de la Faurie, baron de Villandrau, président en la Cour des Aydes à Paris, Jeanne Louise de Villandrau, sa fille, épouse de messire Estienne Esprit de Saint-André, brigadier des armées du Roy, chef de la brigade des Carabiniers, messire Charles Estienne de Jassaud, au nom et comme aiant épousé dame Marie Thévenin et comme tuteur de demoiselle Anne de Jassaud sa fille, les demoiselles, dames de Villandrau et de Jassaud, filles de deffunt messire Jean Thévenin, baron de Coursan, maître des Requestes, lequel étoit fils de Messire Jean Thévenin, marquis de Tanlay, conseiller, secrétaire du Roy,

maison, couronne de France et de ses finances, gouverneur pour le Roi de la ville de Saint-Denis et de dame Ester Areil, son épouse, lequel messire Jean Thévenin étoit fils aîné de Messire Pierre Thévenin, écuyer et capitaine et major au Régiment de la Serre et de dame Jeanne de la Chese, son épouse, Messire Jean Thévenin, Marquis de Rousay, conseiller honoraire au Parlement et messire Marie Claude Thévenin, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, tous deux fils de messire Jean Thévenin, ancien greffier en chef du Parlement de Bordeaux et conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, et de dame Jeanne de Patouis, son épouse, et messire Jean Thévenin, écuyer capitaine major du régiment de la Serre et de ladite dame de la Cheze, son épouse, demandeurs et accusateurs contre Toussaint François de Roy, apresteur de bas au métier, Charles Prothin, bailly du comté de Brandeville, notaire et procureur de la Prevosté de Sivry et Charles Sezeur, notaire roial à Boiscommun, deffendeurs et accusés, et lesdits de Roy et Prothin prisonniers ès prisons de la Conciergerie du Palais, et ledit Sezeur étant aux pieds de la Cour, et encore contre Nicolas Eloy Thévenin deffendeur et accusé contumax, le deuxième procès à la requête du substitut du Procureur général du Roy, demandeur et accusateur contre lesdits Sezeur et Prothin, la sentence rendue sur le dit procès le vingt un février, de laquelle lesdits de Roy, Prothin et Sezeur sont appellants, par laquelle il est dit que les deux procès sont et demeurent joints pour être jugés par un seul et même jugement et y faisant droit, la contumace est déclarée bien et vallablement instruite contre ledit Nicolas Eloy Thévenin et en adjugeant le proffit d'icelle, lesdits Nicolas Eloy Thévenin, Charles Prothin et Charles Sezeur sont déclarés duement atteints et convaincus, savoir lesdits Thévenin et Prothin d'avoir témérairement et calomnicusement attaqué l'origine, l'état et l'honneur des dames de Villandrau et de Jassaud, du sieur Thévenin et consorts parties au procès et d'avoir à mauvais dessein et par des voyes artificieuses excité ledit Sezeur notaire à faire des changemens et ratures sur un acte de notoriété contenant des faits et déclarations également surprises, lequel acte avoit été délivré en brevet audit Thévenin le vingt quatre may mil sept cent et cinquante neuf et rapporté à cet effet audit Sezeur quelques mois après par lesdits Thé-

venin et Prothin et ledit Sezeur de s'estre presté inconsidérément à faire aucunes des ratures et surcharges sur ledit acte de notoriété ainsi qu'il est mentionné au procès pour réparation au condamné, savoir lesdits Prothin et Thévenin à être attachés au carcan en la place de Grève et y demeurer depuis midy jusqu'à deux heures, aiant écriteaux devant et derrière, portant ces mots, savoir ledit Thévenin, *calomniateur et imposteur insigne*, et ledit Prothin, *calomniateur et complice d'imposture*, ce fait, conduits à la chaîne pour y être attachés et servir le Roy comme forçats sur ses galères pendant trois ans, préalablement flétris par l'exécuteur de la haute justice d'un fer chaud en forme des lettres G A L sur l'épaule droite conformément à la déclaration du Roy du quatre mars mil sept cent vingt-quatre, laquelle condamnation à l'égard dudit Thévenin sera transcrite dans un tableau qui sera attaché à un poteau, lequel sera à cet effet planté sur la place de Grève et ledit Sezeur à être mandé en la Chambre pour y être admonesté en présence des juges, deffenses à lui de récidiver sous peine de punition exemplaire, lui est enjoint d'estre à l'avenir plus circonspect dans les fonctions de sa charge, il est en outre condamné en trois livres d'aumônes applicables au pain des prisonniers du grand Châtelet et sur les plaintes et accusations intentées contre ledit Toussaint François de Roy, les parties sont mises hors de cours et de procès, comme aussi il est dit que ledit acte de notoriété est déclaré faux et qu'il demeureroit déposé au greffe criminel du Châtelet, condamne lesdits Prothin et Thévenin solidairement en trois cens livres de dommages et intérêts par forme de réparation civile envers lesdites dames de Villandraut, les sieur et dame de Jassaud, les sieurs Thévenin et consorts, applicables de leur consentement aux pauvres de la paroisse de Tanlay et autres paroisses dépendantes du Marquisat de Tanlay, condamne aussi ledit Sezeur en dix livres de dommages et intérêts applicables pareillement auxdites paroisses, il est dit en outre que les mémoires et requestes imprimés dudit Prothin seront et demeureront suprimés et permis auxdites dame de Villandraut et dame de Jassaud, sieur Thévenin et consorts de faire imprimer, publier et afficher ladite sentence dans tous les lieux et carrefours accoutumés de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris et partout où besoin sera au nombre de deux cent exemplaires seulement aux frais et dépens desdits Prothin et

Thévenin et solidairement aux dépens, condamne ledit Sezeur à son égard seulement aux dépens, et les dépens compensés à l'égard dudit Toussaint François de Roy, arrêt du vingt huit février mil sept cent soixante et un (1) qui a ordonné que dans huitaine de la signification dudit arrêt ledit Sezeur seroit tenu de se représenter aux pieds de la Cour pour le jugement dudit procès, sinon ledit tems passé, il seroit pris au corps et amené prisonnier ès prisons de la Conciergerie du Palais et ou il ne pourroit être pris au corps après perquisition faite de sa personne seroit assigné par une seule proclamation, ses biens saisis et annotés et à iceux commissaires établis jusqu'à ce qu'il ait obéi suivant l'ordonnance, l'acte de soumission fait au Greffe de la Cour par ledit Sezeur le neuf mars contenant ses offres de se représenter et son élection de domicile en la maison de Me Regnard, procureur en la Cour, la sommation faite audit Sezeur au domicile par lui élu, ledit jour neuf mars présent mois à ce qu'il eut à se représenter le lendemain mardy dix dudit mois et jours suivans huit heures du matin aux pieds de la Cour pour le jugement dudit procès, sinon qu'il y seroit procédé tant en absence que présence, requête dudit Charles Prothin

(1) Nous avons rencontré dans le même registre des Archives Nationales : Criminel, com<sup>t</sup> le 2 Janvier 1761, finist le 31 Mars 1761, 810 — X<sup>2</sup>A, 809, cet arrêt du Parlement :

28 février 1761.

La Cour, en voyant les deux procès criminels faits par le Prevost de Paris ou son Lieutenant criminel au Châtelet, à la requête des dames Jeanne Louise Thévenin, veuve de Messire Jean Zacharie de la Faurie, baron de Villandrault et président en la Cour des Aydes à Paris et autres demandeurs et accusateurs contre Toussaints François de Roy, apprêteur de bas au métier, Charles Prothin, bailli du Comté de Brandeville, notaire et procureur de la Prevosté de Sivry et Charles Sezeur, notaire royal à Boiscommun, deffendeurs et accusés, lesdits de Roy et Prothin appellants de la sentence rendue par ledit Juge sur lesdits procès le vingt un février mil sept cent soixante un, et encore contre Nicolas Eloy Thévenin aussi accusé, absent et contumax, a ordonné et ordonne que dans huitaine à compter de la signification qui sera faite du présent arrêt audit Sezeur, il sera tenu de se représenter aux pieds de la Cour pour le jugement dudit procès, mais et à faute par lui de ce faire dans ledit temps et icelui pas é sera pris et appréhendé au corps et amené ès prisons de la Conciergerie du Palais et, où il ne pourroit être pris et appréhendé après perquisition faite de sa personne, assigné par une seule proclamation, ses biens saisis et annotés et à iceux commissaires établis jusqu'à ce qu'il ait obéi suivant l'ordonnance. Fait en Parlement le vingt-huit février mil sept cent soixante un.

LEFEVRE D'ORMESSON.

DE CHABENAT.

du quatre du présent mois de mars employée pour moyens d'atténuation et faits justificatifs et tendante à ce que l'appellation et sentence soient mises au néant, et mandant la décharge des condamnations contre lui prononcées par ladite sentence, déclarer injurieuse, tortionnaire et déraisonnable toute la procédure extraordinaire, ordonner qu'il sera mis en liberté, ses écrous rayés et biffés et que mention sera faite de l'arrêt à intervenir sur la minute dont est appel. condamner le sieur Thévenin et consorts à reconnoître ledit Prothin, pour homme de bien et d'honneur, de mettre acte au Greffe de la Cour, sinon que l'arrêt vaudra ledit acte, condamner le sieur Thévenin et consorts à trente mille livres de dommages et intérêts et en tous les dépens, ordonner que l'arrêt qui interviendra sera imprimé et affiché partout où besoin sera aux frais du sieur Thévenin et consorts au nombre de quinze cent exemplaires, au bas de la requête est l'ordonnance de la Cour par laquelle auroit été réservé à y faire droit en jugeant, requête de Jean Thévenin, marquis de Tanlay, conseiller honoraire en la Cour, et consorts, du dix mars tendant à ce que sans s'arrester à la requête dudit Prothin, l'appellation soit mise au néant avec amendaire et solidairement aux dépens de la cause d'appel, ordonner que l'imprimé non signé d'aucun officier et répandu dans le public qui a pour titre : Son . . . . [en blanc] et la requête d'atténuation en la Cour par ledit Prothin, ensemble le corps de la requête aussi imprimé ensuite qui n'est point en teste de celle par lui signifiée le quatre du présent mois de mars seront et demeureront supprimés, ordonner que l'arrêt qui interviendra sera imprimé, publié et affiché à Paris et partout où besoin sera, au bas de laquelle requête est l'ordonnance de la Cour par laquelle auroit été réservé à y faire droit en jugeant, les conclusions du Procureur général du Roy, lequel comme de nouvel venu à sa connoissance auroit requis d'être reçu appellant à *minimâ* de ladite sentence, ouïs et interrogés en la Cour lesdits Charles Prothin, Toussaint François de Roy et Charles Sezeur sur leurs dites causes d'appel et cas à eux imposés, tout considéré,

La Cour reçoit le Procureur du Roy appellant à *minimâ* de ladite sentence du vingt un février mil sept cent soixante un, faisant droit sur ledit appel, ensemble sur ceux interjettés par lesdits Charles Prothin, Toussaint François de Roy et Charles



Sezeur, met les appellations et sentence dont est appel au néant, et, mandant, déclare l'acte de notoriété nul comme contenant des faits et déclarations supposés et pour les cas résultants du procès, condamne lesdits Prothin et Nicolas Eloy Thévenin à être mis et attachés au carcan en place de Greve et y demeurer depuis midy jusqu'à deux heures, aiant écriteau devant et derrière portant ces mots, savoir ledit Thévenin *calomniateur et imposteur insigne*, et ledit Prothin *calomniateur et complice d'imposture*, ce fait, menés et conduits es galères du Roy pour en icelles être détenus et servir ledit Seigneur Roy comme forçats, savoir ledit Prothin pour les tems et espace de neuf ans, et ledit Thévenin pour celui de trois ans, iceux préalablement flétris par l'executeur de la haute justice d'un fer chaud en forme des trois lettres G A L sur l'épaule dextre, laquelle condamnation à l'égard dudit Thévenin sera transcrite dans un tableau qui sera attaché au poteau lequel sera à cet effet planté en la place de Grève et après que ledit Toussains de Roy pour ce mandé à la Chambre y étant à genoux, a été blâmé, le condamne en six livres d'amende envers le Roy, ordonne que ledit Charles Sezeur sera tenu de comparoir en la Chambre pour y être admonesté, le condamne à aumôner au pain des prisonniers de la Conciergerie du Palais la somme de trois livres, l'interdit pour six mois des fonctions de ses charges, condamne lesdits Prothin, de Roy et Thévenin solidairement en trois cent livres de dommages et intérêts par forme de réparations civiles envers Jean Thévenin de Tanlay et consorts applicables de leur consentement aux pauvres de la paroisse de Tanlay et autres paroisses en dependantes, condamne pareillement ledit Sezeur en dix livres de dommages et intérêts pareillement applicables aux pauvres desdites paroisses, ordonne que les mémoires et requestes imprimés dudit Prothin tant au Châtelet qu'en la Cour seront et demeureront supprimés, permet auxdits Jean Thévenin de Tanlay et consorts de faire imprimer et afficher le present arrêt dans tous les lieux et carrefours accoutumés de la Ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, partout où besoin sera, aux frais et dépens desdits Prothin et Thévenin, de Roy et Sezeur, condamne ledit Sezeur à un tiers des dépens des causes principale, d'appel et demandes, condamne lesdits Prothin, de Roy et Thévenin solidairement aux deux autres tiers des dépens desdites causes principales,

d'appel et demande ; et pour faire mettre le présent arrêt en exécution, renvoie ledit Prothin prisonnier par devant le Lieutenant criminel du Châtelet. Fait en Parlement le dix mars mil sept cent soixante un.

#### IV

#### OU BOVIER ET BARRUEL-BEAUVERT SE CONCILIENT.

Barruel-Beauvert, dans sa *Vie de Jean-Jacques Rousseau* (p. 153 et p. 400), reproche à Servan d'avoir changé d'avis sur Rousseau :

« Je regrette, avant de commencer cet ouvrage, de ne pouvoir retrouver sur le même sujet, celui d'un *magistrat célèbre* avec lequel je me suis rencontré dans une petite ville de province, il y a environ quinze ans. Quoique je fusse très jeune, je me rappelle ses entretiens sur Voltaire et ses épanchements sur Rousseau qu'il disoit « son ami ». L'hommage intérieur que je rendois à ces deux génies qui fixoient également mon admiration, mais qui m'affectoient de sentiments divers, étant né sensible et mélancolique, m'inspira *de la bienveillance et de la vénération pour ce jurisconsulte éminent*. J'aurois sans cesse désiré l'entendre, éloigné de prévoir qu'il briserait un jour l'autel de son idole... *Oh ! qui définira jamais l'espèce humaine ?* »

Il ajoute en note :

« C'est de M. Servan, ancien avocat-général au Parlement de Grenoble que je veux parler. Je me suis souvent demandé à moi-même comment lui qui m'avoit paru bon, généreux, honnête, avoit pu se résoudre à dénigrer après sa mort un être à qui il n'avoit pas dédaigné d'offrir ses hommages pendant toute sa vie, mais cette contradiction m'a paru aussi inexplicable que l'abus des talents est répréhensible. »

Quelques années plus tard Barruel-Beauvert n'aurait pas tenu un tel langage.

Bovier, si admirateur autrefois des théories philoso-

phiques et sociales du XVIII<sup>e</sup> siècle, avait appris à ses dépens, par le contact de Rousseau et par ses écrits, qu'un philosophe n'était pas toujours un personnage aussi idéal que le représentaient ses admirateurs. La Révolution le désillusionna encore davantage, sans lui montrer complètement pourtant, comme en témoigne le manuscrit dirigé contre l'abbé Barruel, dans des fragments que nous n'avons pas reproduits, le lien étroit qui unissait les faits révolutionnaires aux doctrines des philosophes dont ces faits n'ont été que le commentaire.

Barruel-Beauvert <sup>(1)</sup> qui était un homme d'esprit et, à ce que dit Charles Nodier dans ses *Souvenirs et portraits*, un causeur incomparable plutôt qu'un écrivain, avait tout d'abord célébré avec lyrisme Jean-Jacques, sa philosophie et ses vertus. La Révolution l'éclaira. Comme Raynal <sup>(2)</sup>, comme La Harpe <sup>(3)</sup> qui le

(1) Voir sur Barruel-Beauvert, la *Biographie universelle de Michaud*, t. III, p. 166, article *Barruel-Beauvert*.

(2) Rien de plus saisissant et de plus prophétique que la lettre que le philosophe Raynal, octogénaire, écrivit au président de l'Assemblée constituante le 21 mai 1791. Elle ne fut, à son apparition, accueillie dans l'Assemblée que par des murmures et dans les gazettes que par des insultes. Nous en détachons seulement ces aveux notables d'un théoricien déçu : « *J'ai médité toute ma vie les idées que vous venez d'appliquer à la régénération du royaume... Alors aucun motif ne m'appelait à peser les difficultés d'application et les inconvénients terribles attachés aux abstractions quand on les investit de la force qui commande aux hommes et aux choses, lorsque la résistance des choses et les passions des hommes sont des éléments nécessaires à combiner. Ce que je n'ai pu prévoir dans le temps et les circonstances où j'écrivais, les circonstances et le temps où vous agissiez, vous ordonnaient d'en tenir compte, et je crois devoir vous dire que vous ne l'avez pas assez fait...* »

(3) La Harpe a vigoureusement combattu la philosophie de Rousseau qu'il n'avait jamais aimé, dans sa *Philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle*, ouvrage posthume, Paris, Deterville, 1818, t. II, p. 308-325 : « Je n'avais jamais pu goûter l'arrogance paradoxale qu'on appelait *énergie* et le charlatanisme de phrase qu'on appelait *chaleur*. En un mot je ne pouvais voir dans ce J.-J. Rousseau tant vanté par une certaine classe de lecteurs, et surtout par lui-même, que le plus subtil des *sophistes*, le plus éloquent des *rhéteurs* et le plus impudent des *cyniques*. Combien ce jugement que je crois juste, et qui est, à ma connaissance,

fit avec une si courageuse énergie, il désavoua ces doctrines et ces sophismes qui avaient si profondément troublé la société et la patrie. Il changea d'avis sur Rousseau et fut, sur le compte de ce philosophe dont il avait écrit le panégyrique, plus sévère encore que Servan et que Bovier. Dans ses *Actes des philosophes et des républicains recueillis et remis en évidence* par le ci-devant comte de Barruel-Beauvert, Paris, 1807, il aperçoit clairement que l'histoire de la Révolution a été, dans la pratique, le commentaire des dogmes philosophiques et, en particulier, des paradoxes de Rousseau. Il critique « le Contrat social du sophiste Rousseau » (1). Mais écoutons-le développer sa pensée.

C'est donc de Genève, de cette petite ville où la secte de Calvin qui ne reconnaît point de hiérarchie avait placé le *niveau de l'égalité* qu'est partie la blquette révolutionnaire, cause de l'incendie de la France et de ses colonies, presque du monde

celui de tous les bons esprits, laisse-t-il de places au-dessus de Jean-Jacques pour ceux qui ont été dans la première classe des vrais philosophes, des orateurs et des poètes ! Mais combien ce même jugement m'a paru encore plus fondé depuis que le ciel a permis que ce funeste novateur fût si terriblement réfuté par tout le mal qu'il a fait. . . . » La fin de la vie de La Harpe est extrêmement intéressante. Tous les écrits de cette période de l'existence du grand critique sont pleins, non seulement de bon sens, mais de prévisions prophétiques. Voyez, en particulier, sa brochure *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire ou de la persécution suscitée par les Barbares du XVIII<sup>e</sup> siècle contre la religion chrétienne et ses ministres*, seconde édition, Paris, Migneret, an V (1797), où il dit : « Je suis obligé d'avertir que cette philosophie, que je traite (grâce au ciel) avec tout le mépris qu'elle mérite, n'est uniquement que celle des écrivains qui se sont eux-mêmes appelés *philosophes*, parce qu'ils prêchoient l'athéisme, l'irréligion, l'impiété, la haine de toute autorité légitime, le mépris de toutes les vérités morales, la destruction de tous les liens de la société, etc. Ces hommes pouvaient avoir, d'ailleurs, de l'esprit, des connoissances et même du talent, dans d'autres parties ; mais assurément il ne sera pas difficile de prouver que toute leur doctrine, faite, disaient-ils, pour *éclairer le peuple*, était le chef-d'œuvre de l'ignorance et de l'absurdité, et qu'en un mot ils ont été les dignes précurseurs des *hommes révolutionnaires*, des Chaumette, des Hébert et des Marat. Comme je suis juste, je marquerai ailleurs, — quand je traiterai de la philosophie moderne au Lycée, — quelle a été la seule différence entre les *philosophes* et les *révolutionnaires*. . . . »

(1) Page 21 de cet opuscule.

entier... Combien furent criminels ces hommes ou plutôt ces monstres qui, sortant, bouffis de vanité mêlée d'ambition, de leur chétive république, sont venus, les mains pleines d'un despotisme épouvantable, qu'ils nommaient tantôt *liberté* et tantôt *égalité*, souvent l'une et l'autre, fondre et détruire, chacun à sa manière, les éléments de la plus belle et de la plus florissante des Monarchies (1).

Et personne avant cette heure n'a peut-être observé que tout ce que J.-J. Rousseau, patron du philosophisme, a écrit, montre le personnage né dans une condition pauvre, obscure, jalouse, vaniteuse ; qu'il laisse même entrevoir le mauvais sujet ayant quitté le galetas de son père — mince ouvrier en horlogerie du misérable faubourg de la triste Genève — pour faire le vil métier de vagabond, pour devenir laquais et voleur ; pour changer deux ou trois fois de religion, suivant son caprice et son manque de ressources ; pour mettre des enfants qu'il avoue siens, à l'hôpital des *Enfans trouvés*, comptant plus vraisemblablement sur l'humanité des garçons de cet hôpital qui les ont reçus et peut-être soignés que sur sa tendresse paternelle et même sa sensibilité qu'il a pourtant beaucoup vantée. — Mais, amant sans objet, père sans entrailles, et sans pitié pour ses enfans, il ne sut jamais se conserver un ami, il ne fut jamais celui de personne ; il déshonora dans ses vieux jours la protectrice de sa jeunesse.

O philosophie ! quels dédommagements lui accordas-tu ? D'un caractère égoïste, sombre et jaloux, Jean-Jacques empruntait souvent, sur ses yeux, des opinions favorables que sa conscience lui refusait toujours. Il détestait de toute son âme la religion du pays qu'il habitait, les bonnes mœurs qu'il calomniait et prêchait alternativement sans les pratiquer jamais ; la noblesse du haut parage qu'il recherchait avec une espèce de coquetterie et dont il médissait ou qu'il diffamait ; les hommes riches, enfin, quoiqu'il passât sa vie chez eux et qu'il l'y terminât lui-même, comme on le croit, par le suc de quelque plante vénéneuse (2). Ce philosophe ne put soutenir plus long-

(1) Pages 19-20 de cet opuscule.

(2) On a prétendu que l'ouverture des sarcophages et cercueils de Voltaire et Rousseau, le 18 décembre 1897, mettait fin à la version du suicide de Rousseau. D'après le procès-verbal, rédigé à cette occasion, le « second cercueil en contenait un troisième en plomb où reposait le squelette de J.-J. Rousseau en

temps sa parfaite hypocrisie et ne voulut ni vivre, ni mourir obscurément. — On ne peut justifier cet écrivain, QUELQUEFOIS SUBLIME ET PRESQUE TOUJOURS PARADOXAL, QU'EN ASSURANT QU'IL ÉTAIT FOU, ET SOUVENT UN FOU TRISTE... Jeunes, nous ne manquâmes point de tomber dans les pièges que J.-J. Rousseau tend avec adresse à la sensibilité, pièges que la candeur, ayant une vie et des sentiments expansifs, n'aperçoit pas dans les écrits de tout personnage qui affecte de pleurer avec abondance sur les bords d'une écritoire magique ; mais l'aurore sanglante de la Révolution nous désabusa, tout à coup, des jongleries du charlatanisme philosophique, le pire de tous, parce que c'est celui dont on se défie le moins : et quel honnête homme n'en est franchement revenu dans l'état actuel des choses ? (1)

parfait état de conservation, les bras croisés sur la poitrine, la tête légèrement inclinée à gauche, comme un homme endormi (?). Il était couché sur le linceul encore reconnaissable. Le crâne était intact, sans aucune trace de perforation ni de fracture. » (Cf. *Eclair*, 22 décembre 1897). Cette constatation annule la tradition du suicide par le pistolet. Elle n'empêcherait pas de supposer le suicide par l'empoisonnement. M<sup>me</sup> de Stael, dans ses *Lettres*, Paris, 1788, in-8°, p. 120, dit que Rousseau s'est versé du poison dans une tasse de café. Le médecin de J.-J. Rousseau, Le Bègue de Presle, dans sa *Relation des derniers jours de Rousseau ; circonstances de sa mort*, etc., Paris, 1779, in-8°, et Arsenne Thiébaud de Berneaud, dans son *Voyage à Ermenonville*, contenant des détails sur la vie et la mort de J.-J. Rousseau, etc., 2<sup>e</sup> édition, Paris, Decourchant, 1826, in-12, 2<sup>e</sup> édition, p. 130 et suiv., soutiennent la thèse de la mort naturelle. D'après ce dernier, le 2 juillet 1778, Rousseau aurait pris une tasse de café au lait ; il aurait été pris d'un malaise général de plus en plus violent, aurait un instant voulu se rendre seul dans un cabinet voisin. Entendant du bruit, Thérèse et René de Girardin seraient accourus, auraient trouvé Rousseau, tombé sur la tête, sans parole, sans mouvement ; du sang coulait d'une légère blessure que, dans sa chute, il s'était faite au front. Il venait d'être frappé par un coup d'apoplexie séreuse. Arsenne Thiélaud de Berneaud, grand admirateur de Rousseau, paraît si frappé par l'absorption de la tasse de café au lait placée au début de la crise qui emporta Rousseau, qu'il a placé, à la fin de son *Voyage à Ermenonville*, une assez longue dissertation contre l'usage du café au lait. — Arsenne Thiébaud de Berneaud dit que « Jean-François Rousseau, fils de Théodore, le cousin germain de Rousseau », qu'il « voyait habituellement » vers 1798, lui avait « fourni des notes importantes » dont il devait faire usage à quelque jour (p. 346) (?).

(1) Comparer ce jugement de J.-A. De Luc, « citoyen de Genève », dans ses *Lettres sur l'histoire physique de la terre adressées à M. le Professeur Blumenbach*, Paris, Nyon, an VI (1798), p. XCIX et suiv., sur Rousseau : « [Rousseau] revint à Genève... Ce fut dans ce temps-là que je contractai mes premières liaisons avec lui ; elles se sont entretenues au travers de circonstances

Un tel langage nous semble donner pleine raison à Bovier et à son journal où la vérité ne nous paraît pas avoir été déformée par la vanité ou l'intérêt, et qui est issu de l'observation la plus directe de Rousseau.

V

UNE DERNIÈRE CITATION SUR ROUSSEAU.

Comme épilogue à ces divers *excursus*, nous nous permettrons de citer une page magistrale, toute attristée, sur Rousseau d'un écrivain à qui l'on ne saurait refuser la qualification d' « indépendant », Edgar Quinet. En dehors des idolâtries comme des vindictes des partis, il a, longtemps avant Taine, examiné d'une manière critique l'histoire de la Révolution française. Malgré ses sentiments plutôt favorables à la Révolution, il n'a pu

bien propres à faire connoître les hommes, et je ne l'ai pas perdu de vue jusqu'à sa mort : je ne dirai point tout ce que cela m'a fait découvrir chez lui ; mais on sentira d'après ce peu de mots qu'en partant de ce qui est connu du Public, mes remarques ne seront ni hasardées, ni arbitraires... Comme il vouloit se faire des règles à lui-même, sans écouter mieux les avis de ses amis que les préceptes de l'Évangile, sans même étudier le monde dont pourtant il vouloit être le conducteur, il ne trouva partout qu'obstacles et décomptes ; ce dont j'ai eu bien des occasions d'observer l'influence sur son imagination déréglée et son cœur irascible. Il se retira du monde avec l'esprit aigri ; et longtemps même après que ses ennemis l'avoient perdu de vue, il se crut persécuté en tout lieu ; il prit de la défiance pour ses meilleurs amis, qu'il abandonna, et qui enfin se retirèrent ; et ces idées l'accompagnèrent jusqu'au tombeau... La passion dominante de Rousseau... étoit l'aversion de toute gêne sociale... Ainsi cet homme qui a quelquefois écrit sur la morale avec l'éloquence la plus noble, qui semble toujours plaider la cause de l'humanité, n'étoit au fond qu'un égoïste qui profitoit de ses talens pour ériger ses défauts en vertus... Il mourut néanmoins martyr du sentiment, qu'après avoir eu l'espérance de faire une grande sensation dans la société, il n'y avoit encore obtenu que l'admiration stérile des gens guidés par l'imagination... Je viens de faire voir qu'à un amour excessif pour l'indépendance Rousseau joignoit une excessive défiance pour les hommes, tellement qu'il s'étoit prescrit pour règle de ne les point croire dès qu'ils pouvoient avoir quelque intérêt à défigurer la vérité... »

s'empêcher de juger sévèrement celui dont on a pu dire que les théories, après avoir servi pour détruire en bloc, et sans discernement, toute l'organisation civile et politique de l'ancienne France, s'étaient rajeunies et revêtues de formes nouvelles et n'avaient cessé de circuler au milieu de nous comme un dissolvant qui empêche la reconstruction de la France moderne (1) :

Comment, au reste, la Révolution française n'aurait-elle pas adopté J.-J. Rousseau pour son législateur ? Il est lui-même à cette Révolution ce que le germe est à l'arbre. Il la représente d'avance et la personnifie, autant qu'un individu peut représenter un système social.

Celui qui pénétrerait dans le fond et les replis de la vie de J.-J. Rousseau, y verrait comme enveloppée l'histoire de la Révolution française dans le bien et dans le mal ; il lui lègue non seulement ses idées, mais son tempérament. Cet ouvrier, d'abord timide, tant qu'il est inconnu, puis orgueilleux, ombrageux, dès qu'il entre dans la gloire, n'est-ce pas l'avant-coureur du peuple émancipé ? Il professe que tout est bien dans l'homme ; il finit par trouver le genre humain suspect. Philanthrope, il s'avance chaque jour vers une misanthropie implacable. Il est étranger et il n'en représente que mieux une Révolution qui s'arme contre toutes les traditions. Son livre de la loi, le *Contrat social*, ne relève d'aucun temps, d'aucune expérience : géométrie sociale, sorte de mathématiques civiles pour un peuple à qui l'histoire se montre en ennemie.

Rousseau se croit trahi par tous les siens ; pas un ami qu'il

(1) Comp. Jean Izoulet, *Les quatre problèmes sociaux*, leçon d'ouverture du Cours de Philosophie sociale, faite au Collège de France le 16 décembre 1897, dans *Revue bleue*, 4<sup>e</sup> série, tome IX, 8 janvier 1898, p. 46 : « Malheureusement après ces commotions la France n'arrive plus à se rasseoir dans une foi nouvelle. Et tous ceux qui ont l'instinct national, sentent bien que la patrie morale est en danger. En quoi donc sommes-nous dévoyés ou fourvoyés ? Est-ce Rousseau qui s'est trompé et qui a égaré la Révolution ? Est-ce la Révolution qui a mal compris Rousseau ? C'est ce qu'il ne nous paraît pas impossible d'arriver à démêler enfin. En cet obscur problème, combien précieux nous serait la moindre clarté. Car il n'est que trop vrai que nous errons dans la nuit, à la merci des pires hasards. Une orientation dans les ténèbres de la France, voilà ce que nous demandons tous, et voilà ce que nous cherchons avec avidité... »



n'immole à son idole, le soupçon. Je commence à craindre que la Révolution, qui se modèle sur lui, ne lui emprunte ce génie ; j'ai peur qu'elle n'immole aussi ses amis les plus sûrs à cette même divinité inexorable.

Rousseau s'est perdu dans une vision de complots ténébreux où sa raison chancelle. Que sera-ce des hommes et des factions qui le prendront pour guide ? Partis de l'idée d'une innocence absolue qui n'est nulle part, n'arriveront-ils pas, en se croyant trompés, à une misanthropie universelle ? C'est leur idée fautive qui les trompe ; ils se figureront que c'est une conspiration des hommes et des choses.

Enfin, j'aperçois dans les dernières œuvres de Rousseau une théorie qui m'effraye plus encore sur la vérité et le mensonge ; il admet une foule de cas où il est permis de frauder la vérité pour l'*embellir*. Quelle porte il ouvre par là à la déclamation !

Quoi donc ! la parole ingénue, n'est-ce pas là tout l'homme ? la vérité, n'est-ce plus la beauté ? la simplicité, n'est-elle plus la condition et l'ornement du vrai ? L'art d'écrire, de parler aux hommes, suppose-t-il une alliance avec le faux ? Voilà un ordre nouveau dans lequel j'entre pour la première fois.

Au moment d'ouvrir les portes de l'avenir, il me semblait que la parole humaine devait se retremper dans l'inflexible sincérité. Au contraire, je découvre une certaine complaisance pour le faux. Si cette complaisance est dans le maître, que deviendra-t-elle dans les disciples ? Vérité, ornements, artifices, sophisme, que la pente est glissante ! et que serait l'avenir s'il n'en faisait plus la différence (1) !

La critique sincère, après une longue période d'une admiration aveugle et complaisante pour Rousseau, devra revenir, en somme, aux jugements de ceux qui ont connu le philosophe de Genève ou qui ont subi les conséquences désastreuses de ses idées, alors que d'un simple système elles étaient devenues, selon l'expression de Burke, « une doctrine armée ».

E. JOVY,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

(1) E. Quinet, *La Révolution*, Paris, Librairie Internationale, 1866, t. I, p. 141.

# SUR QUELQUES LETTRES DE P. HERBERT

A PROPOS D'UN TRAVAIL DE M. JOVY

Par le D<sup>r</sup> L. VAST.

---

Messieurs,

Le 14 novembre 1872, ainsi que le rappelle M. Jovy dans un très-intéressant travail en cours de publication (1), un homme d'un certain âge tombait, vers la fin du jour, frappé d'une attaque de paralysie, dans une rue voisine de l'Hôpital de Vitry.

On s'empressa autour de lui, et pour rendre plus rapides les premiers soins à lui donner, on le transporta, provisoirement, dans une des salles de cet établissement ; bientôt, en raison de la corpulence du malade, de son état de résolution absolue, on crut devoir renoncer à le reconduire, à le remonter péniblement dans l'appartement de très-difficile accès, qu'il habitait depuis peu, place d'Armes, au second étage de la maison Ludot (aujourd'hui bijouterie Blanda).

Le malade ne tarda pas à être reconnu par quelques amis accourus à la nouvelle de l'accident : ceux-ci

(1) Pierre Herbert, de Couvrot, et son voyage en Italie — chez v<sup>e</sup> Tavernier et fils, Vitry, 1896.

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages
Bossuet, prieur de Gassicourt-lès-Mantes, et Pierre du Laurens, par M. Ernest JOVY .....	3
Notice biographique sur M. E. Deschiens, ancien président de la Société, par le D <sup>r</sup> L. VAST .....	112
Un document inédit sur le séjour de Jean-Jacques Rousseau à Grenoble en 1768, par M. Ernest JOVY....	117
Sur quelques lettres de P. Herbert, à propos d'un travail de M. Jovy, par le D <sup>r</sup> L. VAST .....	282
Parure de Frignicourt. — Alluvions anciennes. — Age des cavernes, par le D <sup>r</sup> L. MOUGIN (avec une planche en couleur) .....	309
François Tissard et Jérôme Aléandre. — Contribution à l'histoire des origines des études grecques en France (première partie), par M. Ernest JOVY .....	317
Muscinées des environs de Vitry-le-François, par M. E. DUTERTRE .....	458
Variétés numismatiques vitryates, avec planches, par le D <sup>r</sup> L. MOUGIN .....	473
Note sur les armoiries de la ville de Vitry-le-François, par M. Ernest JOVY .....	567
Extraits analytiques des comptes-rendus des séances des années 1897 et 1898 .....	587
Liste des membres de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François ..	632
Liste des Sociétés savantes et des Etablissements scientifiques, avec lesquels correspond la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François .....	640

Uc



La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Échéance

The Library  
University of Ottawa  
Date due

--	--	--



a39003



002428612b

CE PQ 2049

.G74J6 1899

COO JOVY, ERNEST UN DOCUMENT

ACC# 1218142

